

Un avenir à bâtir

Rapport annuel
2023



Table des matières

- 4 Message de la présidente du Conseil d'administration
- 5 Message du président-directeur général
- 6 Notre équipe de direction
- 7 Contexte
- 10 Revue de l'année
- 15 Revue financière
- 67 Administration de la société
- 88 Équipements

Hydro-Québec en chiffres

3,3 G\$

Bénéfice net en 2023

200,3 TWh

Ventes d'électricité
dont 23,0 TWh hors Québec

4,9 G\$

Investissements faits
au Québec en 2023

10,3 ¢/kWh

Prix moyen des ventes
hors Québec

7,81 ¢/kWh

Tarif résidentiel
le plus bas de l'Amérique
du Nord

20,6 M\$

En dons et commandites
à 577 organismes en 2023

4,7 G\$

Contribution aux revenus
du gouvernement
du Québec en 2023

Message de la présidente du Conseil d'administration



Manon Brouillette

Présidente du Conseil d'administration

C'est un grand honneur pour moi de présider le Conseil d'administration d'Hydro-Québec, cette grande organisation si chère au cœur des Québécois et Québécoises.

La dernière année a été riche en événements extraordinaires : feux de forêt d'une ampleur inégalée, faible hydraulicité consécutive à la sécheresse dans le nord du Québec, tornades, verglas... tous sont des symptômes de la crise climatique actuelle.

À ce chapitre, j'ai vite mesuré le défi que posent la transition énergétique et la lutte contre les changements climatiques au Québec ainsi que l'importance d'Hydro-Québec à titre d'entreprise de service présente sur tout le territoire.

Dès mon arrivée, je me suis assurée que le Conseil mène à bien le recrutement du président-directeur général. À cette fin, il a recommandé la nomination de Michael Sabia, qui est entré officiellement en fonction le 1^{er} août 2023.

C'est dans ce contexte et dans la foulée de l'arrivée de M. Sabia que le Conseil a suivi de près et appuyé l'élaboration de la nouvelle vision d'entreprise telle qu'elle est exprimée dans le *Plan d'action 2035 – Vers un Québec décarboné et prospère*.

L'ambition de décarboner le Québec et de contribuer à long terme à notre prospérité collective est l'un de ces grands éléments déterminants qui font qu'une fois de plus Hydro-Québec est appelée à jouer un rôle décisif pour l'avenir du Québec.

Au cours de la dernière année, le Conseil a donné son aval au partenariat avec la communauté mohawk de Kahnawà:ke dans le cadre du projet de la ligne d'interconnexion Hertel-New York. Il a aussi suivi de près l'évolution du nouveau modèle organisationnel, en s'assurant de la concrétisation des avantages en découlant. Il a également accordé une attention toute particulière aux défis liés aux approvisionnements en énergie et en biens stratégiques.

À titre de présidente, je veillerai à ce que le Conseil d'administration agisse avec tout le leadership que requiert une organisation de l'envergure d'Hydro-Québec et qu'il exerce son rôle décisionnel avec rigueur pour le plus grand bénéfice de tous les Québécois et Québécoises.

En terminant, je tiens à saluer et à remercier Jacynthe Côté, première femme à présider le Conseil d'administration d'Hydro-Québec. Jacynthe aura fait preuve durant son mandat d'un leadership remarquable sur lequel ont pu compter tant les administrateurs et administratrices que l'équipe de direction.

Message du président-directeur général



Michael Sabia
Président-directeur général

À plusieurs reprises depuis sa création, Hydro-Québec a contribué à bâtir le Québec moderne. Aujourd'hui, nous entamons un autre chapitre de cette histoire qui sollicitera à nouveau la grande expertise de l'entreprise, son courage et son ambition.

Pourquoi maintenant ? Parce que le moment est venu d'opérer une importante transition énergétique. Le remplacement des sources d'énergie polluantes par des sources plus propres et l'adoption d'habitudes de consommation responsables constituent un véritable projet de société auquel tous les Québécois et Québécoises sont appelés à participer. Cette transition sera également économique, car le Québec doit saisir l'occasion pour créer de la prospérité durable.

Dans ce contexte, Hydro-Québec a lancé le *Plan d'action 2035 - Vers un Québec décarboné et prospère* en novembre dernier. Ce plan, qui a pour but de donner au Québec les moyens de ses ambitions, s'articule autour de deux grands piliers, le service à la clientèle ainsi que la transition énergétique et économique. Il nous permettra d'offrir à nos clients et clientes un service fiable, simple et abordable, de réduire les gaz à effet de serre et de répondre à la croissance prévue de la demande d'électricité.

Ce projet de société exige que nous travaillions tous et toutes ensemble. Nous poursuivons, avec les Premières Nations et les Inuit, une démarche novatrice basée sur le respect et le partenariat, afin de réaliser une réconciliation économique.

Nous allons également mettre la clientèle au cœur de toutes nos actions. Nous devons améliorer la qualité du service que nous offrons et rendre plus simples les interactions de nos clients et clientes avec Hydro-Québec. Ça va nous demander de remettre en question nos façons de faire et de simplifier nos pratiques pour devenir une organisation plus agile et innovante.

En ce qui concerne l'exercice financier, Hydro-Québec a fourni 200,3 TWh au marché québécois et aux marchés voisins. Grâce à un bénéfice net de 3,3 G\$, comparativement à 4,6 G\$ en 2022, elle versera un dividende de 2,5 G\$ à son unique actionnaire, le gouvernement du Québec. Cette évolution du bénéfice s'explique en grande partie par un recul des ventes sur les marchés hors Québec et par une augmentation des charges d'exploitation.

Depuis près de 80 ans, Hydro-Québec est une institution publique au service de la société québécoise. Devant l'ampleur du défi auquel nous faisons face, notre organisation s'engage à continuer de jouer ce rôle essentiel, au bénéfice de notre clientèle, de l'environnement ainsi que de la position concurrentielle et de la prospérité collective du Québec.

Je suis honoré d'avoir l'occasion d'apporter ma contribution à cette grande institution qu'est Hydro-Québec. Je suis convaincu qu'elle sera en mesure de réaliser une croissance inédite, au profit de la société québécoise dans son ensemble.

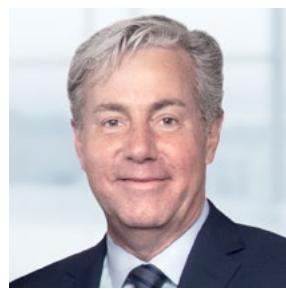
Notre équipe de direction



Michael Sabia, président-directeur général

Maxime Aucoin, vice-président exécutif – Stratégies et finances

Claudine Bouchard, vice-présidente exécutive et cheffe de l'exploitation et des infrastructures d'Hydro-Québec et présidente-directrice générale de la Société d'énergie de la Baie James



Julie Boucher, vice-présidente – Développement durable, relations avec les communautés et communications

Nathalie Dubois, vice-présidente – Talents et culture

Jean-Hugues Lafleur, vice-président exécutif et chef de la direction financière



Jean-François Morin, vice-président – Technologies numériques

François Ramsay, vice-président – Affaires corporatives, juridiques et réglementaires et chef de la gouvernance par intérim

Dave Rhéaume, vice-président exécutif – Planification énergétique et expérience client

La planète se mobilise pour réussir la transition énergétique

À travers le monde, les impacts climatiques s'intensifient. Partout, la décarbonation des économies exige des investissements colossaux. En 2022, 1,6 mille milliards de dollars ont été investis à cette fin. D'ici 2030, on estime qu'à l'échelle mondiale plus de 40 mille milliards de dollars seront nécessaires. Aux États-Unis seulement, plus de 660 milliards par an devront y être consacrés d'ici 2035.

Le Québec bénéficie d'une position enviable grâce à une énergie propre et abordable, mais doit saisir l'occasion pour se décarboner et créer de la richesse tout en répondant aux attentes des clients et clientes. Dans ce contexte, le *Plan d'action 2035 – Vers un Québec décarboné et prospère* que nous avons publié à la fin de 2023 nous guidera au cours des prochaines années vers l'atteinte de nos objectifs : réduire les émissions de gaz à effet de serre, répondre à la croissance prévue de la demande d'électricité et offrir à notre clientèle un service fiable, simple et abordable.

Pour que le Québec atteigne sa cible de carboneutralité d'ici 2050, nous devons convertir les usages de sources fossiles émettrices de gaz à effet de serre (GES) et favoriser partout où cela s'avère possible le recours à de l'électricité propre. Pour faire face à cette transition énergétique, il nous faudra entre 8 000 et 9 000 MW de puissance additionnelle d'ici 2035, dont 75 % servira à décarboner la consommation d'énergie du Québec.

Nos efforts favoriseront aussi le développement de nouvelles filières industrielles, propulseront de jeunes entrepreneurs et entrepreneures dans des secteurs d'avenir et créeront des emplois stimulants partout au Québec, notamment en lien avec l'aménagement d'infrastructures énergétiques dans plusieurs régions.

Par ailleurs, les changements climatiques qui se manifestent ont un impact réel sur notre réseau et dans le quotidien de nos clients et clientes. Au fil des ans, la qualité du service s'est dégradée. Nous devons redresser la situation et offrir une meilleure expérience à notre clientèle, qui doit être au cœur de toutes nos actions et décisions.

Pour y arriver, nous augmenterons considérablement nos investissements dans nos infrastructures électriques – qui atteindront entre 45 et 50 G\$ d'ici 2035. Par ailleurs, nous allons offrir à nos clients et clientes une expérience simplifiée dans leurs interactions avec Hydro-Québec, grâce au déploiement d'une plateforme numérique unique et à la simplification de nos différents outils en ligne.

Ces transformations se feront sans perdre de vue nos acquis les plus précieux, à commencer par une électricité propre, fiable et abordable produite avec un savoir-faire dont les Québécois et Québécoises peuvent être fiers.

Cinq priorités sur lesquelles tous nos efforts seront concentrés

Notre *Plan d'action 2035* propose des initiatives claires et ambitieuses qui s'articulent autour de cinq priorités pour répondre à deux défis : la transition énergétique et les besoins de nos clients et clientes.

1

Améliorer la qualité du service.

• Diminution du nombre de pannes de 35 % d'ici 7 à 10 ans

– Les investissements visant à assurer la pérennité du réseau électrique totaliseront entre 45 et 50 G\$ d'ici 2035. Cela signifie que nous allons presque doubler nos investissements annuels en pérennisation par rapport aux trois dernières années.

• Gestion des pannes et des interruptions planifiées

– Améliorer nos communications avec la clientèle lors de pannes ou d'interruptions planifiées.
– Offrir des solutions de résilience fournissant une alimentation électrique d'appoint lors d'interruptions de service.

• Demandes d'alimentation

– Réduire de 40 % le délai moyen des travaux les plus courants.

• Offrir une expérience simplifiée avec de nouveaux outils numériques

2

Aider notre clientèle à faire une meilleure consommation de l'énergie.

• Réduction et déplacement de la consommation

– Créer une équipe dédiée pour offrir un accompagnement adapté à tous nos clients et clientes et leur permettre de faire les meilleurs choix en matière d'énergie.
– Doubler les économies d'énergie réalisées par notre clientèle afin de retrancher un total de 3 500 MW à l'horizon 2035, ce qui permettra également de réaliser des économies sur les factures d'électricité.
– Offrir un accompagnement adapté à tous nos clients et clientes.
– Bonifier les appuis financiers pour encourager la réalisation de rénovations écoénergétiques et couvrir jusqu'à 50 % des coûts d'achat d'équipements à haute performance énergétique.
– Élargir nos offres tarifaires afin d'encourager les comportements souhaités.

Cinq priorités sur lesquelles tous nos efforts seront concentrés (suite)

3 Augmenter la production d'électricité.	<ul style="list-style-type: none">• Ajouts d'infrastructures énergétiques<ul style="list-style-type: none">- Intégrer à notre réseau de nouveaux actifs qui permettront, en complément de nos efforts en efficacité énergétique et en gestion des pointes, de répondre à des besoins de puissance additionnels d'entre 8 000 et 9 000 MW.• Exploration d'autres filières énergétiques<ul style="list-style-type: none">- Explorer le potentiel d'autres filières énergétiques pour le Québec en considérant l'ensemble des solutions, éprouvées ou en développement.• Réseau de transport d'électricité<ul style="list-style-type: none">- Déployer des infrastructures de transport pour permettre le raccordement de nouvelles installations de production et de projets porteurs pour le Québec.• Ajout de 5 000 km de lignes de transport<ul style="list-style-type: none">- Les investissements visant à répondre à la croissance de la demande totaliseront entre 90 et 110 G\$ d'ici 2035.
4 Collaborer plus étroitement avec les communautés autochtones.	<ul style="list-style-type: none">• Partenariats financiers<ul style="list-style-type: none">- Permettre aux Premières Nations et aux Inuit de tirer des projets énergétiques des revenus autonomes qu'ils pourront affecter à leurs priorités.- Faciliter la participation financière ou économique des communautés autochtones dans les nouvelles infrastructures.• Représentation et concertation<ul style="list-style-type: none">- Travailler avec les communautés autochtones pour accroître la représentation des Premières Nations et des Inuit dans nos activités.
5 Devenir une organisation agile, innovante et transparente.	<ul style="list-style-type: none">• Expertise et innovation<ul style="list-style-type: none">- Créer un pôle d'expertise afin d'élaborer une feuille de route pour guider la transition énergétique et économique.• Agilité<ul style="list-style-type: none">- Adapter nos façons de faire pour gagner en vélocité dans la réalisation de nos activités.• Talents et culture<ul style="list-style-type: none">- Investir dans nos employés et employées pour stimuler l'innovation, gagner en vélocité et accroître notre capacité à répondre aux besoins évolutifs de notre clientèle.

Des événements climatiques d'une ampleur inédite

En 2023, l'intensité des événements liés aux changements climatiques a constitué une menace pour nos infrastructures et nos activités. L'ampleur et l'imprévisibilité des événements météorologiques de l'année, dont des feux de forêt d'une étendue sans précédent, témoignent d'une accélération des changements climatiques, situation de crise qui exige que nous prenions toute la mesure des risques auxquels nous sommes dorénavant exposés.

Après un printemps très sec, le Québec a été touché par un nombre record de **feux de forêt** en Abitibi, au Saguenay-Lac-Saint-Jean, sur la Côte-Nord et dans le Nord-du-Québec, tout près des installations de la Baie-James. La fumée a causé des interruptions automatiques sur des lignes de transport d'électricité et a limité ou empêché l'accès à certaines installations critiques – centrales comme lignes.

Une tempête de **pluie verglaçante** et de **vents violents** a balayé les régions de Montréal, de la Montérégie, de Lanaudière, des Laurentides et de l'Outaouais le 5 avril 2023, provoquant près de 10 000 pannes sur le réseau de distribution d'Hydro-Québec, privant ainsi de courant plus de 1,3 million de clients et clientes. La majorité des pannes et des dégâts observés ont été causés par la chute de branches ou d'arbres sur les lignes de distribution.

Le 13 juillet, le sud du Québec a été frappé par de **violents orages**, des **pluies torrentielles** et au moins une **tornade**. Le soir même, au plus fort de la tempête, 392 000 clientes et clients étaient privés d'électricité. Le 14 juillet en fin de journée, le service avait été rétabli chez près de 85 % de la clientèle touchée. Au total, près de 150 transformateurs ont dû être remplacés.

Nous allons accroître la robustesse de notre réseau en planifiant des installations qui soient adaptées aux aléas climatiques futurs, entamer une démarche de réconciliation économique avec les Premières Nations et les Inuit, en collaboration avec le gouvernement du Québec, et transformer nos façons de faire pour mieux répondre aux besoins de notre clientèle.



Opération de brûlage dirigé au feu 334. © Geneviève Poirier, SOPFEU

Aider notre clientèle à faire une meilleure consommation de l'électricité

Les économies d'énergie réalisées par nos clients et clientes permettront de limiter ou de reporter des investissements sur le réseau, et de restreindre les achats d'électricité coûteux en période de pointe, ce qui réduira d'autant l'impact sur la facture énergétique de la clientèle. Afin d'atteindre nos objectifs liés à la transition énergétique, nous allons proposer des programmes d'économie d'énergie destinés spécifiquement aux particuliers, aux entreprises et aux organisations.

Pour réduire leur facture, nos clients et clientes peuvent s'abonner au **service de maison intelligente clés en main Hilo**. À ce titre, ils participent aux défis Hilo pendant la saison hivernale et peuvent épargner jusqu'à 140 \$ en moyenne sur leur consommation annuelle. À l'hiver 2022-2023, les 19 500 participants et participantes aux défis Hilo ont déplacé plus de 4 700 000 kWh hors des périodes de pointe, soit assez d'énergie pour alimenter 215 maisons pendant un an, ou assez pour faire 634 000 brassées de lessive, ou 37 000 allers-retours Montréal-Québec en voiture électrique.

S'inscrire à la **tarification dynamique** est un autre moyen d'économiser en réduisant sa consommation lors des périodes de forte demande. Le bilan de l'hiver 2022-2023, quatrième année de ce programme, montre que l'implication d'environ 228 000 clients et clientes, soit près de 71 000 de plus qu'auparavant, s'est traduite par une réduction de la consommation par événement de 206 MW, en hausse de 49 MW par rapport à l'hiver 2021-2022. Les économies réalisées équivalent à la consommation de 29 400 foyers.

Notre programme **LogisVert** offre à nos clients et clientes une aide financière pour mieux consommer. Pour ce faire, il s'agit de mettre en place une ou plusieurs mesures écoénergétique. Cette aide financière concerne notamment l'installation d'équipements comme les thermopompes efficaces, les cuisinières à induction, les sécheuses à pompe à chaleur, les systèmes de chauffage central. De plus, quiconque soumet une demande combinant plusieurs mesures écoénergétiques verra le montant total de l'aide financière majoré de 5 %. Économiser de l'électricité et de l'argent en même temps, quoi de mieux !

En novembre 2023, nous avons lancé une **campagne publicitaire** grand public d'envergure axée sur la réduction de la consommation d'énergie et sur la nécessité d'augmenter notre capacité de production. Mettant en vedette **Martin St-Louis**, l'entraîneur du club de hockey les Canadiens de Montréal, cette campagne avait pour objectif de mobiliser la population du Québec à l'importance du plan de match nécessaire à la réalisation de la transition énergétique tel que dévoilé dans notre *Plan d'action 2035*.



Des sources de production diversifiées

Hydro-Québec poursuit activement le développement de la filière éolienne en collaboration avec les collectivités locales et les communautés autochtones. Les futurs ajouts occasionneront des investissements qui auront des retombées économiques importantes partout au Québec, notamment en matière de création d'emplois et de diversification des sources de revenus.

Filière à coût concurrentiel qui présente des synergies intéressantes avec notre hydroélectricité, l'éolien peut avantageusement contribuer à l'augmentation de notre capacité de production à l'horizon 2035. Dans cette optique, nous comptons tripler la **capacité de production éolienne** afin de combler nos besoins de puissance. De fait, nous visons à intégrer plus de 10 000 MW de nouvelles capacités éoliennes d'ici 2035.

En association avec Boralex et Énergir, nous réaliserons le projet des Neiges, qui prévoit l'aménagement de trois nouveaux parcs éoliens de 400 MW chacun sur les terres de la seigneurie de la Côte-de-Beaupré, un endroit reconnu pour l'abondance et la qualité de ses gisements de vent.

À la suite d'un appel d'offres lancé en 2021 dont les résultats ont été rendus publics en début d'année, Hydro-Québec est aussi partenaire d'EDF Renouvelables Canada et de l'Alliance de l'énergie de l'Est dans le projet du parc éolien de la Madawaska, d'une puissance installée de 270 MW, dans la MRC de Témiscouata, dans le Bas-Saint-Laurent.

Compte tenu de l'ampleur des besoins à venir, nous comptons réaliser des analyses pour évaluer le potentiel de différentes filières en cours de développement ailleurs dans le monde, comme l'**éolien en mer**, en progression dans plusieurs pays.



Aux différentes étapes de planification de ces projets nous travaillerons en partenariat avec les communautés autochtones et les collectivités locales dans le but d'évaluer le potentiel des différents sites et les meilleures façons de le développer.

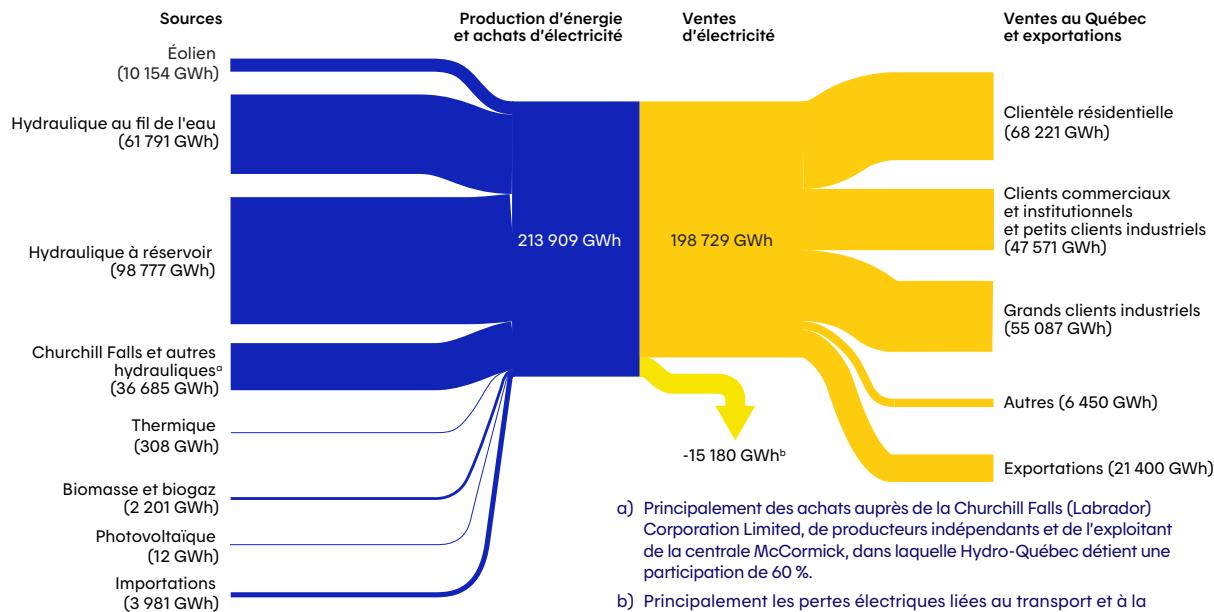
Des projets majeurs réalisés en 2023

En 2023, nous avons terminé la construction d'une ligne qui contribue à la robustesse et à la fiabilité de notre réseau de transport et inauguré un complexe de production hydroélectrique d'une puissance installée de 1 550 MW.

L'un des plus importants chantiers des dernières années s'est terminé en octobre 2023 avec la mise en service de la nouvelle **ligne à 735 kV Micoua-Saguenay**. Réalisée au profit de notre clientèle, elle contribuera à la fiabilité et à la robustesse du réseau de transport d'électricité du Québec. D'une longueur de 262 km, elle nous aidera également à faire face à la forte croissance de la demande d'électricité anticipée pour les prochaines années. Au total, plus de 1 600 travailleurs et travailleuses ont pris part au chantier, dont près de 25 % provenant des régions d'accueil, y compris des communautés autochtones. Le projet de la ligne Micoua-Saguenay a généré des retombées économiques régionales majeures, soit 81 M\$ sur la Côte-Nord et 80 M\$ au Saguenay-Lac-Saint-Jean.

Après des travaux qui ont duré près de quinze ans, Hydro-Québec inaugurait en octobre dernier le **complexe hydroélectrique de la Romaine**, son plus important complexe depuis celui de la Baie-James. Les quatre centrales de la Romaine, d'une puissance installée de 1 550 MW, produisent 8 TWh chaque année, assez pour alimenter 470 000 foyers. L'étroite collaboration des collectivités minganoises et des communautés innues nous a permis d'adapter nos pratiques aux réalités de ce vaste territoire et aux activités traditionnelles autochtones. Le projet a engendré des retombées économiques de 5,5 G\$ pour le Québec, dont 1,4 G\$ sur la Côte-Nord.

La mise en service du complexe hydroélectrique de la Romaine a contribué à l'augmentation des sources d'énergie disponibles et soutenu nos ventes d'énergie en 2023



Transformer nos façons de faire

En cette période charnière de notre histoire et pour atteindre les objectifs de notre *Plan d'action 2035*, dont celui de mieux servir nos clients et clientes, notre organisation simplifie ses processus, accélère la cadence d'élaboration des projets en travaillant de manière efficiente et trouve des solutions innovantes.

Compte tenu de l'envergure et de l'importance des défis à relever dans les prochaines années, alors que la transition énergétique exigera d'importants volumes d'électricité additionnels, Hydro-Québec a annoncé la création d'un **pôle d'expertise** chargé d'élaborer, en étroite collaboration avec le gouvernement du Québec, une feuille de route en vue de la transition énergétique et économique. Cette nouvelle équipe a pour mandat de concevoir des stratégies qui permettront à la fois de décarboner l'économie et d'accroître la prospérité du Québec.

Pour nous assurer d'une exécution efficiente, tout en priorisant les activités qui généreront le plus de valeur pour notre clientèle, nous intensifierons les efforts de **simplification de nos pratiques**. Il s'agira également d'adopter des modèles de gestion qui encourageront la mobilité des personnes et l'apprentissage continu, de manière à accroître notre flexibilité dans un contexte en évolution rapide. Le tout, en priorisant les activités qui généreront le plus de valeur pour notre clientèle.

En phase avec notre *Plan d'action 2035*, nous visons à accroître la **représentation des Premières Nations et des Inuit** dans les activités d'Hydro-Québec. Nos efforts en ce sens nous conduiront à créer un milieu de travail qui tient compte des réalités et de la culture des communautés autochtones. Nous travaillerons activement à augmenter notre effectif autochtone – par exemple en adaptant nos pratiques de recrutement, nous serons en mesure augmenter notre effectif autochtone et d'assurer aux employées et employés issus des différentes communautés une représentation équitable dans divers domaines, y compris dans des postes de gestion et de gouvernance.

Source de talents et de savoir-faire, l'intégration de personnes aux origines, aux identités et aux vécus diversifiés contribue à enrichir notre effectif. Bien que la représentation des **femmes** soit en croissance dans les postes de gestion, elle demeure plutôt stable dans l'ensemble de l'entreprise. Des efforts supplémentaires doivent être consentis pour faire de la place aux femmes partout où elles ont les compétences pour agir. De façon générale, on constate une augmentation du nombre de membres des **minorités ethnoculturelles** (minorités visibles et ethniques), mais on en compte peu parmi les cadres supérieurs. En 2023, 43 personnes d'origine **autochtone** ont été embauchées. Plus d'une quarantaine de membres du personnel ou de gestionnaires en **situation de handicap** ont fait appel à l'expertise de notre conseillère en éducation spécialisée. À ce jour, près de 400 membres du personnel ont indiqué leur appartenance à la **communauté LGBTQ+**. Il s'agit de personnes des milieux urbains et des régions qui travaillent autant dans les bureaux que sur le terrain.



Premier contingent d'Hydro-Québec au défilé de Fierté Montréal. Geste important non seulement pour les employées et employés issus de la communauté LGBTQ+, mais aussi pour tous les membres du personnel de l'entreprise, parce que notre monde, c'est tout le monde.

Analyse par la direction

L'analyse par la direction doit être lue conjointement avec les états financiers consolidés d'Hydro-Québec et les notes afférentes. L'information financière présentée ci-après et les sommes inscrites dans les tableaux sont exprimées en dollars canadiens, sauf indication contraire. Les états financiers consolidés tiennent compte des décisions de la Régie de l'énergie du Québec (la « Régie ») relatives au transport et à la distribution de l'électricité. Ils reflètent également les dispositions de la *Loi visant à simplifier le processus d'établissement des tarifs de distribution d'électricité* (L.Q. 2019, c. 27) et de la *Loi visant notamment à plafonner le taux d'indexation des prix des tarifs domestiques de distribution d'Hydro-Québec et à accroître l'encadrement de l'obligation de distribuer de l'électricité* (L.Q. 2023, c. 1).

Hydro-Québec tient à rappeler que cette analyse, et principalement la section Perspectives, contient des énoncés basés sur des estimations et sur des hypothèses concernant ses résultats futurs et le cours des événements. Étant donné les incertitudes et les risques inhérents à tout énoncé prospectif, les résultats réels de l'entreprise pourraient différer des résultats prévus. Signalons enfin que les renseignements contenus dans cette analyse tiennent compte de tout événement important survenu jusqu'au 16 février 2024, date d'approbation du présent Rapport annuel par le Conseil d'administration d'Hydro-Québec.

Revue financière

ANALYSE PAR LA DIRECTION

- 16 2023 en un coup d'œil
- 18 Résultats consolidés
- 23 Gestion de la trésorerie et du capital
- 25 Cadre réglementaire
- 27 Structure organisationnelle
- 28 Perspectives
- 29 Gestion intégrée des risques

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

- 34 Rapport de la direction à l'égard de l'information financière
- 35 Rapport des auditeurs indépendants
- 38 États consolidés des résultats
- 38 États consolidés du résultat étendu
- 39 Bilans consolidés
- 40 États consolidés des variations des capitaux propres
- 41 États consolidés des flux de trésorerie
- 42 Notes afférentes aux états financiers consolidés

DONNÉES COMPLÉMENTAIRES

- 63 Rétrospective quinquennale
- 66 Données financières trimestrielles consolidées

2023 en un coup d'œil

BÉNÉFICE NET

3 288 M\$

En 2023, le bénéfice net d'Hydro-Québec a franchi le cap des 3 G\$ pour une troisième année consécutive, atteignant 3 288 M\$. Ce résultat représente une baisse de 1 269 M\$ par rapport au bénéfice record de 4 557 M\$ inscrit en 2022, alors que l'entreprise avait tiré parti des prix élevés qui prévalaient sur les marchés d'exportation ainsi que des températures hivernales très froides. La diminution s'explique notamment par un recul des ventes d'électricité sur les marchés hors Québec en raison d'apports naturels en eau largement inférieurs à la normale ainsi que par une augmentation des charges d'exploitation attribuable entre autres à la croissance des travaux d'entretien et de maintenance visant à améliorer la qualité et la fiabilité du service. L'entreprise versera ainsi un dividende de 2 466 M\$ à son unique actionnaire, le gouvernement du Québec.

Contexte de faible hydraulicité

Les résultats de 2023 ont été enregistrés dans un contexte de faible hydraulicité. Par conséquent, Hydro-Québec a réduit ses exportations vers les marchés à court terme, surtout en deuxième moitié d'année. En effet, la couverture de neige peu abondante à la fin de l'hiver 2022-2023, la crue printanière moins importante que la normale ainsi que les précipitations estivales et automnales modestes dans le nord du Québec ont diminué les apports naturels en eau dans les grands réservoirs de l'entreprise. Dans une perspective de gestion optimale des ressources, Hydro-Québec a donc limité ses ventes d'électricité sur les marchés externes. Ainsi, le volume des ventes hors Québec a atteint 23,0 TWh, soit 12,6 TWh de moins qu'en 2022 et le niveau le plus bas des dix dernières années. Mentionnons que cette situation n'a toutefois eu aucun impact sur l'approvisionnement en énergie du Québec et les engagements à long terme conclus avec les marchés voisins.

Baisse des prix sur les marchés d'exportation

PRIX MOYEN OBTENU¹

10,3 ¢/kWh

PRIX MOYEN DU MARCHÉ

5,2 ¢/kWh

L'année 2023 a également été marquée par la chute des prix sur les marchés de l'énergie. Par exemple, dans le principal marché d'exportation d'Hydro-Québec, la Nouvelle-Angleterre, la moyenne des prix de l'électricité a diminué de plus de 50 % par rapport à l'exercice précédent. Rappelons que les marchés de l'énergie avaient connu en 2022 une forte montée des prix dans la foulée de la crise énergétique qui avait frappé l'Europe par suite du conflit en Ukraine. L'entreprise a néanmoins su tirer son épingle du jeu en exécutant judicieusement sa stratégie de gestion des risques visant à réduire la volatilité des prix au moyen d'instruments financiers dérivés. L'incidence favorable de cette stratégie, qui a permis à Hydro-Québec de tirer profit des prix à terme élevés qui avaient cours en 2022, a eu un impact positif sur les produits de 2023 et a plus que compensé l'effet de la diminution marquée des prix sur les marchés.

Croissance de la demande d'électricité au Québec

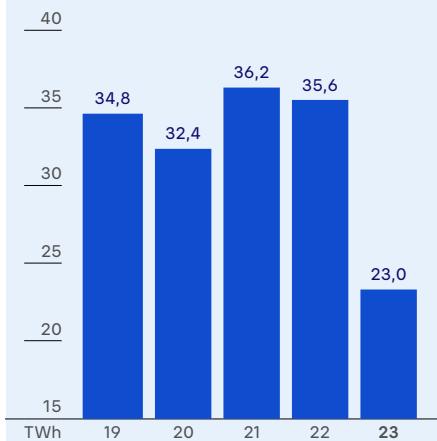
VENTES D'ÉLECTRICITÉ AU QUÉBEC

177,3 TWh

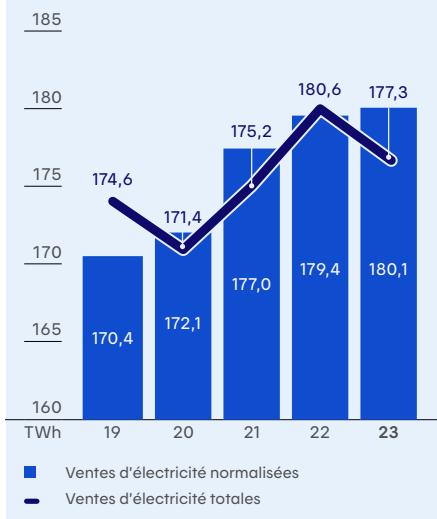
Au Québec, les ventes d'électricité normalisées, c'est-à-dire qui excluent l'effet des températures, sont en hausse pour la cinquième année de suite, s'établissant à 180,1 TWh – un record historique – en raison d'une croissance de la demande, surtout dans le secteur résidentiel ainsi que dans le secteur commercial, institutionnel et petits industriels. Depuis 2019, le volume des ventes d'électricité normalisées au Québec s'est ainsi accru de près de 10 TWh. Par ailleurs, compte tenu de l'effet des températures, qui ont été légèrement plus douces cette année et ont donc donné lieu

1. Pour l'ensemble des marchés hors Québec, y compris l'effet des couvertures.

Ventes d'électricité hors Québec



Ventes d'électricité au Québec



à une diminution de 2,8 TWh, le volume total des ventes s'est élevé à 177,3 TWh en 2023, soit un léger recul par rapport au volume enregistré l'exercice précédent.

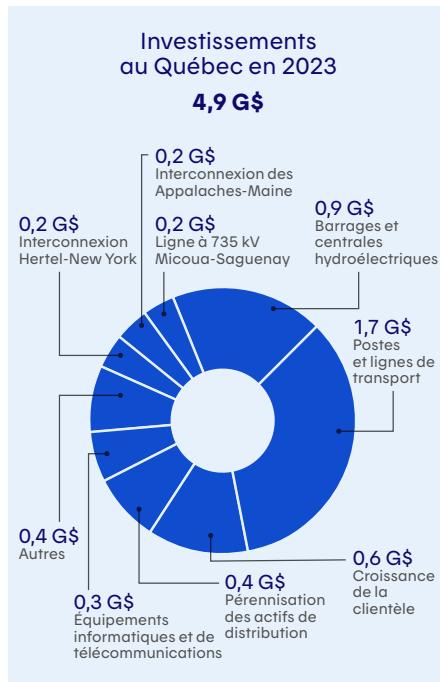
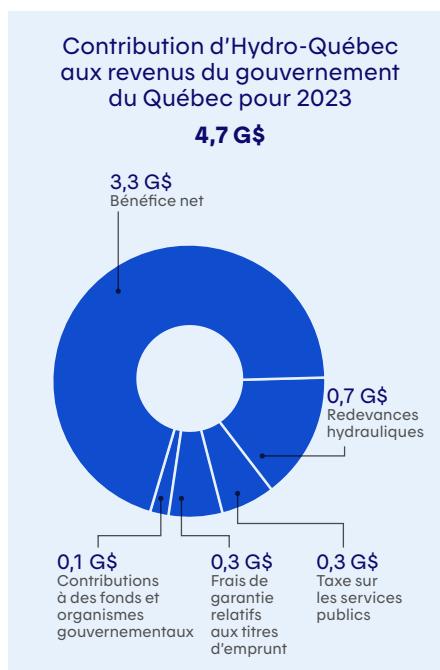
Multiplication des phénomènes météorologiques

Le Québec a continué de connaître des événements météorologiques importants en 2023. Après un derecho¹ et une tempête hivernale en 2022, un épisode de verglas d'une grande ampleur a pour sa part causé des interruptions de service prolongées au début du mois d'avril, ce qui a nécessité des travaux majeurs de rétablissement. Par ailleurs, la saison estivale a été le théâtre de plusieurs feux de forêt, notamment dans le nord du Québec. Tout en veillant à la sécurité des membres du personnel sur le terrain, Hydro-Québec a procédé à de nombreuses interventions pour protéger ses installations et assurer la poursuite de sa mission. Ces feux de forêt qui sévissaient à proximité des lignes de transport ont parfois causé le déclenchement des équipements de protection, engendrant de nombreuses interruptions de service. Puis, à la mi-juillet, un épisode météorologique violent a entraîné des orages d'une rare intensité conjugués à des rafales, des pluies torrentielles et de la grêle. Une tornade a même secoué un secteur de la région des Laurentides. Résultat : des milliers de pannes d'électricité un peu partout au Québec.

Par suite de ces événements météorologiques, combinés aux autres de moindre envergure, des coûts de rétablissement de 77 M\$ ont été comptabilisés dans les charges d'exploitation. En vertu du cadre réglementaire en vigueur, ces coûts sont assumés par Hydro-Québec et n'auront aucun impact sur les tarifs d'électricité. Il est à noter que, selon le *Plan d'action 2035* rendu public en fin d'année, l'entreprise vise à investir davantage dans le réseau électrique afin d'en accroître la fiabilité et la robustesse, ce qui devrait se traduire par une diminution des pannes à moyen terme.

Forte contribution à l'économie du Québec

L'apport d'Hydro-Québec aux revenus du gouvernement du Québec s'établit à 4,7 G\$ pour l'exercice 2023. Au bénéfice net de 3,3 G\$ s'ajoutent notamment les redevances hydrauliques, la taxe sur les services publics ainsi que les frais de garantie relatifs aux titres d'emprunt. Cette contribution à l'économie québécoise, conjuguée aux investissements de 4,9 G\$ en immobilisations corporelles et incorporelles réalisés par l'entreprise, génère d'importantes retombées économiques aux quatre coins du territoire et bénéficie ainsi à l'ensemble de la collectivité.



1. Système orageux se déplaçant rapidement en ligne droite et provoquant des dommages importants sur une vaste étendue lors de son passage.

Résultats consolidés

Bénéfice net

Le bénéfice net d'Hydro-Québec a atteint 3 288 M\$ en 2023, soit une baisse de 1 269 M\$ par rapport au bénéfice historique de 4 557 M\$ inscrit en 2022, alors que l'entreprise avait tiré parti de la forte montée des prix qui prévalaient sur les marchés d'exportation ainsi que des températures hivernales très froides en début d'année. En 2023, l'entreprise a plutôt fait face à des vents contraires en raison d'un contexte marqué par une faible hydraulicité ainsi que par une chute des prix sur les marchés de l'énergie, ce qui s'est traduit par un recul des ventes d'électricité sur les marchés hors Québec. Ces éléments, conjugués à un accroissement des charges d'exploitation et de la charge d'amortissement, ont contribué à la diminution du bénéfice net.

Ainsi, sur les marchés hors Québec, les ventes d'électricité ont reculé de 547 M\$, essentiellement par suite d'un repli de plus du tiers du volume exporté et d'une baisse marquée des prix sur les marchés, qui ont été atténués par l'incidence favorable de la stratégie de gestion des risques mise en œuvre par l'entreprise.

Les charges d'exploitation ont pour leur part augmenté de 288 M\$. Cette hausse est attribuable notamment à l'accroissement des travaux d'entretien et de maintenance visant à améliorer la qualité et la fiabilité du service, qui a été partiellement compensé par une diminution du coût des services rendus aux fins des régimes d'avantages sociaux futurs offerts aux membres du personnel.

Quant à la charge d'amortissement, elle a fait un bond de 261 M\$, en raison surtout de la mise en service d'immobilisations et de la comptabilisation d'une charge liée à l'acquisition de Great River Hydro.

Produits

Les produits ont totalisé 16 086 M\$, contre 16 567 M\$ un an plus tôt. Les produits des activités ordinaires se sont établis à 16 167 M\$, comparativement à 16 369 M\$ en 2022. Les ventes d'électricité se sont élevées à 15 880 M\$, soit 263 M\$ de moins que les 16 143 M\$ inscrits l'exercice précédent. Cette diminution s'explique par un recul de 547 M\$ des ventes d'électricité sur les marchés hors Québec, qui a été atténué par une progression de 284 M\$ des ventes

au Québec. Les autres produits des activités ordinaires ont augmenté de 61 M\$, tandis que les produits des autres activités ont baissé de 279 M\$.

Produits des activités ordinaires

Ventes d'électricité au Québec

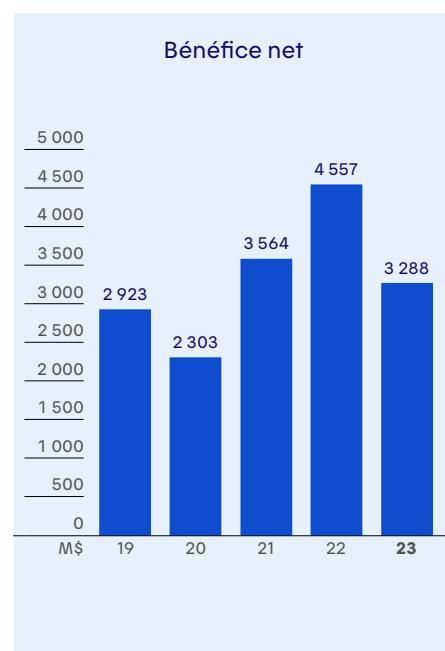
Les ventes d'électricité au Québec ont fléchi de 3,3 TWh pour s'établir à 177,3 TWh, comparativement au volume record de 180,6 TWh enregistré en 2022. Les produits associés ont néanmoins grimpé de 284 M\$ en raison de l'effet conjugué de quatre principaux facteurs.

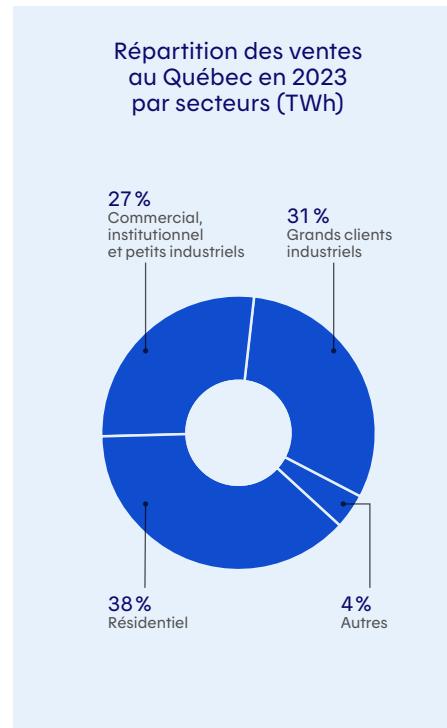
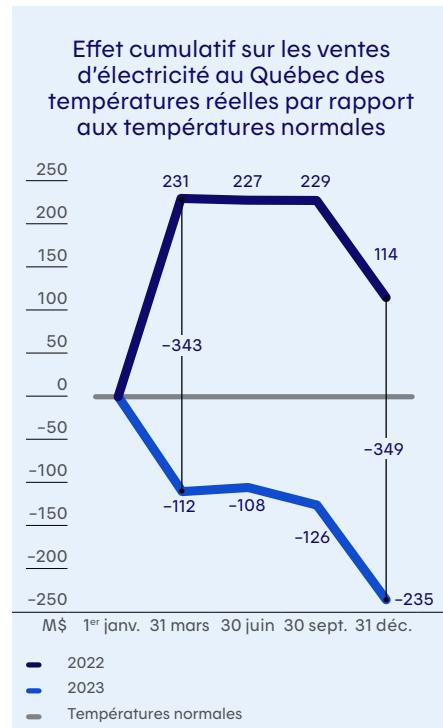
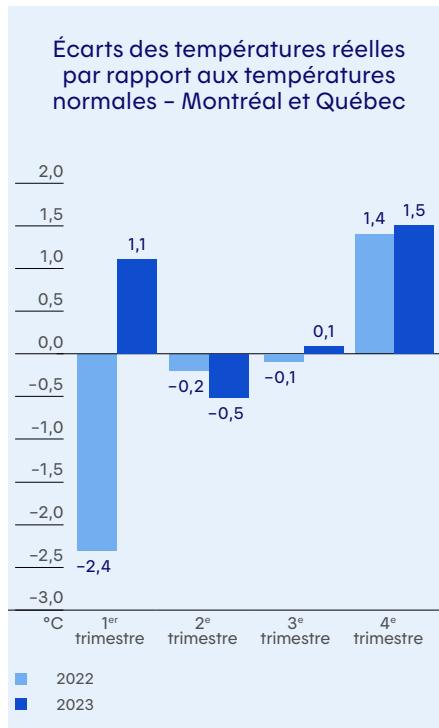
Premièrement, les températures ont eu une incidence défavorable de 4,0 TWh ou 349 M\$. En effet, celles du premier trimestre ont été plus douces en 2023 qu'en 2022, ce qui a conduit à une diminution de 4,0 TWh ou 343 M\$. Comme le chauffage représente la grande majorité de la consommation d'électricité durant les mois d'hiver, toute fluctuation à la hausse des températures a nécessairement un impact défavorable sur le volume des ventes d'électricité et les produits afférents. Notons que c'est au mois de janvier que l'incidence a été la plus marquée, les températures ayant été en moyenne de 9 °C supérieures à celles de 2022.

Deuxièmement, la demande de base a progressé de 0,7 TWh ou 63 M\$ par suite de l'augmentation des besoins en énergie, principalement dans le secteur résidentiel ainsi que dans le secteur commercial, institutionnel et petits industriels, où l'évolution démographique a donné lieu à une croissance du nombre d'abonnements.

Troisièmement, les indexations tarifaires entrées en vigueur les 1^{ers} avril 2022 et 2023, conformément aux dispositions de la Loi visant notamment à plafonner le taux d'indexation des prix des tarifs domestiques de distribution d'Hydro-Québec et à accroître l'encadrement de l'obligation de distribuer l'électricité, ont entraîné un accroissement de 471 M\$ des produits.

Quatrièmement, l'incidence favorable de la stratégie de couverture des prix de l'aluminium sur les produits associés à certains contrats spéciaux a plus que compensé la baisse des prix de cette matière première sur les marchés, ce qui s'est traduit par une augmentation de 109 M\$ des produits des ventes d'électricité au Québec. Les couvertures avaient en effet fait l'objet de contrats en 2022, dans un contexte où les prix étaient élevés sur le marché de l'aluminium.





Ventes d'électricité au Québec par secteurs

Secteurs	Volume des ventes			Produits des ventes		
	2023	Variation 2023-2022		2023	Variation 2023-2022	
		TWh	TWh		M\$	M\$
Résidentiel	68,1	(2,8)	(3,9)	5 852	(122)	(2,0)
Commercial, institutionnel et petits industriels	47,6	(0,4)	(0,8)	4 406	201	4,8
Grands clients industriels	55,1	(0,3)	(0,5)	2 852	178	6,7
Autres	6,5	0,2	3,2	405	27	7,1
Total	177,3	(3,3)	(1,8)	13 515	284	2,1

Facteurs de variation des ventes par secteurs – 2023-2022

Secteurs	Effets volume					Effets prix			Total	
	Demande de base		Températures		Total	Ajustements tarifaires		Autres		
	TWh	M\$	TWh	M\$		M\$	M\$			
Résidentiel	0,3	33	(3,1)	(274)	(241)	168	(49)	119	(122)	
Commercial, institutionnel et petits industriels	0,4	31	(0,8)	(69)	(38)	229	10	239	201	
Grands clients industriels	(0,3)	(17)	-	-	(17)	54	141	195	178	
Autres	0,3	16	(0,1)	(6)	10	20	(3)	17	27	
Total	0,7	63	(4,0)	(349)	(286)	471	99	570	284	

Ventes d'électricité hors Québec

Les produits des ventes d'électricité sur les marchés hors Québec se sont élevés à 2 365 M\$ en 2023, en baisse de 547 M\$ par rapport aux 2 912 M\$ comptabilisés en 2022. Il s'agit tout de même de la deuxième meilleure performance historique à ce titre, après le record atteint l'an dernier. Le recul est surtout attribuable aux apports naturels en eau qui ont été largement inférieurs à la moyenne enregistrée dans les grands bassins hydroélectriques du nord du Québec, en raison de la couverture de neige peu abondante à la fin de l'hiver 2022-2023, de la crue printanière moins importante que d'habitude ainsi que des précipitations estivales et automnales modestes dans le nord du Québec. Dans ce contexte, l'entreprise a dû limiter ses exportations afin de miser sur une gestion optimale des ressources, ce qui a donné lieu à une diminution du volume des ventes de 12,6 TWh. Le volume s'est ainsi établi à 23,0 TWh¹ pour l'exercice.

En revanche, l'incidence favorable de la stratégie de gestion des risques mise en œuvre pour réduire la volatilité des prix a plus que compensé la chute des prix sur les marchés de l'énergie. Citons à titre d'exemple le principal marché d'exportation d'Hydro-Québec, la Nouvelle-Angleterre, où la moyenne des prix de l'électricité en 2023 a baissé de plus de 50 % par rapport à celle de l'exercice précédent. Grâce à l'exécution de la stratégie, l'entreprise a pu tirer profit des prix à terme élevés ayant cours en 2022 en raison de la situation géopolitique mondiale, ce qui a eu un impact positif sur les produits de cette année. Rappelons que, l'an dernier, la reprise économique postpandémique et la crise énergétique qui avait frappé l'Europe par suite du déclenchement du conflit en Ukraine avaient fait grimper les prix du gaz naturel. Une hausse des prix de l'électricité dans les marchés du nord-est des États-Unis s'en était ensuivie étant donné le recours important à cette filière dans la production d'électricité sur ces marchés.

Autres produits des activités ordinaires

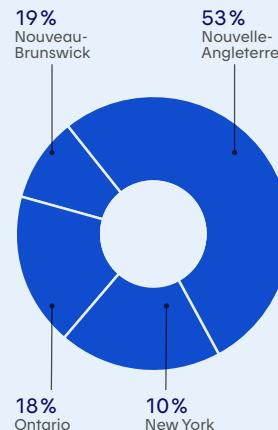
Les autres produits provenant des activités ordinaires se sont chiffrés à 287 M\$, contre 226 M\$ en 2022. Cette hausse de 61 M\$

tient surtout à une progression des ventes à des tiers de certificats d'énergie renouvelable. Rappelons que ces certificats constituent des preuves de propriété exclusive accordées par Hydro-Québec à des tiers pour les attributs environnementaux liés à la consommation d'énergie renouvelable à 100 %.

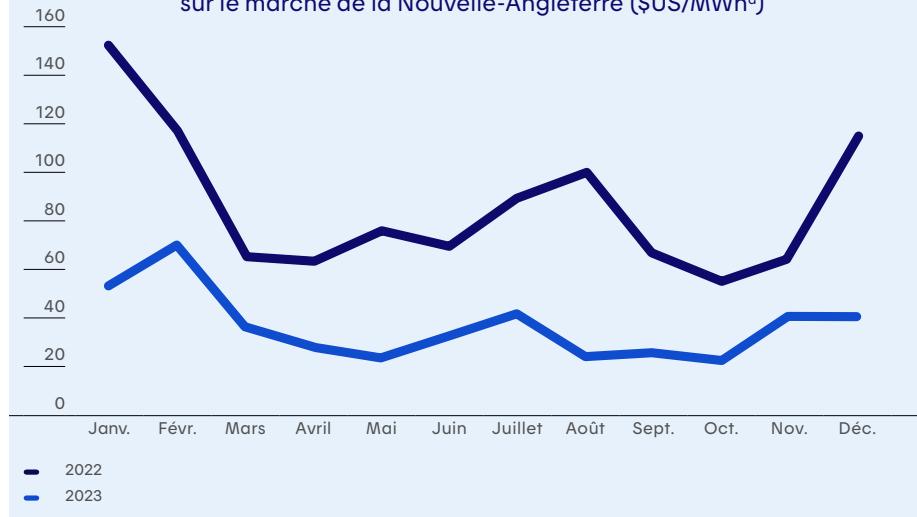
Produits des autres activités

Les produits des autres activités ont diminué de 279 M\$ par rapport à l'exercice précédent. Cette variation est attribuable à la comptabilisation d'un ajustement défavorable de 284 M\$ dans la quote-part des résultats du placement qu'Hydro-Québec détient dans Innergex énergie renouvelable inc. Cet ajustement a été établi par suite d'une comparaison de la valeur comptable du placement avec sa juste valeur.

Répartition des ventes hors Québec en 2023 par marchés (TWh)



Évolution des prix de l'électricité sur le marché de la Nouvelle-Angleterre (\$US/MWh^a)



a) Moyennes mensuelles des prix horaires de l'électricité sur le marché de la Nouvelle-Angleterre (Mass Hub - ISO-NE).

1. Cette donnée inclut des ventes de 1,6 TWh réalisées par Great River Hydro. Hydro-Québec consolide les activités de celle-ci dans ses résultats depuis son acquisition en février 2023.

Charges

Les charges totales ont atteint 10 394 M\$ en 2023, contre 9 716 M\$ il y a un an.

Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation se sont élevées à 4 132 M\$, soit 288 M\$ de plus que les 3 844 M\$ enregistrés en 2022, en raison de plusieurs facteurs.

L'augmentation tient entre autres à la croissance des activités de l'entreprise visant à améliorer la qualité et la fiabilité du service, plus particulièrement par l'accroissement des travaux d'entretien et de maintenance et la hausse des dépenses au chapitre des services numériques afin de répondre à l'intensification des besoins d'affaires d'Hydro-Québec et de soutenir son évolution technologique. Ces éléments se sont notamment traduits par une progression des effectifs et une montée des charges liées aux services externes. L'impact défavorable a cependant été atténué par une diminution du coût des services rendus aux fins des régimes d'avantages sociaux futurs offerts aux membres du personnel découlant de la majoration, à la fin de 2022, des taux d'intérêt à long terme sur les marchés financiers, auxquels correspondent les taux d'actualisation. Cette hausse des taux d'intérêt a ainsi donné lieu à un recul de la valeur actualisée des services rendus.

Par ailleurs, la concrétisation de l'acquisition de Great River Hydro en début d'année a conduit à une montée des charges d'exploitation par rapport à l'exercice précédent, en raison de la comptabilisation de frais liés à la transaction d'achat et de la consolidation des activités de cette société à partir de la date d'acquisition, en février 2023. Rappelons que Great River Hydro possède et exploite un parc de 13 centrales hydroélectriques situées dans les États du Vermont, du New Hampshire et du Massachusetts.

Autres composantes du coût des avantages sociaux futurs

En ce qui concerne les autres composantes du coût des avantages sociaux futurs offerts aux membres du personnel, un montant créditeur de 689 M\$ a été comptabilisé en 2023, comparativement à 1 020 M\$ l'exercice précédent. Cette variation tient

particulièrement à la hausse de la charge d'intérêt sur les obligations dans un contexte d'augmentation des taux d'intérêt à long terme, ce qui a eu une incidence défavorable sur les montants comptabilisés dans ce poste en 2023.

Achats d'électricité

Les achats d'électricité ont totalisé 2 645 M\$, en baisse de 189 M\$ par rapport aux 2 834 M\$ inscrits en 2022. L'écart résulte principalement d'une diminution de 162 M\$ des approvisionnements en énergie éolienne sous l'effet de la production moins élevée des installations sous contrat, compte tenu que la production de ces installations fluctue au gré des conditions météorologiques et climatiques. Il découle aussi d'un recul de 113 M\$ des achats à court terme effectués sur les marchés pour combler les besoins ponctuels du Québec. Rappelons qu'au cours de l'hiver 2021-2022, Hydro-Québec avait dû acheter d'importantes quantités d'énergie pour répondre à la demande accrue occasionnée par les températures très froides. Enfin, les achats réalisés dans le cadre des activités d'exportation d'électricité ont augmenté de 79 M\$ en raison d'une hausse du volume des approvisionnements afférents résultant notamment des conditions de faible hydraulicité observées en 2023.

Amortissement

La charge d'amortissement s'est chiffrée à 3 089 M\$, comparativement à 2 828 M\$ un an plus tôt. Cet accroissement de 261 M\$ s'explique principalement par la hausse de 154 M\$ de l'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles, elle-même surtout attribuable aux mises en service d'actifs réalisées en 2022 et 2023, notamment la centrale de la Romaine-4, ainsi qu'à la consolidation de l'amortissement des immobilisations de Great River Hydro depuis son acquisition par Hydro-Québec. Il découle également de la comptabilisation d'une charge ultérieure de 140 M\$ liée à cette acquisition. En effet, compte tenu de la montée des taux d'intérêt depuis la date d'acquisition, Hydro-Québec a effectué au quatrième trimestre une comparaison de la valeur comptable totale des actifs nets acquis avec la juste valeur totale. La juste valeur s'est avérée inférieure à la valeur

comptable enregistrée des actifs nets, ce qui a entraîné la comptabilisation d'une charge.

Taxes

Les taxes se sont élevées à 1 217 M\$, soit 13 M\$ de moins que les 1 230 M\$ enregistrés en 2022, en raison entre autres d'une diminution des redevances hydrauliques attribuable au fléchissement du volume de production, qui a été atténuée par l'indexation du taux applicable.

Frais financiers

Les frais financiers se sont établis à 2 404 M\$ en 2023, en hausse de 110 M\$ par rapport aux 2 294 M\$ inscrits l'exercice précédent. Les intérêts sur titres d'emprunt ont augmenté de 295 M\$, principalement sous l'effet de la montée des taux d'intérêt sur les marchés financiers. Cette hausse a toutefois été atténuée par la progression de 200 M\$ des revenus nets de placement, elle-même attribuable à la majoration des taux d'intérêt et à l'augmentation du volume des placements temporaires.

Chiffres clés

	2023	2022
RÉSULTATS ET DIVIDENDE (M\$)		
Produits	16 086	16 567
Bénéfice avant frais financiers	5 692	6 851
Bénéfice net	3 288	4 557
Dividende	2 466	3 418
BILANS (M\$)		
Actif total	92 668	89 374
Immobilisations corporelles et incorporelles	76 185	71 080
Dette à long terme, y compris la tranche échéant à moins d'un an	55 155	51 541
Capitaux propres	27 527	26 877
RATIOS FINANCIERS		
Rendement des capitaux propres (%) ^a	12,2	17,6
Taux de capitalisation (%) ^b	33,7	34,6
Marge bénéficiaire (%) ^c	20,4	27,5
Couverture des intérêts ^d	2,25	2,94
Taux d'autofinancement (%) ^e	47,5	55,4

a) Quotient du bénéfice net par les capitaux propres moyens de l'exercice diminué du cumul des autres éléments du résultat étendu moyen de l'exercice. La baisse de ce ratio par rapport à 2022 est principalement attribuable à la diminution du bénéfice net.

b) Quotient des capitaux propres par la somme des capitaux propres, de la dette à long terme, de la tranche de la dette à long terme échéant à moins d'un an, des emprunts et du passif lié aux instruments dérivés, diminuée de l'actif lié aux instruments dérivés et du fonds d'amortissement.

c) Quotient du bénéfice net par les produits. La baisse de ce ratio par rapport à 2022 est essentiellement attribuable à la diminution du bénéfice net.

d) Quotient de la somme du bénéfice avant frais financiers et du revenu net de placement par les intérêts sur titres d'emprunt. La baisse de ce ratio par rapport à 2022 est principalement attribuable à l'effet conjugué de la diminution du bénéfice avant frais financiers et de la hausse des intérêts sur titres d'emprunt.

e) Quotient des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation diminué du dividende versé par la somme des flux de trésorerie liés aux activités d'investissement - exclusion faite des acquisitions de placements temporaires et de titres destinés au fonds d'amortissement ainsi que des cessions de placements temporaires et de titres provenant du fonds d'amortissement - et du remboursement de dette à long terme. La baisse de ce ratio par rapport à 2022 est principalement attribuable à la hausse du dividende versé.

Note : Certaines données de l'exercice précédent ont été reclassées en fonction de la présentation de l'exercice courant.

Gestion de la trésorerie et du capital

Activités d'exploitation

Les flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation ont atteint 7,2 G\$ en 2023, contre 6,9 G\$ en 2022. Ces flux ont notamment servi à payer le dividende de l'exercice 2022 et à financer une partie du programme d'investissement.

Activités d'investissement

En 2023, Hydro-Québec a consacré 4,9 G\$ à ses investissements en immobilisations corporelles et incorporelles, comparativement à 4,3 G\$ pour l'exercice précédent. Plus des deux tiers du montant investi en 2023 ont été affectés à des travaux d'envergure ayant pour but d'assurer la pérennité du parc d'équipements, tandis que le reste des investissements a été consacré à de grands projets de développement. Il est à noter que les investissements de l'entreprise visant à assurer la pérennisation de ses actifs de production, transport et distribution ont augmenté de façon soutenue au cours des dernières années. En effet, les sommes affectées à la pérennisation en 2023 ont progressé de plus de 50 % par rapport à celles d'il y a cinq ans. Dans le même ordre d'idées, mentionnons que l'un des objectifs du *Plan d'action 2035* consiste à investir davantage dans le réseau électrique afin d'offrir à la clientèle un service fiable et de grande qualité à un coût abordable.

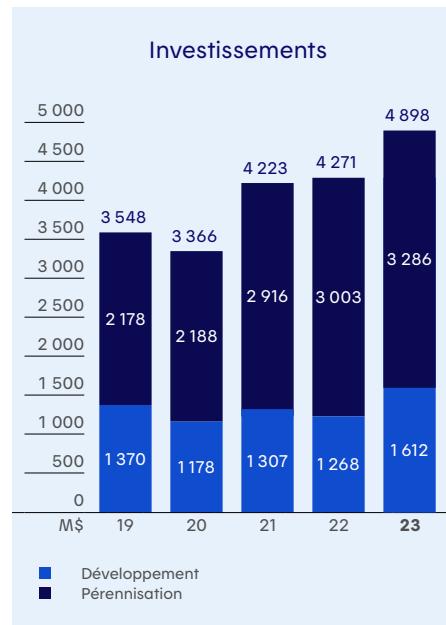
L'entreprise a ainsi alloué 3,3 G\$ à la pérennisation de ses actifs. Elle a, entre autres, continué d'investir dans ses installations de production pour en assurer le bon fonctionnement à long terme et en maximiser le rendement. Soulignons à ce titre les travaux en cours aux centrales de Rapide-Blanc et de Carillon ainsi qu'à l'aménagement Bersimis-2.

Dans le cas des deux premières centrales, l'entreprise a entrepris des travaux pour augmenter la puissance et être ainsi mieux outillée pour faire face à la hausse anticipée de la demande d'électricité. Parallèlement, Hydro-Québec a affecté des sommes importantes à la construction de lignes de transport pour renforcer son réseau et en accroître la souplesse d'exploitation. Notons à cet égard l'achèvement de l'un des plus importants chantiers des dernières années avec la mise en service de la ligne à 735 kV qui relie désormais le poste Micoua, sur la Côte-Nord, au poste du Saguenay, au

Saguenay–Lac-Saint-Jean. Cette ligne, d'une longueur de 262 km, contribuera à maintenir la fiabilité et à améliorer la souplesse d'exploitation du réseau de transport, tout en réduisant les pertes électriques associées aux distances parcourues. Par ailleurs, l'installation de deux nouveaux groupes convertisseurs est en cours au poste de Châteauguay, en Montérégie. De plus, l'entreprise a poursuivi ses investissements dans la mise à niveau et la modernisation de ses installations de transport, dont les projets de remplacement des systèmes de conduite du réseau et des automatismes de réseau et de poste, de même que les activités qui s'inscrivent dans le plan de développement de l'architecture du réseau à 315 kV de l'île de Montréal. Enfin, elle a réalisé des travaux visant à optimiser le fonctionnement du réseau de distribution ainsi qu'à maintenir et à améliorer la qualité de ses actifs de distribution.

Les investissements consacrés aux projets de développement ont totalisé 1,6 G\$. Hydro-Québec a notamment affecté des sommes importantes à divers projets visant à répondre à la croissance de la clientèle québécoise et à augmenter la capacité de production. À titre d'exemple, des travaux sont en cours à la centrale aux Outardes-2, sur la Côte-Nord, afin d'en accroître la puissance. Parmi les autres projets, la construction de la ligne d'interconnexion Hertel-New York, visant à relier celle-ci à la ligne Champlain Hudson Power Express afin d'alimenter en électricité la ville de New York, se poursuit, tout comme le déploiement d'une ligne à 320 kV à courant continu dans les régions de la Chaudière-Appalaches et de l'Estrie, en vue de la mise en place d'une nouvelle interconnexion de 1 200 MW entre le Québec et le réseau de la Nouvelle-Angleterre. Enfin, les travaux réalisés dans le cadre d'un projet majeur ayant pour but de répondre à l'augmentation des besoins dans la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean se sont intensifiés. Ce projet inclut notamment la création d'une section dans le poste de la Chamouchouane afin d'abaisser le niveau de tension de 735 kV à 161 kV ainsi que la construction d'une nouvelle ligne entre ce poste et celui de Saint-Félicien.

Hydro-Québec continue par ailleurs de déployer des efforts en matière d'électrification des transports en investissant de façon soutenue dans son réseau de recharge publique, le Circuit électrique, ainsi que dans la modernisation de son parc de véhicules.



Activités de financement

Dans un contexte marqué par la hausse des taux d'intérêt, Hydro-Québec a réalisé sept émissions à taux fixe sur le marché canadien des capitaux au cours de l'exercice : trois émissions de billets à moyen terme échéant en 2029 pour un montant de 1,8 G\$, à un coût moyen de

3,87 %, et quatre émissions d'obligations échéant en 2063 pour un montant de 1,9 G\$, à un coût moyen de 4,27 %.

Les fonds recueillis, soit un total de 3,7 G\$, ont notamment servi à soutenir une partie du programme d'investissement et à rembourser des dettes arrivant à échéance.

Sources de financement

Type de financement	Montant autorisé par le Conseil d'administration	Marché	En cours le 31 décembre 2023
Marges de crédit d'exploitation	1 000 M\$ CA ou US ^a		0,5 M\$ CA
Facilité de crédit ^b	2 000 M\$ US ^c		-
Papier commercial ^b	5 000 M\$ US ou l'équivalent en \$ CA	États-Unis ou Canada	-
Billets à moyen terme ^b	3 000 M\$ US ou l'équivalent en d'autres monnaies 20 000 M\$ CA ou l'équivalent en \$ US	États-Unis Canada	202 M\$ US ^d 14 128 M\$ CA ^d

a) De ce montant, des soldes disponibles de 200 M\$ US, de 2 M\$ CA et de 335 M\$ CA ou US font l'objet de conventions de marge de crédit d'exploitation conclues avec les institutions financières concernées.

b) Ce financement est garanti par le gouvernement du Québec.

c) Ce montant comprend un crédit-relais de 750 M\$ US.

d) Ce montant correspond au produit net des émissions de billets à moyen terme.

Notations de crédit

	2023		
	Papier commercial	Dette à long terme	Perspective
Agences américaines Moody's S&P Global Ratings Fitch Ratings	P-1 A-1+ F1+	Aa2 AA- AA-	Stable s. o. ^a Stable
Agence canadienne DBRS Morningstar	R-1 (moyen)	AA (bas)	Stable

a) S&P Global Ratings n'assortit pas d'une perspective la notation de crédit d'Hydro-Québec.

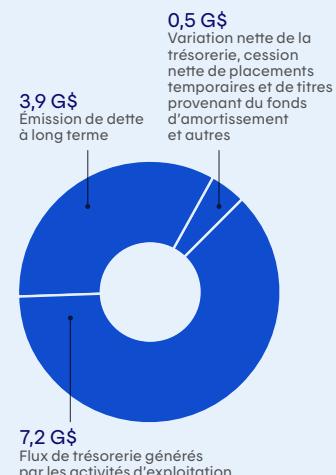
Ces notations de crédit sont identiques à celles en vigueur au 31 décembre 2022.

Dividende et taux de capitalisation

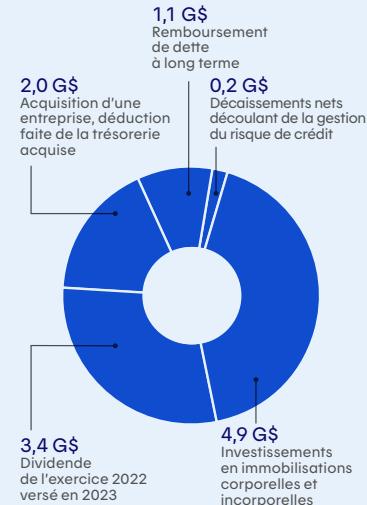
Le dividende à verser au gouvernement du Québec pour l'exercice 2023 s'élève à 2 466 M\$. Au 31 décembre 2023, le taux de capitalisation s'établissait ainsi à 33,7 %.

Soulignons qu'en vertu de la *Loi sur Hydro-Québec* (RLRQ, c. H-5), le dividende ne peut excéder 75 % du bénéfice net. Par ailleurs, le gouvernement du Québec ne peut déclarer, pour un exercice donné, un dividende dont le montant aurait pour effet de réduire à moins de 25 % le taux de capitalisation à la fin de l'exercice.

Provenance des fonds en 2023



Affectation des fonds en 2023



Cadre réglementaire

La Loi sur la Régie de l'énergie (RLRQ, c. R-6.01) accorde à la Régie de l'énergie du Québec la compétence exclusive pour fixer ou modifier les tarifs et les conditions auxquels l'électricité est transportée et distribuée au Québec. De ce fait, les activités de transport et de distribution d'électricité d'Hydro-Québec sont réglementées.

Transport d'électricité

Hydro-Québec, dans ses activités de transport d'électricité au Québec, exploite et développe l'un des plus vastes réseaux de l'Amérique du Nord. Elle commercialise les capacités de transit et gère les mouvements d'énergie sur le territoire québécois, offrant un accès non discriminatoire à son réseau à tous les acteurs du marché, conformément à la réglementation applicable.

Dossier tarifaire

Hydro-Québec, dans ses activités de transport d'électricité, a reporté le dépôt de la demande de modification des tarifs et conditions des services de transport pour les années 2023 et 2024, compte tenu de l'évolution de la structure organisationnelle de l'entreprise entamée en 2022.

Pour les années 2023 et 2024, la Régie a approuvé le maintien provisoire des tarifs de l'année 2022. Les revenus autorisés aux fins de la fixation des tarifs de transport de l'année 2022 avaient totalisé 3 197 M\$, soit 2 813 M\$ pour le service de transport lié à l'alimentation de la charge locale et 384 M\$ pour les services de transport de point à point à court et à long terme.

Distribution d'électricité

Hydro-Québec, dans ses activités de distribution d'électricité au Québec, a pour mandat d'assurer l'approvisionnement en électricité des marchés québécois et de fournir à sa clientèle une alimentation électrique fiable ainsi que des services de qualité, dans un souci d'efficience et de développement durable. Dans ce contexte, elle fait également la promotion de l'efficacité énergétique.

Établissement des tarifs

Depuis 2019, la Loi sur la Régie de l'énergie prévoit que les tarifs seront fixés ou modifiés par la Régie tous les cinq ans à compter du 1^{er} avril 2025 et que, dans

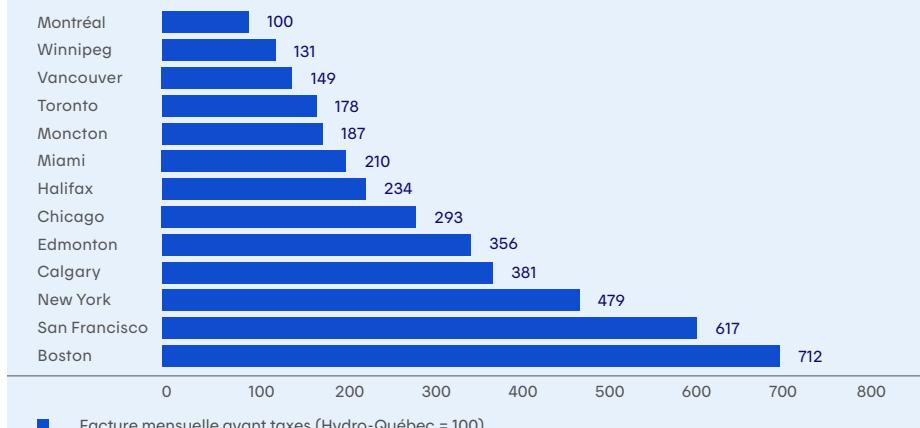
Processus d'établissement des tarifs de distribution d'électricité^a

2020	2021-2024	2025	2026-2029
Gel tarifaire	Indexation en fonction de l'inflation ^b	Établissement des tarifs par la Régie de l'énergie en fonction du coût du service pour une année et début d'un nouveau cycle	Indexation en fonction de l'inflation ^b

a) À l'exclusion du tarif L.

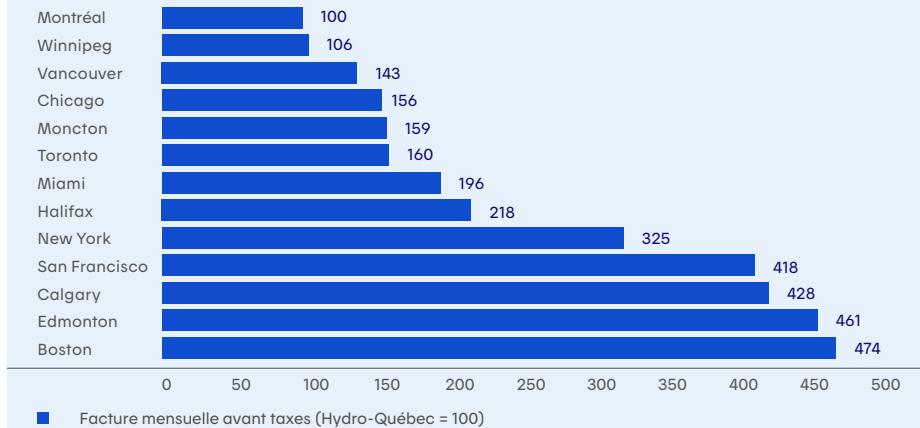
b) En fonction du taux le plus bas entre l'IPC moyen et le taux supérieur de la fourchette de maîtrise de l'inflation de la Banque du Canada pour les tarifs domestiques de distribution à compter du 1^{er} avril 2023, conformément aux dispositions de la Loi visant notamment à plafonner le taux d'indexation des prix des tarifs domestiques de distribution d'Hydro-Québec et à accroître l'encaissement de l'obligation de distribuer de l'électricité.

Indice comparatif des prix de l'électricité pour la clientèle résidentielle^a en 2023



a) Au 1^{er} avril 2023 (pour la clientèle résidentielle ayant une consommation mensuelle de 1 000 kWh).

Indice comparatif des prix de l'électricité pour la clientèle de grande puissance^a en 2023



a) Au 1^{er} avril 2023 (pour la clientèle de grande puissance ayant une consommation mensuelle de 3 060 000 kWh et une puissance appelée de 5 000 kW).



l'intervalle, ils seront indexés chaque année en fonction de la variation annuelle au 30 septembre de l'indice moyen des prix à la consommation pour le Québec, exclusion faite des boissons alcoolisées, des produits du tabac et du cannabis récréatif (l'*« IPC moyen »*). Elle autorise toutefois Hydro-Québec à demander à la Régie de modifier ses tarifs de distribution avant l'échéance prévue si ceux-ci ne lui permettent pas de recouvrer le coût de la prestation du service. En février 2023, l'Assemblée nationale du Québec a adopté la *Loi visant notamment à plafonner le taux d'indexation des prix des tarifs domestiques de distribution d'Hydro-Québec et à accroître l'encadrement de l'obligation de distribuer de l'électricité* (la *« Loi »*). Cette loi prévoit entre autres que l'indexation des tarifs d'électricité domestiques sera déterminée en fonction du taux le plus bas entre l'IPC moyen et le taux supérieur de la fourchette de maîtrise de l'inflation de la Banque du Canada.

Au 1^{er} avril 2023, la hausse des tarifs domestiques a ainsi été limitée à 3 %, conformément à la *Loi*. Les tarifs de la clientèle d'affaires ont pour leur part été indexés de 6,5 %, ce qui correspond à l'IPC moyen entre le 30 septembre 2021 et le 30 septembre 2022. Le tarif industriel de grande puissance (le *« tarif L »*), quant à lui, a été augmenté de 4,2 %, ce qui correspond au produit du taux de 0,65, tel qu'il a été déterminé par la Régie en mars 2023, et du facteur d'indexation générale de 6,5 %.

Rappelons que tous les tarifs de distribution avaient été majorés de 2,6 % pour l'année tarifaire terminée le 31 mars 2023, à l'exception du tarif L, qui l'avait été de 1,7 %.

Pour l'année tarifaire qui commencera le 1^{er} avril 2024, la hausse des tarifs domestiques sera limitée à 3 % conformément aux dispositions de la *Loi*. Pour leur part, les tarifs de la clientèle d'affaires seront accrus de 5,1 %, ce qui correspond à l'IPC moyen entre le 30 septembre 2022 et le 30 septembre 2023. Quant à l'augmentation applicable au tarif L, une décision de la Régie est attendue au cours du premier trimestre de 2024. Si la Régie décidait de maintenir le taux à 0,65 tel qu'il a été déterminé en 2023, cette hausse s'élèverait à 3,3 %.

Soulignons que les tarifs d'électricité d'Hydro-Québec continuent, année après année, de se classer parmi les plus avantageux de toute l'Amérique du Nord.

Approvisionnement en électricité des marchés québécois

Hydro-Québec, dans ses activités de distribution d'électricité, mise sur diverses sources pour approvisionner les marchés québécois, principalement sur le bloc d'électricité patrimoniale de 165 TWh. De plus, elle procède à des appels d'offres à court et à long terme pour satisfaire les besoins qui excèdent le bloc d'électricité patrimoniale.

Pour les besoins à court terme, elle peut également acheter de l'électricité directement sur les marchés, sans appel d'offres, en vertu d'une dispense accordée par la Régie de l'énergie. Pour les besoins imprévus ne pouvant être comblés autrement, elle compte sur une entente-cadre couvrant la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2025. Le renouvellement de cette entente a été approuvé par la Régie en décembre 2022.

En novembre 2023, Hydro-Québec a déposé à la Régie un premier état d'avancement du *Plan d'approvisionnement 2023-2032*. Cet état présente une prévision actualisée de la demande québécoise, laquelle correspond à une croissance de 11,8 TWh sur la période visée, de même que les événements qui ont influé sur la planification des approvisionnements et sur les mesures prises depuis le dépôt du Plan, en novembre 2022. Par ailleurs, Hydro-Québec poursuit ses efforts en matière d'efficacité énergétique. Entre autres choses, elle a élaboré une offre intégrée fondée sur une approche de sensibilisation et d'accompagnement qui incite la clientèle à faire des changements de comportement durables. De plus, elle adapte constamment ses programmes en fonction des besoins de l'entreprise et du marché, arrime ses efforts avec ceux de ses divers partenaires et reste à l'affût des économies d'énergie pouvant être réalisées grâce aux nouvelles technologies.

Enfin, Hydro-Québec a conclu, en juillet 2021, une entente de partenariat avec Énergir en vue de réduire les émissions de gaz à effet de serre attribuables au

chauffage des bâtiments résidentiels, commerciaux et institutionnels. Misant sur la biénergie électricité-gaz naturel, l'entente s'inscrit dans le cadre du *Plan pour une économie verte 2030*, qui constitue la politique-cadre d'électrification et de lutte contre les changements climatiques du gouvernement du Québec. Selon cette entente, Hydro-Québec verse à Énergir une contribution annuelle (la « contribution GES ») basée sur les volumes réels de gaz naturel convertis à l'électricité. Cette contribution devrait atteindre 85 M\$ par année en 2030. En mai 2022, la Régie a adopté un principe général autorisant Hydro-Québec à inclure la contribution GES dans le calcul du revenu requis pour l'établissement des tarifs de distribution d'électricité. En février 2023, une seconde formation de la Régie a révoqué sa décision de mai 2022 : elle a déclaré que le cadre réglementaire actuel ne permet pas d'intégrer, selon une approche innovante en décarbonation, la contribution GES dans sa révision tarifaire prévue en 2025. En mars 2023, un pourvoi en contrôle judiciaire de la décision de la seconde formation de la Régie a été déposé devant la Cour supérieure du Québec. Le pourvoi a été entendu en décembre 2023. Le 16 février 2024, la Cour supérieure a rétabli la décision de la première formation qui avait adopté un principe général autorisant Hydro-Québec à inclure la contribution GES dans le calcul du revenu requis pour l'établissement des tarifs de distribution d'électricité. Le lancement de l'offre biénergie pour la clientèle résidentielle a eu lieu en juin 2022, et celui pour la clientèle commerciale et institutionnelle, en novembre 2023. Pour cette dernière clientèle, le lancement faisait suite à la fixation d'un tarif biénergie approuvé par la Régie en juin 2023 (tarif CI).

Structure organisationnelle

D'après la chaîne de valeur, c'est-à-dire la séquence d'activités clés permettant à l'entreprise de réaliser sa mission de base et de créer de la valeur pour sa clientèle, trois groupes constituent les principaux maillons d'Hydro-Québec :

- le groupe – Stratégies et finances ;
- le groupe – Planification énergétique et expérience client ;
- le groupe – Exploitation et infrastructures.

Le **groupe – Stratégies et finances** a pour mandat d'élaborer les orientations stratégiques d'Hydro-Québec, d'allouer les ressources et d'assurer la gestion financière et des risques, de manière à permettre à l'entreprise de contribuer de façon optimale à la décarbonation de l'économie et à l'accroissement de la prospérité du Québec. Concrètement, le groupe est responsable des transactions énergétiques, de même que des stratégies de commercialisation visant à valoriser l'énergie propre et renouvelable produite par Hydro-Québec pour l'ensemble des marchés de l'entreprise. Il effectue une veille permanente du secteur de l'énergie et mène des projets stratégiques de recherche et développement, en plus de réaliser des activités de développement et de conclure des partenariats dans le cadre de divers projets. Il est également responsable de la planification financière, de même que de l'évaluation de la performance afin d'atteindre les objectifs stratégiques et opérationnels de l'entreprise. De plus, il vise à protéger la solidité financière d'Hydro-Québec en élaborant des stratégies pour mener à bien ses activités de financement, de trésorerie et de gestion des risques financiers. Il est aussi chargé d'établir les cadres financiers réglementaires et s'occupe du volet financier des dossiers tarifaires. En outre, il coordonne le portefeuille des risques d'entreprise et assure le suivi des risques de marché et de crédit, en plus de diriger l'ensemble des activités de comptabilité et de contrôle de l'entreprise et de fournir des orientations et des conseils en matière d'expertise comptable et de fiscalité. Enfin, il a également comme objectif de maximiser la performance financière de la Caisse de retraite selon un niveau de risque jugé acceptable.

Le **groupe – Planification énergétique et expérience client** a pour mandat de prévoir les besoins en électricité du Québec dans le contexte de la transition énergétique et de gérer les approvisionnements énergétiques, y compris la valorisation des ententes avec les partenaires. Il est également chargé d'assurer l'évolution des offres de produits et services destinés à la clientèle québécoise, notamment en gestion de la puissance – plus particulièrement Hilo et la tarification dynamique – ainsi que des options tarifaires, des programmes en efficacité énergétique et du Circuit électrique. Il réalise ces activités dans le but d'établir un équilibre entre l'offre et la demande au plus faible coût possible, tout en maximisant la contribution d'Hydro-Québec à l'atteinte des objectifs de décarbonation et de développement économique du gouvernement du Québec. Enfin, il vise à offrir en tout temps une expérience optimale à l'ensemble de la clientèle.

Le **groupe – Exploitation et infrastructures** veille à la conception, à la gestion ainsi qu'à l'exploitation et à la maintenance du système énergétique, et vise à accroître la résilience de celui-ci à l'égard des changements climatiques. Le groupe a comme mission d'assurer l'évolution du système énergétique et la gestion efficace des infrastructures, tout en offrant des services d'électricité de qualité qui répondent aux besoins de la clientèle québécoise. Comptant plus des deux tiers de l'effectif total d'Hydro-Québec, il a aussi pour mandat de fournir un service d'une grande fiabilité grâce à une exécution optimale des activités d'exploitation et de soutien, d'établir une vision globale de la performance du système énergétique, d'assurer l'intégration de nouvelles sources d'énergies renouvelables, de même que d'élaborer et de réaliser des projets de construction et de réfection dans les domaines de la production, du transport et de la distribution d'électricité, et ce, au meilleur coût. En parallèle, il vise également à renforcer la chaîne d'approvisionnement et à mieux gérer le matériel de l'entreprise pour être en mesure de relever les défis importants qui découleront de l'augmentation prévue des investissements, le tout en maximisant la

création d'une richesse durable pour le Québec. Enfin, le groupe est responsable des activités en santé et sécurité du travail, de même que de celles en environnement.

Ces trois groupes sont soutenus par cinq groupes transversaux dans le cadre de la réalisation de la mission de base d'Hydro-Québec : le **groupe – Affaires corporatives, juridiques et réglementaires et gouvernance**, le **groupe – Développement durable, relations avec les communautés et communications**, le **groupe – Technologies numériques**, le **groupe – Audit interne** ainsi que le **groupe – Talents et culture**.

Perspectives

Pour l'exercice 2024, Hydro-Québec vise à atteindre un bénéfice net oscillant entre 2,2 G\$ et 2,7 G\$. Cette fourchette s'explique principalement par le contexte de faible hydraulicité qui nécessite une gestion dynamique des stocks énergétiques et, par conséquent, donne lieu à une réduction importante des ventes d'électricité prévues sur les marchés hors Québec. Dans ce contexte, l'entreprise devra faire preuve de proactivité afin de cerner les occasions d'accroître sa rentabilité selon les conditions météorologiques et l'évolution des marchés d'exportation et ainsi viser le haut de la fourchette du bénéfice.

Hydro-Québec compte faire des investissements de l'ordre de 5,8 G\$, ce qui représente une hausse de près de 20 % par rapport à 2023. Près des deux tiers des sommes investies permettront d'augmenter la fiabilité et la résilience du réseau pour offrir un meilleur service à la clientèle. Parmi les projets les plus importants, mentionnons l'ajout de deux groupes convertisseurs au poste de Châteauguay afin d'accroître la capacité de l'interconnexion avec le réseau de New York ainsi que les travaux de réhabilitation en cours aux centrales de Rapide-Blanc et de Carillon pour optimiser les activités de production.

Le reste des investissements prévus sera consacré à des activités de développement visant à faire face à la croissance de la demande québécoise, à augmenter les activités d'Hydro-Québec sur les marchés voisins et à soutenir la décarbonation de l'économie. Il faut souligner par ailleurs le raccordement de nouveaux clients et nouvelles clientes au réseau de distribution, la réalisation de travaux préparatoires de projets afin d'accroître la puissance de certaines centrales hydroélectriques, dont celle de la centrale aux Outardes-2, et l'amélioration de la capacité de transport au moyen de la construction de la ligne d'interconnexion Hertel-New York, qui sera raccordée à la ligne Champlain Hudson Power Express, ainsi que de la construction de la ligne d'interconnexion des Appalaches-Maine, qui sera raccordée à la ligne New England Clean Energy Connect.

Quant au programme d'emprunt de l'exercice 2024, il s'établit à 5,0 G\$. Les fonds recueillis permettront de financer les besoins courants de l'entreprise, dont une part importante du programme d'investissement.

Gestion intégrée des risques

Depuis de nombreuses années, Hydro-Québec applique un processus de gestion intégrée des risques qui fait partie de ses activités courantes. Ce processus s'appuie sur différents mécanismes de contrôle, de communication et d'évaluation visant à lui permettre d'exercer un suivi dynamique de l'évolution des risques.

Tous les groupes de l'entreprise participent au processus. Dans le cadre de leurs activités, ils gèrent les risques qui les concernent et les réévaluent à intervalles réguliers, au quotidien dans certains cas, à l'aide notamment des outils élaborés par le groupe – Stratégies et finances. Concrètement, chaque groupe doit recenser et évaluer ses principaux risques, puis mettre en place et appliquer des mesures pour les gérer de manière que les risques résiduels soient d'un niveau acceptable pour Hydro-Québec. Les groupes rendent compte périodiquement de leurs actions et de leurs suivis en matière de gestion des risques au comité de direction qui, agissant à titre de comité de gestion des risques, assure la surveillance globale des risques. Grâce à

cette approche, il est possible de constituer un portefeuille des risques d'entreprise lors de la planification annuelle. Ce portefeuille est présenté au Conseil d'administration avec le Plan d'affaires, qui comporte une analyse de sensibilité permettant d'évaluer l'impact de certains risques sur la capacité d'Hydro-Québec de réaliser son bénéfice net cible.

Risques financiers

Dans le cadre de ses activités, Hydro-Québec réalise des opérations qui l'exposent à certains risques financiers, tels que les risques de marché, de liquidité et de crédit. L'adoption de stratégies comprenant l'utilisation d'instruments dérivés et un suivi systématique réduit considérablement l'exposition à ces risques et l'impact de ceux-ci sur les résultats de l'entreprise.

En matière de gestion des risques de marché et de crédit, une équipe de spécialistes indépendante de celles qui réalisent les transactions effectue une surveillance constante de plusieurs indicateurs liés aux transactions financières et énergétiques, recommande des stratégies

et applique des contrôles pour réduire les risques connexes.

Risque de marché

Les résultats d'Hydro-Québec sont exposés à trois principaux types de risque de marché, soit le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix lié à l'énergie et à l'aluminium. Les fluctuations du taux de change du dollar canadien par rapport au dollar américain ont une incidence sur les produits des ventes libellées en dollars américains, de même que sur le coût de la dette libellée dans cette devise. Une variation des taux d'intérêt influe sur les frais financiers et sur le coût de retraite. Enfin, les variations des prix de l'énergie ont des répercussions sur les produits réalisés sur les marchés de gros, tandis que celles des cours de l'aluminium ont un impact sur les produits associés aux contrats spéciaux avec certains grands clients industriels au Québec.

Hydro-Québec a principalement recours aux instruments financiers dérivés pour gérer ses risques de marché. Ce mode de

Processus de gestion intégrée des risques

	Annuellement	Mensuellement
Groupes	<ul style="list-style-type: none">Détermination des risques de chaque groupe et validation par le ou la gestionnaire relevant du président-directeur généralÉlaboration ou mise à jour de la liste des risques de chaque groupe devant être intégrés dans le portefeuille des risques d'entreprise	Reddition de comptes sur le suivi des risques de chaque groupe intégré dans le portefeuille des risques d'entreprise
Comité de direction^{a)}	Revue du portefeuille des risques d'entreprise, de la carte des risques majeurs et de la probabilité de réalisation du bénéfice net cible	Revue de la reddition de comptes mensuelle consolidée sur le suivi du portefeuille des risques d'entreprise
Conseil d'administration	Comité d'audit Analyse du processus de gestion intégrée des risques, du portefeuille des risques d'entreprise et de la carte des risques majeurs Comité des investissements et des affaires financières Analyse du Plan d'affaires et de la probabilité de réalisation du bénéfice net cible Conseil d'administration Examen du Plan d'affaires, du portefeuille des risques d'entreprise, de la carte des risques majeurs et de la probabilité de réalisation du bénéfice net cible	

a) Agissant à titre de comité de gestion des risques, avec le vice-président exécutif – Stratégies et finances comme responsable de la gestion des risques.

gestion vise à limiter l'incidence des risques sur ses résultats, selon des stratégies et des critères établis en fonction de sa tolérance. Par ailleurs, le risque de marché à moyen et à long terme est atténué par l'effet compensateur entre l'impact d'une hausse ou d'une baisse généralisée des taux d'intérêt sur les frais financiers, d'une part, et l'impact d'une telle hausse ou d'une telle baisse sur le coût de retraite, d'autre part.

Le coût de retraite d'Hydro-Québec est également soumis au risque de variation de la juste valeur des placements détenus dans le portefeuille de la Caisse de retraite. Pour gérer ce risque, l'entreprise mise sur la diversification des actifs et sur des stratégies de gestion des placements qui comprennent l'utilisation de dérivés.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'une entité éprouve des difficultés à respecter les engagements liés à ses passifs financiers. Ce risque peut découler de problèmes à accéder à des sources de financement pour la réalisation de son programme d'investissement.

Le risque de liquidité d'Hydro-Québec est atténué par plusieurs facteurs, dont d'importants flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation, l'accès à une facilité de crédit de soutien préautorisée et un portefeuille diversifié d'instruments financiers très liquides.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie ne puisse respecter ses obligations contractuelles.

Hydro-Québec est exposée au risque de crédit lié aux débiteurs dans le contexte de ses opérations courantes de vente d'électricité au Québec.

Elle doit également faire face au risque de crédit lié aux équivalents de trésorerie, aux placements temporaires et aux instruments dérivés qu'elle négocie avec des institutions financières ainsi qu'avec d'autres émetteurs et, dans une moindre mesure, avec des sociétés d'énergie nord-américaines. Ces instruments dérivés sont associés aux contrats d'approvisionnement qu'elle conclut pour alimenter le marché québécois et aux transactions énergétiques sur les marchés hors Québec.

L'exposition au risque de crédit est atténuée par la mise en place d'encadrements et de limites en ce qui a trait à la concentration des risques et au niveau d'exposition par contrepartie. Pour s'assurer du respect de ces encadrements et limites, Hydro-Québec a adopté une approche proactive fondée sur divers contrôles et rapports de suivi. Ceux-ci lui permettent de réagir rapidement à tout événement qui pourrait avoir un impact sur la situation financière des contreparties. Par ailleurs, l'entreprise traite généralement avec des contreparties dont la notation de crédit est élevée. Elle conclut également des ententes en vue de maintenir la valeur de marché des principaux portefeuilles d'instruments dérivés en deçà d'un seuil prédéterminé.

Risques réglementaires

Hydro-Québec fait face à des risques réglementaires du fait qu'en vertu de la *Loi sur la Régie de l'énergie*, ses activités liées au transport et à la distribution de l'électricité sont réglementées. Les décisions rendues par la Régie de l'énergie peuvent ainsi avoir une incidence sur les résultats associés à ces activités. La Loi prévoit par ailleurs que les tarifs sont établis de manière à permettre le recouvrement du coût du service et à dégager un rendement raisonnable sur la base de tarification.

L'entrée en vigueur de la *Loi visant à simplifier le processus d'établissement des tarifs de distribution d'électricité* en 2019 a toutefois eu pour effet de mettre fin à la pratique réglementaire permettant à Hydro-Québec d'intégrer ultérieurement, dans ses tarifs, tout écart entre les montants réels de certains éléments, notamment les écarts de revenus liés aux aléas climatiques et les écarts au titre des coûts d'approvisionnement en électricité, et les montants prévus dans les dossiers tarifaires d'après les normales climatiques et reconnus par la Régie aux fins de l'établissement des tarifs. Ainsi, Hydro-Québec est désormais exposée aux risques connexes qui étaient auparavant couverts par des comptes d'écart et de reports. Depuis 2021, ces risques sont toutefois atténués par l'indexation annuelle des tarifs de distribution.

Divers moyens ont été mis en place pour réduire l'incidence des risques sur les

produits et les charges liés aux activités réglementées. Ces moyens comprennent la présentation de dossiers complets et probants à la Régie ainsi que l'établissement d'un dialogue constructif avec celle-ci et avec les intervenants et intervenantes, notamment dans le cadre de séances de travail.

Risques opérationnels

La gestion d'un réseau électrique comme celui d'Hydro-Québec pose de nombreux défis techniques associés au vieillissement des équipements, aux progrès technologiques et à l'évolution des besoins de la clientèle – notamment dans le contexte de la transition énergétique. L'entreprise doit donc prendre des décisions éclairées quant à la planification de ses investissements à court et à long terme.

Hydro-Québec doit faire évoluer son réseau vers un système énergétique diversifié, intelligent et résilient, capable d'accueillir des ressources énergétiques décentralisées et un plus grand volume d'énergie de sources variables, de même que des technologies numériques de pointe qui permettront d'accroître la souplesse d'exploitation et de répondre aux besoins et aux attentes de la clientèle.

Activités de production

L'une des principales incertitudes liées aux activités de production concerne les apports naturels en eau. En effet, Hydro-Québec doit disposer de stocks énergétiques suffisants pour s'acquitter de son obligation de fournir un volume annuel maximal de référence de 165 TWh d'électricité patrimoniale, tout en respectant ses engagements contractuels. Concrètement, elle doit pouvoir combler un déficit d'apports naturels de 64 TWh sur deux années consécutives et de 98 TWh sur quatre années consécutives. Pour gérer ce risque, l'entreprise mise sur plusieurs mesures d'atténuation qu'elle suit rigoureusement. Ainsi, elle assure une gestion pluriannuelle des stocks énergétiques et maintient un écart suffisant entre ses engagements et ses moyens de production, ce qui lui permet de pallier les aléas de l'hydraulique, de reconstituer ses réserves ou de saisir des occasions d'affaires. Elle rend compte régulièrement à la Régie de l'énergie de sa capacité de production et de ses réserves énergétiques.



Par ailleurs, Hydro-Québec exploite de multiples centrales et ouvrages régulateurs dans le sud du Québec, notamment sur les rivières Saint-Maurice et des Outaouais et sur le fleuve Saint-Laurent, le long desquels se trouvent plusieurs centres urbains et autres agglomérations. Or, ces cours d'eau subissent d'importantes crues printanières. Pour réduire l'impact des crues sur le milieu, elle fait preuve de prévoyance et gère ses installations de manière à maximiser la sécurité du public, notamment en faisant des suivis rigoureux et en collaborant étroitement avec les autorités compétentes. Par exemple, différents réservoirs sont mis à contribution pour limiter les risques d'inondation. De plus, l'entreprise organise chaque année des séances d'information ayant pour but de sensibiliser le public au rôle clé que jouent ses réservoirs et ouvrages régulateurs dans la gestion des crues.

Les variations de température et l'évolution de la demande du marché québécois par rapport aux prévisions représentent aussi un risque, puisqu'elles ont une incidence sur les ventes d'énergie au Québec et le volume disponible pour l'exportation.

Outre les aléas de l'hydraulique et de la température, les activités d'exportation sur les marchés de gros comportent un risque de marché et un risque d'indisponibilité des équipements de production et de transport d'électricité. Le risque de marché résulte des fluctuations du prix de l'énergie sur les marchés hors Québec. Il est atténué par la surveillance permanente de l'évolution des marchés de gros et par l'utilisation d'instruments dérivés de couverture. Quant au risque d'indisponibilité des équipements de production et de transport, il est atténué par la mise en œuvre de programmes de maintenance et de mise à niveau.

Les risques liés aux activités d'exportation sont quantifiés de manière intégrée par une équipe de spécialistes indépendante de celle qui réalise les transactions. Cette équipe veille à l'application de contrôles, présente des rapports quotidiens aux gestionnaires responsables et s'assure du respect des limites approuvées par la direction et par le Conseil d'administration.

Activités de transport

Divers facteurs peuvent entraîner une interruption de service ou rendre indisponible une partie du réseau de

transport, notamment les événements météorologiques extrêmes et les défaillances d'équipements. Pour contrer ces facteurs, Hydro-Québec a mis en œuvre plusieurs moyens de prévention. Par exemple, elle se conforme aux normes de fiabilité de la North American Electric Reliability Corporation (NERC) et a pris différentes mesures pour entretenir et renforcer le réseau afin d'assurer le bon fonctionnement des actifs pendant leur durée de vie utile prévue. Notons à cet égard que la direction principale – Contrôle des mouvements d'énergie et exploitation des réseaux du groupe – Exploitation et infrastructures agit à titre de coordinateur de la fiabilité des réseaux de transport d'électricité au Québec, s'étant vu attribuer ce rôle par la Régie de l'énergie en 2007.

Hydro-Québec doit fournir une capacité de transit suffisante pour alimenter le réseau de distribution de l'entreprise et les installations d'autres clients et clientes, tout en assurant la sécurité et la fiabilité du service. Pour ce faire, elle gère la pointe de consommation annuelle de façon optimale et investit dans la modernisation de ses installations de transport en s'appuyant sur un modèle de gestion des actifs. Elle a entrepris à cet égard d'importants projets de remplacement des systèmes de conduite du réseau de transport et des automatismes de réseau et de poste.

Activités de distribution

La continuité du service de distribution d'électricité représente un enjeu crucial pour Hydro-Québec. Or, les changements climatiques qui se manifestent partout dans le monde ont aussi un impact très réel sur son réseau et dans le quotidien de sa clientèle, entre autres en raison des pannes d'électricité qui en découlent. C'est pour cette raison que l'entreprise prévoit investir davantage dans son réseau électrique afin d'offrir un service fiable et de grande qualité à un coût abordable.

Hydro-Québec doit, en tout temps, composer avec les fluctuations de la demande (à conditions météorologiques normales) qui découlent de la conjoncture économique et énergétique et qui ont un impact sur ses résultats. Depuis l'entrée en vigueur de la *Loi visant à simplifier le processus d'établissement des tarifs de distribution d'électricité*, elle est aussi exposée aux risques associés aux aléas

climatiques, soit les écarts de revenus liés aux fluctuations de la température, ainsi qu'aux variations des approvisionnements en électricité. Pour limiter l'impact de l'ensemble de ces risques, elle ne cesse d'améliorer sa méthode de prévision de la demande d'électricité.

Activités de construction

L'un des risques auxquels Hydro-Québec fait face dans le cadre de ses projets de construction concerne la santé et la sécurité du travail sur ses chantiers. Pour gérer celui-ci, elle met l'accent sur la maîtrise des principaux dangers et le leadership de ses équipes sur le terrain et agit, tout au long de l'élaboration et de la réalisation des projets, de manière à devenir une référence à ce chapitre dans le secteur de la construction au Québec.

Ainsi, en phase d'avant-projet, l'entreprise recense les risques et met en place des mesures d'atténuation. Pendant la réalisation des travaux, elle fait un suivi en continu de l'application des mesures, notamment au moyen d'inspections systématiques sur les chantiers, afin de vérifier l'efficacité des mesures établies et de cerner en amont les risques résiduels de manière à pouvoir mettre en œuvre des moyens de surveillance appropriés. De plus, elle intervient régulièrement auprès des entrepreneurs et entrepreneures. Compte tenu du renouvellement de la main-d'œuvre, une grande importance est accordée à l'accueil, à l'habilitation et à l'accompagnement des nouveaux travailleurs et nouvelles travailleuses. Toutes les équipes conjuguent leurs efforts afin d'atteindre un objectif commun : offrir un milieu de travail sécuritaire, sain et respectueux. L'instauration du programme de prévention du maître d'œuvre, qui définit les attentes d'Hydro-Québec envers les entrepreneurs et entrepreneures en matière de santé-sécurité, constitue la première étape du déploiement de normes à l'égard de la gestion des principaux risques sur les chantiers.

La pression exercée sur les coûts des projets de construction constitue un autre risque auquel Hydro-Québec est confrontée en permanence. Celle-ci est notamment attribuable à la pénurie de main-d'œuvre résultant, entre autres, de l'effervescence du secteur québécois de la construction, à l'augmentation du prix de certains matériaux et produits ainsi qu'aux divers



facteurs ayant pour effet de modifier les calendriers de réalisation (retards de livraison, faible qualité, arrêt des travaux). En 2023, l'inflation, les défis d'approvisionnement dans plusieurs secteurs de l'économie et les plans de relance postpandémiques déployés ont eu un impact sur les coûts des projets et la disponibilité de la main-d'œuvre.

Afin de respecter ses engagements et de continuer d'appliquer des normes élevées sur les plans de la sécurité et de la qualité, l'entreprise a recours à plusieurs mesures pour réduire son exposition aux risques.

Ainsi, des équipes analysent les risques en matière de santé-sécurité en vue de l'élaboration de solutions intégrées visant à les éliminer ou à les atténuer dès les premières phases d'ingénierie. Par ailleurs, un suivi serré des échéanciers, des coûts, des événements accidentels et des risques spécifiques à chaque projet ou produit livrable important permet d'assurer le bon déroulement des projets ou d'apporter les correctifs nécessaires au besoin. De plus, Hydro-Québec entretient des relations permanentes avec les organismes et les ministères concernés afin de demeurer au fait de toute modification éventuelle aux lois et règlements qui pourrait avoir une incidence sur ses activités. Enfin, elle fait une vigie des marchés et elle élabore des stratégies visant à favoriser la concurrence, à accroître son attractivité (en tant que cliente) et à assurer la pérennité des approvisionnements et le maintien de l'expertise dans ses marchés. Elle veille aussi à adapter ses stratégies de réalisation des projets selon la conjoncture, de concert avec ses partenaires.

Activités corporatives et autres

Santé et sécurité du travail

Hydro-Québec poursuit le virage qu'elle a amorcé à l'échelle de l'entreprise pour faire évoluer sa culture et améliorer sa performance en matière de santé et sécurité du travail (SST), dans le but d'assurer la protection de l'ensemble des membres de son personnel et de ses fournisseurs et fournisseuses. Elle souhaite notamment que la santé globale, y compris la santé psychologique, devienne un pilier de la performance opérationnelle, afin de réduire les risques et d'assurer le mieux-être de tous et de toutes.

Par ailleurs, l'entreprise continue de prendre des mesures concrètes pour maîtriser les principaux dangers afin de prévenir ceux à potentiel de gravité élevée, en s'appuyant sur des normes simples et cohérentes. Les gestionnaires exercent leur leadership en effectuant des inspections et autres activités de prévention sur le terrain. La priorité est accordée aux neuf principaux dangers relevés. Hydro-Québec établit des exigences claires et uniformes à l'égard de ces dangers et encadre ses fournisseurs et fournisseuses afin de les aider à mieux jouer leur rôle en matière de SST.

Les indicateurs de performance en santé-sécurité continuent de faire l'objet d'un suivi rigoureux dans les tableaux de bord et les réunions d'évaluation de la performance.

Sécurité des personnes, des actifs, de la réputation et des revenus

Hydro-Québec met tout en œuvre pour protéger son personnel et les tiers contre les menaces, dangers et sinistres ainsi que les situations exceptionnelles qui risquent de survenir dans le cadre de ses activités. Le suivi des menaces et vulnérabilités, de même que des mesures de sécurité nécessaires à l'accomplissement de sa mission, est assuré en continu. L'entreprise veille également à la sécurisation de l'ensemble de ses actifs physiques, informatiques et informationnels.

Pour contribuer à une protection optimale des personnes ainsi que de ses actifs, sa réputation et ses revenus, Hydro-Québec s'est engagée à : promouvoir une culture axée sur la sécurité ; sensibiliser le public à la nécessité d'adopter des comportements sécuritaires à l'égard de ses installations ; anticiper, évaluer et atténuer les risques et les menaces ; établir et appliquer des mesures de sécurité adaptées ; assurer la surveillance de ses actifs et la détection des anomalies ; intervenir rapidement en cas d'atteinte à l'intégrité des personnes, des actifs et des revenus afin d'en limiter les impacts ; respecter les exigences légales et réglementaires de sécurité ; et participer aux initiatives de l'État en matière de sécurité.

En ce qui concerne la protection des revenus et de la réputation, l'entreprise porte une attention particulière aux vols d'électricité, à la fraude ainsi qu'aux

atteintes à la propriété intellectuelle et à l'intégrité du réseau. Pour contrer ces risques, elle table sur un ensemble de moyens, dont le recours à une méthode de détection analytique des vols d'électricité, la constitution d'une équipe affectée aux enquêtes en matière de collusion, de corruption, de fraude et d'intégrité économique, la vérification proactive des risques de sécurité ainsi que la poursuite d'une veille active en collaboration avec ses partenaires. Afin de minimiser le risque d'atteinte à la réputation d'Hydro-Québec lié à l'établissement d'une relation d'affaires avec des entreprises ou partenaires externes, l'entreprise effectue, lorsque nécessaire, des évaluations de risque.

Par ailleurs, Hydro-Québec dispose d'un plan d'urgence d'entreprise qui vise à assurer la continuité de ses activités et la poursuite de sa mission en cas d'événement exceptionnel. Ce plan sert à arrimer les actions et la mise en œuvre efficace des plans d'urgence de tous les groupes lors de tels événements, de manière à renforcer et à améliorer la coordination des mesures déployées par les intervenants et intervenantes internes et externes concernés, y compris les autorités publiques.

Sécurité des technologies numériques

La cybersécurité est au cœur des préoccupations d'Hydro-Québec. Pour gérer cet enjeu, elle compte sur une équipe multidisciplinaire qui travaille étroitement avec un réseau de collaborateurs et collaboratrices externes. Ensemble, ces intervenants et intervenantes protègent les actifs technologiques, anticipent et analysent les menaces et assurent un suivi rigoureux des risques afférents. L'entreprise évalue régulièrement les mesures d'atténuation mises en œuvre et déploie de nouvelles stratégies en fonction de l'évolution du contexte d'affaires et des tendances émergentes en sécurité.

Croissance de la demande

Hydro-Québec est appelée à jouer un rôle central dans l'électrification du Québec et entend mettre à profit son expertise en énergie propre et renouvelable pour contribuer à la réduction progressive de l'utilisation des énergies fossiles. Cette transition énergétique comporte des défis, tels que le resserrement des bilans d'énergie et de puissance, la hausse des

investissements requis pour répondre à la croissance de la demande et l'impératif de mieux consommer l'énergie. Pour y parvenir, l'entreprise a publié, en fin d'année, son *Plan d'action 2035*, qui vise à réduire les gaz à effet de serre, à répondre à la croissance prévue de la demande d'électricité et à offrir à sa clientèle un service plus fiable, plus simple et abordable.

Environnement

Hydro-Québec s'appuie sur son système de gestion environnementale certifié à la norme ISO 14001:2015 pour revoir chaque année le recensement des risques et des occasions en environnement. Elle cherche ainsi à mieux maîtriser les impacts de ses activités et projets sur les milieux naturels et humains et à maximiser les retombées environnementales positives qui découlent de sa présence sur le territoire québécois.

Changements climatiques

Pour gérer les risques associés aux changements climatiques auxquels elle est confrontée, Hydro-Québec a mené une évaluation des risques humains ainsi que des risques liés à ses infrastructures et à ses activités. Cette évaluation a permis de mesurer l'impact des changements climatiques et d'établir des mesures concrètes, assorties de cibles et d'indicateurs, dans les catégories d'intervention : conception et exploitation des ouvrages, pannes et pertes d'actifs, santé et sécurité des travailleurs et travailleuses. Au terme de cet exercice, l'entreprise a publié, en 2022, son premier *Plan d'adaptation aux changements climatiques*, qui procure un cadre de gouvernance pour gérer les risques physiques liés aux changements climatiques. L'année 2023 a été consacrée à la mise en place et au suivi des actions d'atténuation des risques relevés dans le plan d'adaptation.

RAPPORT DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Les états financiers consolidés d'Hydro-Québec ainsi que l'ensemble des renseignements contenus dans le présent Rapport annuel sont la responsabilité de la direction et sont approuvés par le Conseil d'administration. Les états financiers consolidés ont été dressés par la direction conformément aux principes comptables généralement reconnus des États-Unis et tiennent compte des décisions de la Régie de l'énergie du Québec relatives au transport et à la distribution de l'électricité. Ils comprennent des montants déterminés d'après les meilleures estimations et selon le jugement de la direction. L'information financière présentée ailleurs dans le Rapport annuel est conforme à celle qui est fournie dans les états financiers consolidés.

La direction maintient un système de contrôle interne ayant pour but de fournir l'assurance raisonnable que l'information financière est pertinente et fiable, et que les biens d'Hydro-Québec sont convenablement comptabilisés et protégés. Ce système comprend notamment les politiques et directives d'Hydro-Québec, de même que le *Code d'éthique* applicable à l'ensemble du personnel, qui visent à assurer une gestion intégrée des ressources ainsi qu'une conduite ordonnée des affaires de l'entreprise, dans le respect des lois et règlements la régissant. Les contrôles liés à l'information financière font l'objet d'une évaluation par une équipe qui soutient la direction. Cette évaluation vise à valider le bon fonctionnement des contrôles. Par ailleurs, un processus d'audit interne contribue aussi à établir si l'entreprise exerce des contrôles suffisants et efficaces à l'égard de ses activités. Des recommandations découlant de ce processus sont soumises à la direction et au Comité d'audit.

Le Conseil d'administration approuve les règles de gouvernance de l'entreprise. Il s'acquitte de sa responsabilité à l'égard des états financiers consolidés par l'entremise de son Comité d'audit, lequel est composé uniquement d'administrateurs indépendants et d'administratrices indépendantes, qui n'exercent pas une fonction à plein temps au sein d'Hydro-Québec ou de l'une de ses filiales. Il incombe au Comité d'audit de recommander au Conseil d'administration d'approuver les états financiers consolidés. Le Comité d'audit rencontre la direction, les responsables de l'audit indépendant et le vice-président – Audit interne afin de discuter des résultats de leurs audits et des constatations qui en découlent quant à l'intégrité et à la qualité de la présentation de l'information financière et quant au système de contrôle interne d'Hydro-Québec. Les responsables de l'audit indépendant et le vice-président – Audit interne ont librement et pleinement accès au Comité d'audit, en présence ou non de la direction.

Les états financiers consolidés des exercices 2023 et 2022 ont été audités conjointement par le Vérificateur général du Québec, KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L. et Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L.

/s/ Manon Brouillette
Présidente du Conseil d'administration

Montréal, Québec
Le 16 février 2024

/s/ Michael Sabia
Président-directeur général

/s/ Jean-Hugues Lafleur
Vice-président exécutif et
chef de la direction financière

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Au Ministre des Finances du Québec

Rapport sur l'audit des états financiers consolidés

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés d'Hydro-Québec et de ses filiales (le « groupe »), qui comprennent les bilans consolidés aux 31 décembre 2023 et 2022, et les états consolidés des résultats, les états consolidés du résultat étendu, les états consolidés des variations des capitaux propres et les états consolidés des flux de trésorerie pour les exercices terminés à ces dates, ainsi que les notes afférentes, y compris le résumé des principales conventions comptables.

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée du groupe aux 31 décembre 2023 et 2022, ainsi que des résultats consolidés de son exploitation et de ses flux de trésorerie consolidés pour les exercices terminés à ces dates, conformément aux principes comptables généralement reconnus des États-Unis (« PCGR des États-Unis »).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Question clé de l'audit	Façon dont la question a été traitée dans le cadre de l'audit
<p>Capitalisation des coûts de main-d'œuvre aux immobilisations corporelles</p> <p>Description de la question Tel qu'il est décrit aux notes 1 et 9 des états financiers consolidés, les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût, qui comprend les matériaux, la main-d'œuvre et les autres frais directement attribuables à des projets qui répondent aux critères de capitalisation. Les frais d'entretien et de réparation sont quant à eux comptabilisés dans les résultats lorsqu'ils sont engagés.</p> <p>Raisons pour lesquelles il s'agit d'une question clé de l'audit Étant donné l'ampleur et le volume élevé des projets d'autoconstruction capitalisés et auxquels plusieurs employés sont affectés, nous avons déployé des efforts importants dans la réalisation de nos procédures d'audit à l'égard de la détermination par le groupe de la portion des coûts de main-d'œuvre directement attribuables aux projets qui répondent aux critères de capitalisation. Par conséquent, nous avons déterminé que la capitalisation des coûts de main-d'œuvre aux immobilisations corporelles constituait une question clé de l'audit.</p>	<p>Nos procédures d'audit mises en œuvre pour traiter cette question clé de l'audit ont compris, entre autres, ce qui suit :</p> <ul style="list-style-type: none">• Nous avons acquis une compréhension, évalué la conception et testé l'efficacité du fonctionnement des contrôles clés liés au processus de capitalisation des coûts de main-d'œuvre aux immobilisations corporelles;• Pour une sélection d'heures capitalisées dans les projets, nous nous sommes entretenus avec les gestionnaires responsables au sujet des heures capitalisées et de la nature du projet;• Pour un échantillon de coûts de main-d'œuvre capitalisés, nous avons comparé le nombre d'heures consacrées par un employé au nombre d'heures indiquées à ce projet dans la feuille de temps approuvée;• Pour une sélection de projets capitalisés, nous avons procédé à des investigations de certains écarts entre les coûts réels capitalisés par rapport aux coûts prévus au budget approuvé en inspectant les documents justificatifs.

Question clé de l'audit	Façon dont la question a été traitée dans le cadre de l'audit
<p>Établissement de l'obligation au titre des prestations projetées du régime de retraite</p> <p>Description de la question Tel qu'il est décrit aux notes 1 et 17 des états financiers consolidés, l'obligation au titre des prestations projetées du régime de retraite s'élève à 25 290 M\$ au 31 décembre 2023.</p> <p>L'obligation au titre des prestations projetées du régime de retraite est calculée selon la méthode actuarielle de répartition des prestations au prorata des années de service. Sa détermination repose sur les meilleures estimations de la direction, notamment quant aux hypothèses importantes suivantes : taux d'actualisation, croissance des salaires, taux de mortalité ainsi que l'âge de départ à la retraite des employés.</p> <p>Raisons pour lesquelles il s'agit d'une question clé de l'audit Étant donné l'ampleur et la sensibilité de l'établissement par le groupe de l'obligation au titre des prestations projetées du régime de retraite à des changements mineurs dans certaines hypothèses importantes, des jugements importants de notre part et des compétences et des connaissances spécialisées en actuariat ont été nécessaires pour évaluer les résultats de nos procédures d'audit au sujet des hypothèses importantes de la direction. Par conséquent, nous avons déterminé que l'établissement de l'obligation au titre des prestations projetées du régime de retraite constituait une question clé de l'audit.</p>	<p>Nos procédures d'audit mises en œuvre pour traiter cette question clé de l'audit ont compris, entre autres, ce qui suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pour une sélection de données utilisées par les experts en actuariat choisis par la direction, nous les avons comparées aux registres du groupe. • Nous avons évalué le caractère approprié des hypothèses importantes notamment en évaluant : <ul style="list-style-type: none"> - taux de croissance des salaires comparativement aux données historiques et aux conventions collectives; - l'âge de départ à la retraite des employés comparativement aux données historiques. • Nous avons fait appel à nos professionnels en actuariat possédant des compétences et des connaissances spécialisées pour nous aider à évaluer : <ul style="list-style-type: none"> - le choix de la méthode de détermination du taux d'actualisation ainsi que son calcul, en comparant le taux d'actualisation avec les taux externes publiés; - les ajustements apportés par le groupe à la table canadienne de mortalité publiée au regard des données historiques du régime; - le caractère approprié du modèle actuariel du groupe.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le Rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers consolidés et notre rapport des auditeurs sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers consolidés, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Nous avons obtenu le Rapport annuel avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le présent rapport. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux PCGR des États-Unis, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport des auditeurs contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entièvre responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), nous déclarons qu'à notre avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Les associés de KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L. et d'Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L. responsables de la mission d'audit au terme de laquelle le présent rapport des auditeurs indépendants est délivré sont respectivement André Dugal et Laurent Liagre.

Pour la vérificatrice générale du Québec,

/s/ KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.¹

Montréal, Québec
Le 16 février 2024

/s/ Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L.²

/s/ Patrick Dubuc, CPA auditeur
Vérificateur général adjoint

1. FCPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A110618
2. CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A129122

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

États consolidés des résultats

Exercices terminés les 31 décembre En millions de dollars canadiens	Notes	2023	2022
Produits	5	16 086	16 567
Charges			
Exploitation		4 132	3 844
Autres composantes du coût des avantages sociaux futurs	17	(689)	(1 020)
Achats d'électricité		2 645	2 834
Amortissement	4, 9	3 089	2 828
Taxes	6	1 217	1 230
		10 394	9 716
Bénéfice avant frais financiers		5 692	6 851
Frais financiers	7	2 404	2 294
Bénéfice net		3 288	4 557

États consolidés du résultat étendu

Exercices terminés les 31 décembre En millions de dollars canadiens	Notes	2023	2022
Bénéfice net		3 288	4 557
Autres éléments du résultat étendu			
Variation nette des éléments désignés comme couvertures de flux de trésorerie	14	488	874
Variation nette des écarts de conversion		(23)	23
Variation nette des éléments désignés comme couvertures d'investissement net	14	26	-
Variation nette des avantages sociaux futurs	17	(665)	1 534
Autres		2	47
		(172)	2 478
Résultat étendu		3 116	7 035

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Bilans consolidés

Aux 31 décembre En millions de dollars canadiens	Notes	2023	2022
ACTIF			
Actif à court terme			
Trésorerie et équivalents de trésorerie		2 111	1 773
Placements temporaires		1 206	2 015
Clients et autres actifs	8	3 767	4 292
		7 084	8 080
Immobilisations corporelles et incorporelles	9	76 185	71 080
Actifs réglementaires	3	1 819	1 026
Actifs au titre des avantages sociaux futurs	17	4 656	5 911
Autres actifs	10	2 924	3 277
		92 668	89 374
PASSIF			
Passif à court terme			
Emprunts		-	4
Créditeurs et autres passifs	11	4 134	3 944
Dividende à payer	15	2 466	3 418
Tranche de la dette à long terme échéant à moins d'un an	12	1 416	1 011
		8 016	8 377
Dette à long terme	12	53 739	50 530
Passifs au titre des avantages sociaux futurs	17	1 275	1 173
Autres passifs	13	2 111	2 417
		65 141	62 497
CAPITAUX PROPRES	15		
Capital-actions		4 374	4 374
Bénéfices non répartis		22 910	22 088
Cumul des autres éléments du résultat étendu		243	415
		27 527	26 877
		92 668	89 374
Engagements et éventualités	18		

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Au nom du Conseil d'administration,

/s/ Geneviève Brouillette
Présidente du Comité d'audit

/s/ Manon Brouillette
Présidente du Conseil d'administration

États consolidés des variations des capitaux propres

Exercices terminés les 31 décembre En millions de dollars canadiens	Note	Capital-actions	Bénéfices non répartis	Cumul des autres éléments du résultat étendu	Total des capitaux propres
Solde au 31 décembre 2022		4 374	22 088	415	26 877
Bénéfice net			3 288		3 288
Autres éléments du résultat étendu	15			(172)	(172)
Dividende	15		(2 466)		(2 466)
Solde au 31 décembre 2023		4 374	22 910	243	27 527
Solde au 31 décembre 2021		4 374	20 949	(2 063)	23 260
Bénéfice net			4 557		4 557
Autres éléments du résultat étendu	15			2 478	2 478
Dividende	15		(3 418)		(3 418)
Solde au 31 décembre 2022		4 374	22 088	415	26 877

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés.

États consolidés des flux de trésorerie

Exercices terminés les 31 décembre En millions de dollars canadiens	Notes	2023	2022
Activités d'exploitation			
Bénéfice net		3 288	4 557
Ajustements visant à déterminer les flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation		3 089	2 828
Amortissement		(452)	(424)
Déficit du coût net constaté par rapport aux sommes versées au titre des avantages sociaux futurs		637	77
Autres		(173)	(525)
Actifs et passifs réglementaires		814	339
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement	16		
		7 203	6 852
Activités d'investissement			
Ajouts aux immobilisations corporelles et incorporelles		(4 898)	(4 271)
Acquisition d'une entreprise, déduction faite de la trésorerie acquise	4	(2 019)	-
Acquisition de placements temporaires et de titres destinés au fonds d'amortissement		(5 218)	(4 395)
Cession de placements temporaires et de titres provenant du fonds d'amortissement		6 028	2 778
Autres		58	(29)
		(6 049)	(5 917)
Activités de financement			
Émission de dette à long terme		3 872	5 445
Remboursement de dette à long terme		(1 102)	(3 246)
Encaissements découlant de la gestion du risque de crédit		3 513	5 550
Décaissements découlant de la gestion du risque de crédit		(3 670)	(5 575)
Dividende versé		(3 418)	(2 673)
Autres		9	21
		(796)	(478)
Effet des variations des taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie		(20)	19
Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		338	476
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice		1 773	1 297
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice		2 111	1 773
Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie	16		

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercices terminés les 31 décembre 2023 et 2022

Les montants indiqués dans les tableaux sont exprimés en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire.

Hydro-Québec a été constituée en vertu de la Loi sur Hydro-Québec (RLRQ, c. H-5). Elle a pour mission de fournir une alimentation électrique fiable au marché québécois en exploitant principalement des sources d'énergie propres et renouvelables ainsi qu'un système intégré de production, de transport et de distribution d'électricité. Elle exporte également de l'électricité vers les marchés voisins, au Canada et aux États-Unis. À titre de société d'État, Hydro-Québec est exonérée de l'impôt sur le revenu au Canada.

Note 1 – Principales conventions comptables

Les états financiers consolidés d'Hydro-Québec sont dressés selon les principes comptables généralement reconnus des États-Unis (les « PCGR des États-Unis »).

Hydro-Québec n'a qu'un seul secteur d'exploitation. Elle gère ses activités selon une approche transversale, et ses résultats sont analysés sur une base consolidée.

La direction a évalué les événements qui ont eu lieu jusqu'au 16 février 2024, date d'approbation des présents états financiers consolidés par le Conseil d'administration, afin de déterminer si les circonstances justifiaient la prise en compte d'événements postérieurs à la date du bilan.

Réglementation

La *Loi sur la Régie de l'énergie* (RLRQ, c. R-6.01) accorde à la Régie de l'énergie du Québec (la « Régie ») la compétence exclusive pour fixer ou modifier les tarifs et les conditions auxquels l'électricité est transportée et distribuée par Hydro-Québec. De ce fait, les activités de transport et de distribution d'électricité d'Hydro-Québec au Québec sont réglementées. Selon les dispositions de cette loi, les tarifs sont établis de manière à permettre le recouvrement du coût de la prestation du service et à dégager un rendement raisonnable sur la base de tarification.

Depuis le 1^{er} janvier 2019, les tarifs de transport d'électricité sont assujettis à un mécanisme de réglementation incitative applicable pour une période de quatre ans. En vertu de ce mécanisme, les tarifs de l'année tarifaire 2019 ont été fixés selon la méthode du coût du service, tandis que ceux de 2020 à 2022 ont été déterminés selon une formule paramétrique propre aux activités de transport. Cette formule paramétrique prévoit que certains coûts imprévisibles sont fixés suivant la méthode du coût du service, alors que les autres composantes de coût sont calculées d'après une formule d'indexation. Dans la décision D-2022-157 du 21 décembre 2022, la Régie a autorisé la reconduction provisoire, à compter du 1^{er} janvier 2023, des tarifs de transport d'électricité d'Hydro-Québec applicables en 2022.

Les tarifs de distribution d'électricité sont, quant à eux, assujettis à la *Loi visant à simplifier le processus d'établissement des tarifs de distribution d'électricité* (L.Q. 2019, c. 27). Entrée en vigueur en décembre 2019, cette loi a eu pour effet de modifier la *Loi sur la Régie de l'énergie*. Elle précise notamment que les tarifs de distribution d'électricité seront fixés par la Régie tous les cinq ans à compter du 1^{er} avril 2025 et que, dans l'intervalle, ils seront indexés chaque année en fonction de la variation annuelle de l'indice moyen des prix à la consommation pour le Québec. Plus précisément, l'indexation des tarifs résidentiels est plafonnée au taux supérieur de la fourchette de maîtrise de l'inflation de la

Banque du Canada depuis l'entrée en vigueur, en février 2023, de la *Loi visant notamment à plafonner le taux d'indexation des prix des tarifs domestiques de distribution d'Hydro-Québec et à accroître l'encadrement de l'obligation de distribuer de l'électricité* (L.Q. 2023, c. 1). Enfin, la *Loi visant à simplifier le processus d'établissement des tarifs de distribution d'électricité* autorise Hydro-Québec à demander à la Régie de modifier ses tarifs de distribution d'électricité avant l'échéance si ceux-ci ne lui permettent pas de recouvrer le coût du service.

Les PCGR des États-Unis reconnaissent que la réglementation des tarifs peut avoir pour effet de modifier le moment où certaines opérations sont comptabilisées dans les résultats consolidés et ainsi donner lieu à la comptabilisation d'actifs et de passifs réglementaires.

S'il est probable que certains coûts engagés pourront être recouvrés dans les tarifs futurs, ces coûts sont reportés et comptabilisés à titre d'actifs. En revanche, s'il est probable qu'Hydro-Québec devra rembourser des montants à la clientèle, ou si des coûts qui seront engagés ultérieurement ont été recouvrés, un passif est comptabilisé. Les soldes de ces actifs et de ces passifs sont amortis sur les périodes de recouvrement approuvées par la Régie.

Les risques et incertitudes liés aux actifs et aux passifs réglementaires font l'objet de suivis et d'évaluations périodiques. Si Hydro-Québec juge qu'il n'est plus probable que la valeur comptable nette d'un actif ou d'un passif réglementaire soit prise en compte dans l'établissement des tarifs futurs, une perte ou un gain est comptabilisé dans les résultats de la période au cours de laquelle le jugement est formulé.

Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les comptes d'Hydro-Québec et de ses filiales. Tous les soldes et toutes les opérations intersociétés sont éliminés au moment de la consolidation.

Les placements sur lesquels Hydro-Québec exerce un contrôle conjoint ou une influence notable sont comptabilisés à la valeur de consolidation dans les autres actifs. Ils sont initialement comptabilisés au coût, et leur valeur comptable est ensuite augmentée ou diminuée d'un montant équivalant à la quote-part d'Hydro-Québec des variations de l'actif net qui surviennent après la date d'acquisition. La quote-part revenant à Hydro-Québec des résultats de ces placements est comptabilisée dans les produits des autres activités. Les dividendes reçus sont portés en diminution de la valeur comptable des placements.

Note 1 – Principales conventions comptables (suite)

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers selon les PCGR des États-Unis exige que la direction procède à des estimations et formule des hypothèses qui influent sur les montants comptabilisés au titre des actifs et des passifs, sur les informations à fournir relativement aux actifs et aux passifs éventuels à la date des états financiers consolidés, de même que sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les estimations concernent notamment la valeur comptable des actifs réglementaires, les évaluations à la juste valeur des instruments financiers ainsi que la durée de vie utile des immobilisations corporelles et incorporelles aux fins du calcul de la charge d'amortissement. Elles concernent également les flux de trésorerie, les échéanciers prévus des paiements et les taux d'actualisation utilisés pour déterminer les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations et les obligations au titre des avantages sociaux futurs, qui reposent sur différentes hypothèses économiques et actuarielles. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations, et les écarts pourraient être importants.

Produits

La quasi-totalité des produits des activités ordinaires provient de contrats de vente d'électricité conclus avec des clients et clientes. Ces ventes sont comptabilisées progressivement en fonction de l'électricité livrée et du montant qu'Hydro-Québec est en droit de facturer, soit selon les tarifs réglementés, soit selon les dispositions des contrats.

Conversion des devises

Les éléments monétaires de l'actif et du passif libellés en devises sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date du bilan, tandis que les éléments non monétaires libellés en devises sont convertis au taux de change historique. Les produits et les charges résultant d'opérations conclues en devises sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date de l'opération. Les gains ou pertes de change résultant de la conversion des éléments monétaires sont inclus dans les résultats.

Les états financiers des établissements à l'étranger dont la monnaie fonctionnelle n'est pas le dollar canadien sont convertis selon la méthode du taux courant. Conformément à cette méthode, les actifs et les passifs sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date du bilan, tandis que les produits et les charges sont convertis au taux de change moyen de la période. Les gains ou pertes de change résultant de la conversion des états financiers de ces établissements à l'étranger sont présentés dans les Autres éléments du résultat étendu.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent des placements dont l'échéance est d'au plus trois mois à compter de la date d'acquisition.

Placements temporaires

Les placements temporaires sont constitués d'instruments du marché monétaire principalement émis par des gouvernements provinciaux canadiens et des banques canadiennes et dont l'échéance est supérieure à trois mois à compter de la date

d'acquisition. Au 31 décembre 2023, toutes les contreparties avec lesquelles Hydro-Québec traitait avaient une notation de crédit égale ou supérieure à A. Ces placements sont classés dans la catégorie des titres de créance disponibles à la vente et sont comptabilisés à la juste valeur. Les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans les Autres éléments du résultat étendu jusqu'au moment de leur réalisation ; elles sont alors reclassées dans les résultats.

Clients

Les comptes clients sont comptabilisés au montant facturé, déduction faite de la provision pour pertes de crédit. Celle-ci est établie en fonction du statut et du profil de risque des dossiers clients, de l'historique de recouvrement pour chaque groupe d'âges des comptes, de la conjoncture économique actuelle et des prévisions de la conjoncture future à la date du bilan.

Autres actifs et passifs financiers

Les autres actifs et passifs financiers sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le coût amorti comprend les frais d'émission ainsi que les primes et les escomptes, le cas échéant. Les intérêts sont comptabilisés dans les résultats.

Instruments dérivés

Les instruments dérivés sont comptabilisés à la juste valeur à la date du bilan, à l'exception de ceux pour lesquels Hydro-Québec a fait le choix d'appliquer l'exemption relative aux achats normaux et aux ventes normales. Lorsqu'ils sont visés par des conventions-cadres de compensation, les instruments dérivés sont présentés au montant net, déduction faite des soldes des échanges de garantie en espèces.

Hydro-Québec applique la comptabilité de couverture de flux de trésorerie, d'investissement net ou de juste valeur aux relations de couverture admissibles qu'elle désigne comme couvertures. Elle s'assure que les relations de couverture sont hautement efficaces pour couvrir l'exposition aux risques visés. De plus, dans le cas des couvertures d'opérations futures, elle évalue au moins trimestriellement la probabilité de réalisation de ces opérations désignées comme éléments couverts.

Dans le cas des couvertures de flux de trésorerie ou d'investissement net, les variations de la juste valeur d'un instrument désigné comme couverture sont comptabilisées dans le poste Autres éléments du résultat étendu. Ainsi, pour les couvertures de flux de trésorerie, les montants comptabilisés sont reclassés dans les résultats, dans le poste touché par l'élément couvert, au cours des périodes où cet élément influe sur les résultats. Pour les couvertures d'investissement net, les montants seront reclassés dans les résultats lorsqu'Hydro-Québec cédera son investissement net dans l'établissement étranger.

Dans le cas des couvertures de juste valeur, les variations de la juste valeur de l'élément couvert attribuables au risque couvert sont comptabilisées dans les résultats durant la période de couverture. Les variations de la juste valeur de l'instrument désigné comme couverture sont également comptabilisées dans les résultats, dans le même poste que les variations de la juste valeur de l'élément couvert. Les dérivés qui ne sont pas désignés comme couvertures sont comptabilisés dans les résultats.



Note 1 – Principales conventions comptables (suite)

Juste valeur

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif dans le cadre d'une transaction normale entre des intervenants et intervenantes du marché à la date d'évaluation.

Conformément aux normes applicables, Hydro-Québec classe les évaluations à la juste valeur des actifs et des passifs selon une hiérarchie à trois niveaux fondée sur le type de données utilisées pour réaliser ces évaluations :

- niveau 1 : cours (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques à la date d'évaluation ;
- niveau 2 : données autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement ; et
- niveau 3 : données non observables.

Matériaux et fournitures

Les stocks de matériaux et de fournitures sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation. Le coût est déterminé selon la méthode du coût moyen pondéré.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût, lequel comprend le coût des matériaux et de la main-d'œuvre, les autres frais directement attribuables à des projets qui répondent aux critères de capitalisation, de même que les frais financiers capitalisés pendant la période de réalisation des travaux. Les coûts sont capitalisés lorsqu'ils permettent d'accroître la capacité de service ou de prolonger la durée de vie utile d'une immobilisation existante.

Est également comptabilisé dans les immobilisations corporelles le coût des avant-projets qui répondent aux critères suivants : la faisabilité technique du projet a été démontrée, sa rentabilité a été évaluée et la direction juge probable qu'elle disposera des ressources nécessaires pour le réaliser. La valeur actualisée des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations corporelles, de même que celle des ententes conclues avec les communautés locales concernées par certains projets d'investissement, sont ajoutées à la valeur comptable des immobilisations corporelles en cause. Les contributions reçues de tiers sont portées en diminution du coût des immobilisations corporelles visées.

Par ailleurs, les immobilisations corporelles liées aux activités à tarifs réglementés comprennent certains montants découlant des pratiques réglementaires autorisées par la Régie. Ces montants correspondent principalement à l'impact de la modification de la méthode d'amortissement des immobilisations corporelles ainsi qu'aux coûts de démantèlement et de remise en état des lieux afférents à des actifs remplacés pour lesquels aucune obligation liée à la mise hors service n'a été comptabilisée.

Les immobilisations corporelles sont amorties sur leur durée de vie utile, selon la méthode de l'amortissement linéaire. L'amortissement débute à la date de mise en service.

À la sortie d'immobilisations corporelles, le coût de celles-ci, déduction faite de l'amortissement cumulé et de la valeur de récupération, est comptabilisé dans les résultats de l'exercice.

Les frais d'entretien et de réparation sont comptabilisés dans les résultats lorsqu'ils sont engagés.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au coût.

Le coût des logiciels développés en interne est capitalisé s'il satisfait aux critères de capitalisation. Les frais financiers afférents sont capitalisés pendant la période de développement.

Les immobilisations incorporelles qui ont une durée de vie utile indéfinie ne sont pas amorties. Ces actifs sont soumis à un test de dépréciation, annuellement ou à intervalles plus fréquents si des événements indiquent qu'ils pourraient avoir subi une perte de valeur.

Les immobilisations incorporelles qui ont une durée de vie utile limitée sont amorties selon la méthode linéaire.

Contrats de location

Les contrats de location conclus par Hydro-Québec visent principalement des bâtiments administratifs ainsi que des installations de production et de transport d'électricité. À la date de passation, Hydro-Québec détermine si une entente constitue un contrat de location en évaluant si celle-ci lui confère le droit de contrôler l'usage d'un actif déterminé pour une certaine période en échange d'une contrepartie.

Les actifs au titre des droits d'utilisation et les passifs au titre de contrats de plus de 12 mois sont comptabilisés à la date d'entrée en vigueur du contrat, à la valeur actualisée des paiements de location prévus sur la durée de celui-ci. Le taux d'actualisation utilisé correspond au taux d'intérêt implicite du contrat, dans la mesure où celui-ci est facilement déterminable. Dans le cas contraire, Hydro-Québec utilise son taux d'emprunt marginal à la date de début du contrat. Les coûts associés aux paiements de location variables ne sont pas pris en compte dans l'évaluation des passifs au titre des contrats de location et sont comptabilisés dans les résultats lorsqu'ils sont engagés. Si un contrat de location comprend des composantes locatives et non locatives, Hydro-Québec a choisi de regrouper et de comptabiliser celles-ci comme une seule composante locative.

Les actifs au titre des droits d'utilisation liés aux contrats de location-financement sont comptabilisés dans le poste Immobilisations corporelles et incorporelles, tandis que les passifs correspondants sont enregistrés dans la dette à long terme. L'amortissement des actifs et les intérêts sur les passifs liés à ces contrats sont comptabilisés respectivement dans les postes Amortissement et Frais financiers.

Les actifs au titre des droits d'utilisation liés aux contrats de location-exploitation sont comptabilisés dans le poste Autres actifs, tandis que les passifs correspondants sont comptabilisés dans le poste Autres passifs. Les charges locatives associées aux contrats de location-exploitation sont comptabilisées de façon linéaire dans les charges d'exploitation sur la durée du contrat.

Dépréciation des actifs à long terme

Hydro-Québec revoit la valeur comptable de ses immobilisations corporelles et incorporelles amortissables si des événements ou des changements de situation indiquent que les flux de trésorerie nets prévus non actualisés pourraient être inférieurs à la valeur comptable de ces immobilisations. Le cas échéant, une perte de valeur correspondant à l'excédent de la valeur comptable sur la juste valeur est comptabilisée dans les résultats de l'exercice.



Note 1 – Principales conventions comptables (suite)

Avantages sociaux futurs

Hydro-Québec offre à l'ensemble de son personnel un régime de retraite contributif de type fin de carrière (le « Régime de retraite ») ainsi que d'autres avantages postérieurs au départ à la retraite et des avantages postérieurs à l'emploi (collectivement, les « Autres régimes »). Les régimes d'avantages sociaux futurs d'Hydro-Québec sont à prestations déterminées.

La situation de capitalisation des régimes d'avantages sociaux futurs est comptabilisée dans les bilans consolidés d'Hydro-Québec. Elle correspond à l'écart entre la juste valeur des actifs des régimes et les obligations au titre des prestations projetées pour chaque régime.

Régime de retraite et autres avantages postérieurs au départ à la retraite

Le Régime de retraite est un régime contributif entièrement capitalisé qui offre des prestations de retraite établies en fonction du nombre d'années de service et du salaire moyen des cinq meilleures années. Ces prestations sont indexées annuellement en fonction du taux le plus élevé entre le taux d'inflation, jusqu'à un maximum de 2 %, et le taux d'inflation réduit de 3 %.

Les autres avantages postérieurs au départ à la retraite découlent de régimes collectifs d'assurance vie et d'assurance maladie et hospitalisation. Ces régimes sont des régimes contributifs dont les cotisations sont ajustées annuellement.

Le coût des prestations et les obligations au titre du Régime de retraite et des autres avantages postérieurs au départ à la retraite accordés en échange des services rendus sont calculés selon la méthode actuarielle de répartition des prestations au prorata des années de service. Ils sont déterminés en fonction d'un taux d'actualisation et reposent sur les meilleures estimations de la direction, notamment quant au rendement prévu des actifs des régimes, à la croissance des salaires et des coûts des soins de santé, au taux de mortalité ainsi qu'à l'âge de départ à la retraite des employés et employées.

Aux fins de l'établissement du coût des prestations et de ses obligations au titre du Régime de retraite et des autres avantages postérieurs au départ à la retraite, Hydro-Québec a adopté les conventions suivantes :

- Les taux d'actualisation utilisés pour déterminer les obligations au titre des prestations projetées et pour estimer le coût des services rendus ainsi que les intérêts sur les obligations sont fondés sur la courbe des taux d'intérêt à la date de l'évaluation, soit le 31 décembre, pour des obligations de sociétés canadiennes de qualité supérieure. Ces taux d'actualisation tiennent compte du montant et des différentes échéances de paiement des prestations projetées de chaque régime.

- Les gains et les pertes actuariels sont initialement comptabilisés dans les Autres éléments du résultat étendu. Par la suite, un montant au titre du gain actuarial ou de la perte actuariale est amorti dans le poste Autres composantes du coût des avantages sociaux futurs si le gain actuarial net non amorti ou la perte actuariale nette non amortie au début de l'exercice excède soit 10 % de la valeur des obligations au titre des prestations projetées, soit 10 % de la valeur liée au marché de l'actif du Régime, le plus élevé des deux montants étant retenu. L'amortissement correspond à l'excédent divisé par la durée résiduelle moyenne d'activité du personnel actif.

- Le rendement prévu de l'actif du Régime de retraite est fondé sur une valeur liée au marché qui est déterminée par l'application d'une moyenne mobile sur cinq ans, dans le cas des actions, et par l'évaluation à la juste valeur des autres catégories d'actifs.

Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

Les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations correspondent principalement aux coûts relatifs au démantèlement des installations nucléaires de Gentilly-2, à l'évacuation du combustible irradié généré par l'exploitation de ces installations ainsi qu'au démantèlement des centrales thermiques.

Hydro-Québec comptabilise ces obligations dans le poste Autres passifs, dans la période au cours de laquelle naissent des obligations juridiques à cet égard, s'il est possible de faire une estimation raisonnable de leur juste valeur. La juste valeur est obtenue par actualisation des flux de trésorerie estimatifs nécessaires pour régler l'obligation future, selon un taux sans risque ajusté en fonction de la qualité de crédit. Ces flux de trésorerie sont établis d'après des études qui tiennent compte de diverses hypothèses sur les mesures à prendre et sur l'échéancier à suivre pour la mise hors service.

Les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations sont ajoutées à la valeur comptable de l'immobilisation corporelle en cause et sont amorties sur la durée de vie utile de celle-ci. L'augmentation du passif attribuable à l'écoulement du temps est comptabilisée dans les charges d'exploitation de l'exercice à titre de charge de désactualisation.

Les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations peuvent être ajustées pour refléter la révision de l'échéancier ou du montant des flux de trésorerie estimatifs. La variation des coûts qui en résulte est comptabilisée à titre d'augmentation ou de diminution de la valeur comptable de l'immobilisation corporelle visée.

Ententes conclues avec des communautés locales

Hydro-Québec a conclu diverses ententes avec les communautés locales concernées par certains projets d'investissement. S'ils correspondent à la définition d'un passif, les montants relatifs à ces ententes sont comptabilisés dans le poste Dette à long terme, et la contrepartie est comptabilisée dans le poste Immobilisations corporelles et incorporelles. Les montants comptabilisés sont déterminés par actualisation des flux de trésorerie futurs relatifs à ces ententes. Le taux d'actualisation utilisé correspond au taux d'intérêt des obligations d'Hydro-Québec à la date de la comptabilisation initiale. Ultérieurement, dans le cas des ententes dont les flux de trésorerie sont indexés, ces derniers font l'objet d'une réestimation annuelle qui peut entraîner une modification du taux d'actualisation.

Opérations entre apparentés

Dans le cours normal de ses activités, Hydro-Québec réalise des ventes d'électricité et d'autres opérations commerciales avec son unique actionnaire, le gouvernement du Québec, et les organismes de celui-ci ainsi qu'avec d'autres sociétés d'État. Ces opérations sont évaluées à la valeur d'échange.

Note 2 – Modification de convention comptable

Modification récente

Instruments financiers

Le 1^{er} janvier 2023, Hydro-Québec a adopté, selon une approche rétrospective modifiée, l'Accounting Standards Codification 326, *Financial Instruments—Credit Losses*, publiée par le Financial Accounting Standards Board.

Cette norme fournit de nouvelles directives quant à la dépréciation des actifs financiers qui ne sont pas comptabilisés à la juste valeur dans les résultats. Elle remplace la méthode fondée sur les pertes subies par une méthode qui repose sur les pertes prévues et n'a pas eu d'incidence significative sur les états financiers consolidés d'Hydro-Québec.

Note 3 – Réglementation

Activités de distribution

Les tarifs de distribution d'électricité ont été indexés de 6,5 % au 1^{er} avril 2023, à l'exception des tarifs résidentiels et du tarif L, qui ont respectivement été indexés de 3 % et de 4,2 %.

Actifs et passifs réglementaires

	Années prévues d'amortissement	2023	2022
Actifs réglementaires			
Avantages sociaux futurs ^a	Diverses	827	-
Coûts liés aux initiatives en efficacité énergétique ^b	2024-2033	495	383
Coûts liés à une entente de suspension ^c	2024-2026	341	479
Aide financière liée à l'électrification des transports collectifs ^d	2024-2047	268	274
Autres	2024-2047	14	21
		1 945	1 157
Moins			
Tranche à court terme		126	131
		1 819	1 026
Passifs réglementaires			
Amortissement des immobilisations corporelles ^e	2024-2115	300	308
Avantages sociaux futurs ^a	Diverses	-	307
		300	615

a) Les soldes non amortis des gains et pertes actuariels nets qui seront remis ou recouvrés dans les tarifs futurs sont comptabilisés à titre d'actifs ou de passifs réglementaires, selon le cas. Ces actifs et passifs ne portent pas intérêt et sont amortis au moment où les soldes non amortis sont reclassés comme composante du coût des avantages sociaux futurs.

b) Les coûts admissibles engagés aux fins des initiatives en efficacité énergétique sont comptabilisés à titre d'actif réglementaire et portent intérêt au taux de rendement sur la base de tarification jusqu'au moment où ils sont inclus dans la base de tarification et où débute l'amortissement.

c) La contrepartie du passif financier enregistré relativement à une entente de suspension temporaire des livraisons d'une centrale est comptabilisée à titre d'actif réglementaire ne portant pas intérêt. Cet actif réglementaire est amorti au moment où les coûts annuels associés à l'entente de suspension sont recouvrés dans les tarifs, selon les montants facturés.

d) Les montants accordés par Hydro-Québec aux fins de l'électrification des transports collectifs sont comptabilisés à titre d'actif réglementaire. L'amortissement de ces montants débute au moment où ils sont inclus dans la base de tarification, soit au moment de leur versement.

e) Avant le 10 juillet 2015, les durées de vie utile des immobilisations corporelles étaient limitées à 50 ans aux fins de l'établissement des tarifs. Les écarts au titre de la charge d'amortissement découlant de cette limite ont été comptabilisés à titre de passif réglementaire ne portant pas intérêt et sont amortis au même rythme que les immobilisations corporelles visées.

Note 4 – Acquisition d'une entreprise

Acquisition de Great River Hydro NE LLC

Le 10 février 2023, Hydro-Québec a acquis 100 % des parts de la société Great River Hydro NE LLC, qui possède et exploite un parc de 13 centrales hydroélectriques situées dans les États du Vermont, du New Hampshire et du Massachusetts, pour une contrepartie en trésorerie de 2 056 M\$ (1 539 M\$ US), y compris les ajustements finaux apportés au prix d'acquisition. Cette acquisition permettra notamment à Hydro-Québec de diversifier ses sources de revenus en Nouvelle-Angleterre, son principal marché d'exportation.

La transaction a été comptabilisée en tant que regroupement d'entreprises selon la méthode de l'acquisition.

Le tableau suivant présente la répartition du prix d'acquisition entre les actifs acquis et les passifs repris, évalués à la juste valeur à la date d'acquisition :

Actif	
Actifs à court terme	60
Immobilisations corporelles	2 502
Immobilisations incorporelles	524
Écart d'acquisition	138
	3 224
Passif	
Passifs à court terme	31
Dette à long terme	986
Autres passifs à long terme	151
	1 168
Prix d'acquisition total	2 056
Moins	
Trésorerie acquise	37
Prix d'acquisition total, déduction faite de la trésorerie acquise	2 019

Le calcul de la juste valeur des actifs acquis et des passifs repris est fondé sur les estimations et hypothèses de la direction et tient compte de la juste valeur de la contrepartie versée. L'écart

d'acquisition correspond à l'excédent du prix d'acquisition sur la juste valeur totale des actifs nets acquis et représente essentiellement la croissance future. L'écart d'acquisition est déductible aux fins fiscales. Étant donné la hausse des taux d'intérêt depuis la date d'acquisition, Hydro-Québec a effectué une comparaison de la valeur comptable totale des actifs nets acquis avec la juste valeur totale, établie au moyen de la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie futurs, et a comptabilisé une charge de 140 M\$ dans le poste Amortissement.

Les immobilisations corporelles sont amorties sur leur durée de vie utile estimative selon la méthode de l'amortissement linéaire. La durée de vie utile moyenne pondérée des immobilisations corporelles est de 67 ans.

Les immobilisations incorporelles correspondent principalement aux licences, permis et autres droits acquis. L'exploitation des centrales hydroélectriques est assujettie à l'obtention de licences renouvelables délivrées par la Federal Energy Regulatory Commission des États-Unis. Au 31 décembre 2023, les licences afférentes à trois centrales hydroélectriques étaient en cours de renouvellement, pour des périodes prévues d'environ 40 ans. Quant aux autres licences, leur durée résiduelle moyenne avant les prochains renouvellements est de 16 ans. Les immobilisations incorporelles sont amorties linéairement sur leur durée de vie utile estimative de 70 ans.

L'acquisition a donné lieu à des coûts de transaction de 21 M\$ qui ont été comptabilisés dans les charges d'exploitation, soit 15 M\$ en 2023 et 6 M\$ en 2022, ainsi qu'à des droits de mutation de 4 M\$ qui ont été comptabilisés dans le poste Taxes en 2023.

Les résultats sont présentés dans les états consolidés des résultats depuis la date d'acquisition. En 2023, les produits et la perte nette comptabilisés dans les états consolidés des résultats se sont respectivement chiffrés à 136 M\$ et à 179 M\$.

L'incidence de l'information pro forma sur les produits et sur le bénéfice net consolidés d'Hydro-Québec n'est pas significative pour les périodes de 12 mois terminées les 31 décembre 2023 et 2022.

Note 5 – Produits

	2023	2022
Produits des activités ordinaires		
Ventes d'électricité		
Au Québec	13 515	13 231
Hors Québec	2 365	2 912
Autres produits des activités ordinaires	15 880	16 143
	287	226
Produits des autres activités	16 167^{a,b}	16 369 ^{a,b}
	(81)^c	198
	16 086	16 567

a) En 2023, les produits des activités ordinaires provenant des États-Unis se sont élevés à 1 784 M\$ (1 852 M\$ en 2022).

b) Ces produits comprennent des gains et pertes sur instruments dérivés dont les montants sont présentés à la note 14, Instruments financiers.

c) Y compris un ajustement de (284) M\$ relatif à un placement à la valeur de consolidation. Des informations additionnelles sont présentées à la note 10, Autres actifs.

Note 6 – Taxes

	2023	2022
Redevances hydrauliques ^a	740	780
Taxe sur les services publics ^b	333	330
Autres	144	120
	1 217	1 230

a) Les redevances hydrauliques payables au gouvernement du Québec ont atteint 734 M\$ en 2023 (774 M\$ en 2022).

b) La taxe sur les services publics est payable au gouvernement du Québec.

Note 7 – Frais financiers

	2023	2022
Intérêts sur titres d'emprunt	2 660	2 365
Perte nette (gain net) de change	5	(2)
Frais de garantie relatifs aux titres d'emprunt ^a	246	235
Frais financiers capitalisés	(207)	(204)
Revenu net de placement	(300)	(100)
	2 404	2 294

a) Les frais de garantie relatifs aux titres d'emprunt sont assortis d'un taux de 0,5 % et sont versés au gouvernement du Québec.

Note 8 – Clients et autres actifs

	Notes	2023	2022
Comptes clients ^{a,b}		2 020	2 108
Dépôts ^c		81	654
Matériaux et fournitures		590	430
Frais payés d'avance		384	342
Actifs réglementaires	3	126	131
Instruments dérivés	14	334	454
Autres actifs financiers		232	173
		3 767	4 292

a) Y compris l'électricité livrée mais non facturée, qui totalisait 1 382 M\$ au 31 décembre 2023 (1 449 M\$ au 31 décembre 2022), ainsi qu'une provision pour pertes de crédit de 385 M\$ au 31 décembre 2023 (362 M\$ au 31 décembre 2022).

b) Y compris des montants à recevoir du gouvernement du Québec de 171 M\$ au 31 décembre 2023 (168 M\$ au 31 décembre 2022).

c) Y compris des montants versés à des agents de compensation dans le cadre d'appels de marge. Des informations additionnelles sont présentées à la note 14, Instruments financiers.



Note 9 – Immobilisations corporelles et incorporelles

				2023
	Période d'amortissement	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
Immobilisations corporelles				
Barrages et centrales hydroélectriques	40-120 ans	55 174	22 682	32 492
Postes et lignes de transport	30-85 ans	38 992	16 370	22 622
Postes et lignes de distribution	25-70 ans	18 069	8 325	9 744
Bâtiments administratifs, équipements de télécommunications et autres	5-50 ans	10 156	6 260	3 896
Immobilisations corporelles en cours		5 595		5 595
		127 986	53 637	74 349^{a,b}
Immobilisations incorporelles				
Amortissables				
Logiciels et licences	3-10 ans	2 669	1 991	678
Droits liés à la gestion de l'eau et autres	20-70 ans	607	30	577
		3 276	2 021	1 255
Non amortissables				
Servitudes et autres				581
				1 836
				76 185^c

				2022
	Période d'amortissement	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
Immobilisations corporelles				
Barrages et centrales hydroélectriques	40-120 ans	51 991	21 866	30 125
Postes et lignes de transport	30-85 ans	37 238	15 610	21 628
Postes et lignes de distribution	25-70 ans	17 329	8 042	9 287
Bâtiments administratifs, équipements de télécommunications et autres	5-50 ans	9 729	5 927	3 802
Immobilisations corporelles en cours		5 014		5 014
		121 301	51 445	69 856 ^{a,b}
Immobilisations incorporelles				
Amortissables				
Logiciels et licences	3-10 ans	2 487	1 896	591
Droits liés à la gestion de l'eau et autres	20-24 ans	86	16	70
		2 573	1 912	661
Non amortissables				
Servitudes et autres				563
				1 224
				71 080 ^c

a) Au 31 décembre 2023, le coût et l'amortissement cumulé des immobilisations corporelles faisant l'objet de contrats de location-financement s'établissaient respectivement à 1 080 M\$ et à 486 M\$ (1 061 M\$ et 439 M\$ au 31 décembre 2022).

b) Y compris un montant de 1 456 M\$ (1 538 M\$ au 31 décembre 2022) relatif à la pratique réglementaire autorisée par la Régie concernant la modification de la méthode d'amortissement en 2010.

c) En 2023, la charge d'amortissement des immobilisations corporelles et des immobilisations incorporelles s'est élevée respectivement à 2 586 M\$ et à 115 M\$ (2 445 M\$ et 102 M\$ en 2022), et les sorties ont totalisé 172 M\$ (207 M\$ en 2022). Ces montants ont été comptabilisés dans le poste Amortissement.

Note 10 – Autres actifs

	Note	2023	2022
Placements		1 725	2 056
Fonds d'amortissement ^a		646	647
Coûts d'exécution de contrats ^b		296	302
Actifs au titre des contrats de location-exploitation		117	137
Instruments dérivés	14	19	34
Autres		121	101
		2 924	3 277

a) Le fonds d'amortissement, affecté au remboursement de la dette à long terme, est constitué d'obligations émises par le gouvernement du Québec, soit des obligations à long terme arrivant à échéance en 2026 ainsi que des obligations à court terme présentées dans le poste Placements temporaires, qui s'élevaient à 74 M\$ aux 31 décembre 2023 et 2022.

b) Ces coûts correspondent à des coûts de mise en place visant à honorer des contrats de ventes futures qui seront principalement amortis de façon linéaire sur une période de 20 ans à compter de la date de début des livraisons d'électricité.

Placements

		2023	2022
À la valeur de consolidation			
Innergex			
Innergex énergie renouvelable inc. (19,8 %) ^a		372	688
Innergex HQI USA LLC (50,0 %)		159	189
Société en commandite Hydroélectrique Manicouagan (60,0 %) ^b		558	565
Autres		636	614
		1 725	2 056

a) Ce placement comprend l'excédent non amorti du coût d'acquisition sur la valeur comptable sous-jacente de l'actif net d'Innergex énergie renouvelable inc. à la date d'acquisition, qui se composait d'actifs nets amortissables de 119 M\$ au 31 décembre 2023 (écart d'acquisition de 243 M\$ et actifs nets amortissables de 165 M\$ au 31 décembre 2022). Hydro-Québec a comparé la valeur comptable du placement avec sa juste valeur et a comptabilisé un ajustement de 284 M\$ dans sa quote-part des résultats.

b) Ce placement comprend l'excédent non amorti du coût d'acquisition sur la valeur comptable sous-jacente de l'actif net de la Société en commandite Hydroélectrique Manicouagan dans la date d'acquisition, qui se composait d'immobilisations incorporelles non amortissables de 282 M\$ et d'immobilisations corporelles de 189 M\$ au 31 décembre 2023 (respectivement 282 M\$ et 198 M\$ au 31 décembre 2022).

Note 11 – Créditeurs et autres passifs

	Note	2023	2022
Créditeurs et charges à payer ^{a,b}		3 063	2 655
Intérêts courus		890	829
Instruments dérivés	14	115	404
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations		66	56
		4 134	3 944

a) Y compris un montant de 96 M\$ (178 M\$ au 31 décembre 2022) à payer à une société d'État du gouvernement du Québec à titre d'aide financière relative à l'électrification des transports collectifs.

b) Y compris des montants reçus d'agents de compensation dans le cadre d'appels de marge. Des informations additionnelles sont présentées à la note 14, Instruments financiers.



Note 12 – Dette à long terme

Hydro-Québec a réalisé plusieurs émissions à taux fixe sur le marché canadien des capitaux au cours de l'exercice : des billets à moyen terme échéant en 2029 pour un montant de 1,8 G\$, à un coût moyen de 3,87 %, et des obligations échéant en 2063 pour un montant de 1,9 G\$, à un coût moyen de 4,27 %.

Le tableau suivant présente la répartition de la dette (y compris la tranche échéant à moins d'un an) :

			2023		2022 ^b
	Échéance	Taux d'intérêt effectif ^a (%)	Valeur comptable	Taux d'intérêt effectif ^a (%)	Valeur comptable
Dollars canadiens					
Billets à moyen terme – taux fixe ^c	2024-2060	5,10	13 513	5,25	11 701
Billets à moyen terme – taux variable ^c	-	-	-	4,65	1 000
Obligations à long terme – taux fixe ^c	2031-2063	3,77	30 516	3,73	28 516
Dollars américains					
Billets à moyen terme – taux fixe ^c	2024-2028	7,42	264	7,42	271
Obligations à long terme – taux fixe ^{c,d}	2024-2030	8,73	4 622	8,73	4 736
Billets à perpétuité rachetables au gré d'Hydro-Québec – taux variable ^{c,e}		5,92	264	4,25	272
Billets de Great River Hydro NE LLC rachetables – taux fixe ^f	2032	5,14	990	-	-
			50 169		46 496
Plus					
Primes nettes et frais d'émission non amortis ^c			3 085		3 189
Ajustement lié au risque de juste valeur couvert			56		14
Contrats de location-financement ^g	2036-2044		112		118
Autres ^h	2024-perpétuité		1 733		1 724
			55 155		51 541
Moins					
Tranche échéant à moins d'un an			1 416		1 011
			53 739		50 530

a) Les taux d'intérêt effectifs moyens pondérés tiennent compte des taux contractuels ainsi que des primes, escomptes et frais d'émission.

b) Les données de l'exercice précédent ont été reclassées en fonction de la présentation de l'exercice courant.

c) Au 31 décembre 2023, un montant de 51 741 M\$ de la dette à long terme et des emprunts, diminué du fonds d'amortissement et additionné du solde des billets détenus par une fiducie établie par Hydro-Québec, était garanti par le gouvernement du Québec (49 143 M\$ au 31 décembre 2022).

d) Ces dettes sont assorties d'une obligation de constituer un fonds d'amortissement. Ce fonds, comptabilisé dans les postes Placements temporaires et Autres actifs, totalisait 720 M\$ au 31 décembre 2023 (721 M\$ au 31 décembre 2022).

e) En 2023, à la suite de la fin de la publication du taux interbancaire offert à Londres (le « taux LIBOR ») des États-Unis, des tranches d'un montant de 177 M\$ (128 M\$ US) de billets à perpétuité ont été échangées contre des billets à perpétuité portant intérêt au taux de financement garanti au jour le jour (le « taux SOFR »), majoré de 0,0625 % plus un ajustement additionnel de 0,42826 %, établi semestriellement. De plus, des tranches d'un montant de 1 M\$ (0,7 M\$ US) ont été rachetées et annulées par la suite.

f) La filiale Great River Hydro NE LLC, acquise en février 2023, détient des billets de premier rang totalisant 990 M\$ (750 M\$ US) et portant intérêt à un taux fixe de 4,94 %. Ils sont garantis par l'ensemble des immobilisations corporelles de la filiale. Selon les modalités de l'entente, la filiale est tenue de respecter certaines exigences et conditions financières, et celles-ci étaient toutes respectées en date du 31 décembre 2023.

g) Ces dettes sont composées de contrats de location-financement pour des bureaux régionaux et certaines installations. Le taux d'actualisation moyen pondéré est de 4,53 % en 2023 et 2022.

h) Ces dettes sont composées principalement de passifs afférents aux ententes conclues avec des communautés locales. Le taux d'actualisation moyen pondéré est de 4,51 % en 2023 (4,69 % en 2022).

Note 12 – Dette à long terme (suite)

Remboursements sur la dette à long terme

Pour la période de 2024 à 2028, les remboursements de capital s'établissaient comme suit :

2024	1 416
2025	104
2026	755
2027	397
2028	2 488

Facilité et marges de crédit

Hydro-Québec a une facilité de crédit non utilisée de 2 000 M\$ US, y compris un crédit-relais de 750 M\$ US, qui arrivera à échéance

en 2026. Tout titre d'emprunt afférent portera intérêt à un taux basé sur le taux SOFR à partir du 30 mai 2023 (au taux LIBOR des États-Unis avant cette date), à l'exception du crédit-relais qui portera intérêt au taux de base américain.

De plus, Hydro-Québec a accès à des marges de crédit d'exploitation, reconduites automatiquement à moins d'avis contraire et portant intérêt au taux préférentiel. Aux 31 décembre, les soldes disponibles de ces marges de crédit s'établissaient comme suit :

	2023	2022
M\$ CA ou US	337	498
M\$ US	200	200

Note 13 – Autres passifs

	Notes	2023	2022
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations ^a		1 043	930
Créditeurs ^b		543	660
Passifs réglementaires	3	300	615
Passifs au titre des contrats de location-exploitation		99	118
Instruments dérivés	14	-	94
Autres		126	-
		2 111	2 417

a) Les taux utilisés pour déterminer la valeur actualisée des flux de trésorerie estimatifs variaient entre 0,2 % et 6,4 % aux 31 décembre 2023 et 2022. Par suite de l'examen annuel des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations, Hydro-Québec a comptabilisé en 2023 une augmentation de 87 M\$ (33 M\$ en 2022) de ces passifs, résultant de la révision des flux de trésorerie estimatifs et de l'échéancier prévu des paiements. De plus, conformément à la Loi sur les déchets de combustible nucléaire (L.C. 2002, c. 23), Hydro-Québec a établi une fiducie afin de financer les coûts liés à la gestion à long terme de ses déchets de combustible nucléaire. Au 31 décembre 2023, la juste valeur des placements détenus dans cette fiducie s'élevait à 183 M\$ (174 M\$ au 31 décembre 2022). Ces placements étaient composés de titres d'emprunt émis par Hydro-Québec.

b) Y compris un montant à payer de 96 M\$ au 31 décembre 2022 à une société d'État du gouvernement du Québec à titre d'aide financière relative à l'électrification des transports collectifs. Il est présenté, au 31 décembre 2023, dans le poste Créditeurs et autres passifs.

Note 14 – Instruments financiers

Dans le cadre de ses activités, Hydro-Québec réalise des opérations qui l'exposent à certains risques financiers, tels que les risques de marché et de crédit. Un suivi rigoureux et l'adoption de stratégies comprenant l'utilisation d'instruments dérivés réduisent l'exposition à ces risques et les impacts sur les résultats.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations des prix du marché.

Risque de change

Hydro-Québec utilise des swaps de devises et des contrats à terme d'achat de devises pour gérer le risque de change associé à la dette à long terme libellée en dollars américains ainsi que des contrats à terme de vente de devises pour gérer l'exposition associée aux ventes probables en dollars américains. S'ils sont désignés comme éléments de couverture, ces instruments dérivés sont comptabilisés à titre de couvertures de flux de trésorerie.

Hydro-Québec a également recours à des contrats à terme de vente de devises pour couvrir son investissement net dans un établissement étranger dont la monnaie fonctionnelle est le dollar américain. S'ils sont désignés comme éléments de couverture, ces

instruments dérivés sont comptabilisés à titre de couvertures d'investissement net.

Risque de taux d'intérêt

Hydro-Québec utilise des swaps de taux d'intérêt pour convertir certaines dettes à taux fixe en dettes à taux variable ainsi que des contrats à terme de taux d'intérêt pour fixer le taux d'intérêt de certaines émissions de dettes futures. S'ils sont désignés comme éléments de couverture, ces instruments dérivés sont comptabilisés selon le type de couverture, soit à titre de couvertures de flux de trésorerie ou de couvertures de juste valeur. Compte tenu de la stratégie de couverture utilisée, la partie à taux variable des obligations s'élevait à 3,4 % au 31 décembre 2023 (5,7 % au 31 décembre 2022).

Risque de prix

Hydro-Québec utilise principalement des contrats à terme et des swaps pour gérer le risque lié à la fluctuation des prix de l'énergie, de l'aluminium et du pétrole. Elle vise ainsi à atténuer l'impact de la volatilité des prix du marché sur les résultats au titre des ventes et des achats d'électricité ainsi que des achats de combustible indexés selon ces prix. S'ils sont désignés comme éléments de couverture, ces instruments dérivés sont comptabilisés à titre de couvertures de flux de trésorerie.



Note 14 – Instruments financiers (suite)

Le tableau suivant présente le montant notionnel des contrats à terme et des swaps utilisés aux fins de la gestion des risques de marché :

	2023	2022
Risque de change		
Vente (M\$ US)	3 734	5 652
Achat (M\$ US)	3 949	3 907
Risque de taux d'intérêt		
Taux payeur variable (M\$ CA)	1 500	1 500
Taux payeur fixe (M\$ CA)	3 000	3 000
Risque de prix		
Électricité – Vente (TWh)	5,9	20,5
Électricité – Achat (TWh)	1,2	–
Aluminium (tonnes)	279 600	367 475
Pétrole (millions de litres)	–	17,3
Congestion (TWh)	4,9	7,7

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier ne puisse respecter ses obligations.

Hydro-Québec est exposée au risque de crédit lié aux comptes clients et aux autres actifs financiers, tels que la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les placements temporaires, le fonds d'amortissement, les dépôts et les instruments dérivés.

Dans le cas des comptes clients, ce risque résulte principalement de ses opérations courantes de vente d'électricité au Québec et hors Québec. L'exposition au risque est limitée en raison de la diversité et de l'importance de la clientèle ainsi que des mesures mises en place, comme les dépôts de garantie, les paiements anticipés, les ententes de paiement et les interruptions de service. La direction estime ainsi qu'Hydro-Québec ne s'expose pas à un risque de crédit élevé, notamment parce qu'au Québec, les ventes sont facturées à des tarifs qui prévoient le recouvrement des coûts selon les modalités déterminées par la Régie.

Pour réduire l'exposition au risque de crédit lié aux autres actifs financiers, Hydro-Québec traite avec plusieurs émetteurs et institutions financières dont la notation de crédit est élevée. De plus, pour atténuer l'exposition au risque lié aux instruments dérivés, elle a signé, avec chacune des contreparties, une entente d'échange de garanties conforme aux directives de l'International Swaps and Derivatives Association (l'*« ISDA »*) qui permet de limiter la valeur de marché du portefeuille. Ainsi, une variation de cette valeur de marché au-delà d'un niveau convenu donne lieu à un encasement ou à un décaissement.

Juste valeur

Juste valeur des instruments dérivés

Les tableaux suivants présentent la juste valeur des instruments dérivés, y compris l'incidence de la compensation, selon le type de couverture :

						2023
		Couvertures de juste valeur	Couvertures de flux de trésorerie	Couvertures d'investissement net	Dérivés non désignés comme couvertures	Total
Actif						
Contrats de change		–	675	39	30	744
Contrats de taux d'intérêt		110	–	–	–	110
Contrats de prix		–	313	–	214	527
Montants bruts comptabilisés		110	988	39	244	1 381
Moins						
Incidence de la compensation entre contreparties ^a						273
Incidence de la trésorerie reçue en garantie ^b						755
Actif net						353^c
Passif						
Contrats de change		–	114	–	19	133
Contrats de taux d'intérêt		–	218	–	–	218
Contrats de prix		–	3	–	112	115
Montants bruts comptabilisés		–	335	–	131	466
Moins						
Incidence de la compensation entre contreparties ^a						273
Incidence de la trésorerie versée en garantie ^b						78
Passif net						115^d



Note 14 – Instruments financiers (suite)

						2022
	Couvertures de juste valeur	Couvertures de flux de trésorerie	Couvertures d'investissement net	Dérivés non désignés comme couvertures	Total	
Actif						
Contrats de change	-	767	-	19	786	
Contrats de taux d'intérêt	83	48	-	-	131	
Contrats de prix	-	419	-	283	702	
Montants bruts comptabilisés	83	1 234	-	302	1 619	
Moins						
Incidence de la compensation entre contreparties ^a					231	
Incidence de la trésorerie reçue en garantie ^b					900	
Actif net					488 ^c	
Passif						
Contrats de change	-	270	-	14	284	
Contrats de taux d'intérêt	-	17	-	-	17	
Contrats de prix	-	463	-	35	498	
Montants bruts comptabilisés	-	750	-	49	799	
Moins						
Incidence de la compensation entre contreparties ^a					231	
Incidence de la trésorerie versée en garantie ^b					70	
Passif net					498 ^d	

- a) L'incidence de la compensation entre contreparties est liée à des contrats transigés conformément aux directives de l'ISDA et constituant des conventions-cadres de compensation exécutoires. Ces conventions-cadres s'appliquent à tous les contrats d'instruments dérivés négociés de gré à gré.
- b) Les montants de trésorerie compensés représentent des montants reçus ou versés en vertu d'ententes d'échange de garanties signées conformément aux directives de l'ISDA.
- c) Au 31 décembre 2023, 334 M\$ étaient comptabilisés dans le poste Clients et autres actifs (454 M\$ au 31 décembre 2022) et 19 M\$, dans le poste Autres actifs (34 M\$ au 31 décembre 2022).
- d) Au 31 décembre 2023, 115 M\$ étaient comptabilisés dans le poste Créditeurs et autres passifs (404 M\$ au 31 décembre 2022), alors qu'aucun montant n'était comptabilisé dans le poste Autres passifs (94 M\$ au 31 décembre 2022).

Par ailleurs, bien que certains dérivés ne puissent être compensés en raison de l'absence d'une convention-cadre de compensation exécutoire, des montants peuvent être reçus d'agents de compensation ou versés à de tels agents dans le cadre d'appels de marge, en fonction de la juste valeur des instruments en cause. Au 31 décembre 2023, aucun montant à recevoir en contrepartie

de versements nets n'était intégré dans le poste Clients et autres actifs (346 M\$ au 31 décembre 2022), tandis qu'un montant de 227 M\$ à verser en contrepartie d'encaissements nets était intégré dans le poste Créditeurs et autres passifs (néant au 31 décembre 2022).

Note 14 – Instruments financiers (suite)

Hiérarchie des justes valeurs

Les évaluations à la juste valeur des instruments dérivés sont classées selon la hiérarchie à trois niveaux, en fonction des données d'entrée utilisées.

	2023				2022			
	Niveau 1 ^a	Niveau 2 ^b	Niveau 3 ^c	Total	Niveau 1 ^a	Niveau 2 ^b	Niveau 3 ^c	Total
Actif	281	1 037	63	1 381	275	1 153	191	1 619
Passif	115	351	–	466	498	301	–	799
				915				820

- a) Les justes valeurs proviennent des cours de clôture à la date du bilan.
- b) Les justes valeurs sont obtenues par actualisation des flux de trésorerie futurs, estimés à partir des taux au comptant ou à terme ou des prix à terme (taux de change, taux d'intérêt, prix de l'énergie ou de l'aluminium) en vigueur à la date du bilan, compte tenu de l'évaluation du risque de crédit. Les techniques d'évaluation utilisées font appel à des données de marché observables.
- c) Les justes valeurs ne sont pas fondées sur des données observables. La technique utilisée pour évaluer les dérivés liés au risque de congestion est fondée sur un historique mobile de deux ans des prix au comptant et des prix à terme de l'énergie à la date d'évaluation, tandis que celle utilisée pour les contrats de vente d'énergie à prix fixe portant sur des volumes variables repose sur les prix à terme de l'énergie, compte tenu de l'historique de consommation de la contrepartie.

Incidence des instruments dérivés sur les résultats et les autres éléments du résultat étendu

Les instruments négociés, dont l'incidence est présentée dans le tableau ci-dessous, ont pour effet de réduire la volatilité des résultats. Il est à noter que la majorité des instruments dérivés sont désignés comme couvertures.

	2023	2022
Gains (pertes) sur dérivés comptabilisés dans les résultats		
Couvertures de juste valeur		
Contrats de taux d'intérêt ^a	36	(282)
Dérivés non désignés comme couvertures		
Contrats de change ^b	45	156
Contrats de prix ^b	229	165
	310^c	39 ^c
Gains (pertes) sur dérivés reclassés des Autres éléments du résultat étendu aux résultats		
Couvertures de flux de trésorerie		
Contrats de change ^d	(249)	214
Contrats de taux d'intérêt ^a	(1)	(4)
Contrats de prix ^e	871	(768)
	621^c	(558) ^c
Gains (pertes) sur dérivés comptabilisés dans les Autres éléments du résultat étendu		
Couvertures de flux de trésorerie		
Contrats de change	(73)	(190)
Contrats de taux d'intérêt	(24)	723
Contrats de prix	1 206	(217)
	1 109	316
Couvertures d'investissement net		
Contrats de change	26	–
	1 135	316

- a) Ces montants ont été comptabilisés dans le poste Frais financiers.
- b) Ces dérivés sont essentiellement transigés dans le cadre de la gestion intégrée des risques. Leur incidence sur les résultats est comptabilisée dans les postes touchés par le risque géré. Ainsi, en 2023, 368 M\$ ont été comptabilisés dans le poste Produits (161 M\$ en 2022), (136) M\$, dans le poste Achats d'électricité [(9) M\$ en 2022] et 42 M\$, dans le poste Frais financiers (169 M\$ en 2022).
- c) En 2023, les postes Produits, Achats d'électricité et Frais financiers ont respectivement totalisé 16 086 M\$, 2 645 M\$ et 2 404 M\$ (16 567 M\$, 2 834 M\$ et 2 294 M\$ en 2022).
- d) En 2023, (138) M\$ ont été comptabilisés dans le poste Produits [(88) M\$ en 2022] et (111) M\$, dans le poste Frais financiers (302 M\$ en 2022).
- e) En 2023, 858 M\$ ont été comptabilisés dans le poste Produits [(779) M\$ en 2022] et 13 M\$, dans le poste Achats d'électricité (11 M\$ en 2022).

Note 14 – Instruments financiers (suite)

En 2023, Hydro-Québec a reclassé un gain net de 25 M\$ du Cumul des autres éléments du résultat étendu aux résultats à la suite de l'abandon de couvertures de flux de trésorerie (perte nette de 11 M\$ en 2022).

Au 31 décembre 2023, Hydro-Québec estimait à 302 M\$ le montant net des gains compris dans le Cumul des autres éléments

du résultat étendu qui seraient reclassés dans les résultats au cours des 12 mois suivants (montant net des pertes de 145 M\$ au 31 décembre 2022).

Au 31 décembre 2023, la durée maximale sur laquelle Hydro-Québec couvrait son exposition aux variations des flux de trésorerie liées aux opérations futures était de six ans (sept ans au 31 décembre 2022).

Juste valeur des autres instruments financiers

Les évaluations à la juste valeur des autres instruments financiers sont classées au niveau 2. La juste valeur est obtenue par actualisation des flux de trésorerie futurs, selon les taux observés à la date du bilan pour des instruments similaires négociés sur les marchés financiers.

La juste valeur des équivalents de trésorerie, des comptes clients, des dépôts, des autres actifs financiers et des passifs financiers se rapproche de leur valeur comptable en raison de la nature à court terme de ces instruments financiers, sauf dans le cas des éléments présentés dans le tableau suivant :

Notes	2023		2022		
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur	
Actif					
Fonds d'amortissement ^a	10	646	631	647	621
Passif					
Dette à long terme ^b	12	55 155^c	58 329	51 541 ^c	52 543

a) Le fonds d'amortissement, affecté au remboursement de la dette à long terme, est constitué d'obligations émises par le gouvernement du Québec.

b) Y compris la tranche échéant à moins d'un an.

c) Y compris un montant de 1 489 M\$ au 31 décembre 2023 (1 492 M\$ au 31 décembre 2022) associé à des dettes faisant l'objet d'une couverture de juste valeur, ce qui a donné lieu à un ajustement lié au risque couvert de 114 M\$ (79 M\$ au 31 décembre 2022) au titre des relations de couverture existantes et de (58) M\$ [(65) M\$ au 31 décembre 2022] au titre des relations de couverture auxquelles Hydro-Québec a mis fin.

Note 15 – Capitaux propres

Capital-actions

Le capital-actions autorisé se compose de 50 000 000 d'actions d'une valeur nominale de 100 \$ chacune, dont 43 741 090 actions étaient émises et payées aux 31 décembre 2023 et 2022.

Bénéfices non répartis

En vertu de la Loi sur Hydro-Québec, les dividendes qu'Hydro-Québec est appelée à verser sont déclarés une fois l'an par le gouvernement du Québec, qui en détermine les modalités de paiement. Pour un exercice financier donné, le dividende ne peut excéder le surplus

susceptible de distribution, équivalant à 75 % du bénéfice net. Ce calcul est effectué d'après les états financiers consolidés. Toutefois, il ne peut être déclaré, pour un exercice donné, aucun dividende dont le montant aurait pour effet de réduire à moins de 25 % le taux de capitalisation à la fin de l'exercice. La totalité ou la partie du surplus susceptible de distribution qui n'a pas fait l'objet d'une déclaration de dividende ne peut plus être distribuée à l'actionnaire sous forme de dividende.

Pour l'exercice 2023, le dividende est de 2 466 M\$ (3 418 M\$ pour 2022).

Cumul des autres éléments du résultat étendu

						2023
	Couvertures de flux de trésorerie	Écarts de conversion	Couvertures d'investissement net	Avantages sociaux futurs	Autres	Cumul des autres éléments du résultat étendu
Solde au début de l'exercice	168	22	-	180	45	415
Autres éléments du résultat étendu avant reclassements	1 109	(23)	26	(664)	2	450
Montants reclassés hors du Cumul des autres éléments du résultat étendu	(621)	-	-	(1)	-	(622)
Autres éléments du résultat étendu	488	(23)	26	(665)	2	(172)
Solde à la fin de l'exercice	656	(1)	26	(485)	47	243

						2022
	Couvertures de flux de trésorerie	Écarts de conversion	Couvertures d'investissement net	Avantages sociaux futurs	Autres	Cumul des autres éléments du résultat étendu
Solde au début de l'exercice	(706)	(1)	-	(1 354)	(2)	(2 063)
Autres éléments du résultat étendu avant reclassements	316	23	-	1 490	47	1 876
Montants reclassés hors du Cumul des autres éléments du résultat étendu	558	-	-	44	-	602
Autres éléments du résultat étendu	874	23	-	1 534	47	2 478
Solde à la fin de l'exercice	168	22	-	180	45	415

Note 16 – Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie

	2023	2022
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement		
Clients et autres actifs	435	(18)
Créditeurs et autres passifs	379	357
	814	339
Activités sans effet sur la trésorerie		
Augmentation des immobilisations corporelles et incorporelles	114	131
Intérêts payés	2 210	1 993

Note 17 – Avantages sociaux futurs

Les obligations au titre des prestations projetées (évaluées par des actuaires indépendants) et les actifs à la juste valeur des régimes d'avantages sociaux futurs offerts au personnel sont évalués en date du 31 décembre de chaque année.

Évolution des obligations au titre des prestations projetées et des actifs des régimes à la juste valeur

	Régime de retraite		Autres régimes		Total	
	2023	2022	2023	2022	2023	2022
Obligations au titre des prestations projetées						
Solde au début de l'exercice	23 129	30 415	1 349	1 812	24 478	32 227
Coût des services rendus	283	631	44	52	327	683
Cotisations du personnel	256	226			256	226
Prestations versées et remboursements	(1 226)	(1 205)	(84)	(76)	(1 310)	(1 281)
Intérêts sur les obligations	1 156	815	67	49	1 223	864
Perte actuarielle (gain actuariel) ^a	1 692	(7 753)	71	(488)	1 763	(8 241)
Acquisition d'une entreprise	–	–	27	–	27	–
Solde à la fin de l'exercice	25 290	23 129	1 474	1 349	26 764	24 478
Actifs des régimes à la juste valeur						
Solde au début de l'exercice	29 040	32 228	111	111	29 151	32 339
Rendement réel des actifs	1 876	(2 212)	–	(5)	1 876	(2 217)
Cotisations du personnel	256	226			256	226
Cotisations d'Hydro-Québec	– ^b	3 ^b	22	21	22	24
Prestations versées et remboursements	(1 226)	(1 205)	(22)	(16)	(1 248)	(1 221)
Acquisition d'une entreprise	–	–	18	–	18	–
Solde à la fin de l'exercice	29 946	29 040	129	111	30 075	29 151
Situation de capitalisation – Surplus (déficit) des régimes						
	4 656	5 911	(1 345)	(1 238)	3 311	4 673
Présentée comme suit :						
Actifs au titre des avantages sociaux futurs	4 656	5 911	–	–	4 656	5 911
Créditeurs et autres passifs	–	–	70	65	70	65
Passifs au titre des avantages sociaux futurs	–	–	1 275	1 173	1 275	1 173

a) La perte actuarielle au 31 décembre 2023 est principalement attribuable à la diminution des taux d'actualisation découlant de la baisse des taux d'intérêt à long terme sur les marchés financiers. Inversement, le gain actuariel au 31 décembre 2022 résultait surtout de l'augmentation des taux d'actualisation par suite de la hausse des taux d'intérêt à long terme.

b) Les évaluations actuarielles aux 31 décembre 2022 et 2021 aux fins du financement du Régime de retraite ont déclenché un congé de cotisation pour Hydro-Québec en 2023 et 2022. Toutefois, au cours de 2022, Hydro-Québec a effectué des cotisations au titre d'ajustements salariaux pour des années antérieures.

Au 31 décembre 2023, les obligations cumulées au titre des prestations en vertu du Régime de retraite s'élevaient à 23 721 M\$ (21 444 M\$ au 31 décembre 2022). Contrairement aux obligations au titre des prestations projetées, les obligations cumulées au titre des prestations ne tiennent pas compte de l'hypothèse relative aux salaires futurs.

Actif du Régime de retraite

Les placements et les risques associés à leur détention sont gérés conformément à la Politique de gestion des placements de la Caisse de retraite d'Hydro-Québec (la « Politique de placement »), qui est approuvée annuellement par le Conseil d'administration. Ces risques comprennent des risques de marché, de crédit et de liquidité. La Politique de placement prévoit la diversification des titres du portefeuille de référence en vue de maximiser le rendement attendu à l'intérieur d'un intervalle de risque acceptable qui tient compte de la volatilité du surplus ou du déficit du Régime de retraite. Des encadrements complémentaires définissent le processus d'autorisation pour

chaque type de transaction et établissent les règles applicables à la gestion active des différents portefeuilles ainsi qu'à la gestion du risque de crédit. La conformité à la Politique de placement et aux encadrements complémentaires fait l'objet de suivis réguliers. La Politique de placement permet l'utilisation de dérivés, tels que des contrats à terme, des options et des swaps.

Le tableau suivant présente la répartition cible des placements du Régime de retraite, telle qu'elle était établie dans la Politique de placement en vigueur le 31 décembre 2023 :

%	Répartition cible
Titres à revenu fixe	41
Actions	43
Placements alternatifs ^a	16
	100

a) Les placements alternatifs regroupent les placements immobiliers et les fonds opportunistes.



Note 17 – Avantages sociaux futurs (suite)

Le tableau suivant présente la juste valeur des placements nets du Régime de retraite aux 31 décembre selon la hiérarchie de la juste valeur et la nature des titres :

	2023				2022			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Trésorerie	2 010	–	–	2 010	1 458	–	–	1 458
Placements à court terme ^a	–	959	–	959	–	252	–	252
Obligations ^{a,b}	551	6 941	–	7 492	538	7 867	–	8 405
Actions cotées	12 332	–	–	12 332	12 195	–	–	12 195
Placements immobiliers ^{a,c}	–	198	4 506	4 704	–	181	4 525	4 706
Placements privés ^d	–	–	3 355	3 355	–	–	2 853	2 853
Fonds de couverture ^e	–	4 099	–	4 099	–	3 473	–	3 473
Actifs liés aux placements ^{a,f}	25	962	–	987	211	1 193	–	1 404
Passifs liés aux placements ^{a,g}	(237)	(5 626)	–	(5 863)	(34)	(5 526)	–	(5 560)
	14 681	7 533	7 861	30 075^h	14 368	7 440	7 378	29 186 ^h

- a) La juste valeur des placements à court terme, des obligations, des placements immobiliers et des actifs et passifs liés aux placements classés au niveau 2 est essentiellement évaluée en fonction de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs nets, basée sur le rendement actuel du marché. Les dérivés classés au niveau 2 sont évalués à partir des cours de clôture sur les marchés des sous-jacents ou en fonction de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs nets.
- b) Les actifs du Régime de retraite comprennent des titres émis par Hydro-Québec ainsi que par le gouvernement du Québec et certains de ses organismes, pour un montant total de 866 M\$ (930 M\$ au 31 décembre 2022).
- c) La juste valeur des placements immobiliers classés au niveau 3 est établie par des évaluateurs indépendants. La principale méthode utilisée est l'actualisation des flux de trésorerie futurs. Cette méthode s'appuie sur des données observables et non observables, notamment le taux d'actualisation et les flux de trésorerie futurs.
- d) La juste valeur des placements privés est établie selon des techniques comprenant notamment l'actualisation des flux de trésorerie futurs et le recours à des données comme les multiples de capitalisation des bénéfices ou le prix d'opérations comparables récentes.
- e) Les fonds de couverture sont évalués à la valeur fournie par les gestionnaires des fonds, qui est établie en fonction de la juste valeur des investissements sous-jacents ou selon la valeur de l'actif net.
- f) Les actifs liés aux placements sont principalement constitués de titres achetés en vertu de conventions de revente, pour un montant de 612 M\$ (1 106 M\$ au 31 décembre 2022), d'instruments financiers dérivés, pour un montant de 154 M\$ (40 M\$ au 31 décembre 2022), et de sommes à recevoir relatives à des transactions en cours, pour un montant de 152 M\$ (3 M\$ au 31 décembre 2022). Au 31 décembre 2022, ils comprenaient également des garanties versées totalisant 186 M\$. Les titres achetés en vertu de conventions de revente ne sont pas présentés dans l'actif étant donné que la contrepartie conserve la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à leur propriété.
- g) Les passifs liés aux placements sont principalement constitués de titres vendus en vertu de conventions de rachat, pour un montant de 4 931 M\$ (4 697 M\$ au 31 décembre 2022), d'obligations vendues à découvert, pour un montant de 677 M\$ (818 M\$ au 31 décembre 2022) et de garanties reçues, pour un montant de 237 M\$ (33 M\$ au 31 décembre 2022). Les titres vendus en vertu de conventions de rachat sont présentés dans l'actif étant donné que la Caisse de retraite conserve la quasi-totalité des risques et avantages afférents à leur propriété. Les obligations vendues à découvert représentent les engagements de la Caisse de retraite d'acheter des titres auprès de tiers pour couvrir ses positions.
- h) La juste valeur des placements ne tient pas compte du montant net des crééditeurs et des débiteurs, qui correspond à un montant à payer de 129 M\$ (146 M\$ au 31 décembre 2022).

Le tableau suivant présente les rapprochements entre les soldes d'ouverture et de clôture des placements classés au niveau 3 :

	2023			2022		
	Placements immobiliers	Placements privés	Total	Placements immobiliers	Placements privés	Total
Solde au début de l'exercice	4 525	2 853	7 378	3 795	2 317	6 112
Acquisitions	400	781	1 181	601	688	1 289
Cessions	(164)	(194)	(358)	(165)	(236)	(401)
Gains nets réalisés (pertes nettes réalisées)	2	4	6	1	(1)	–
(Pertes nettes non réalisées) gains nets non réalisés	(257)	(89)	(346)	293	85	378
Solde à la fin de l'exercice	4 506	3 355	7 861	4 525	2 853	7 378

En 2023 et en 2022, il n'y a eu aucun reclassement entre le niveau 3 et les niveaux 1 et 2.

Note 17 – Avantages sociaux futurs (suite)

Coût des régimes

Composantes du coût net constaté de l'exercice

	Régime de retraite		Autres régimes		Total	
	2023	2022	2023	2022	2023	2022
Coût des services rendus ^a	283	631	44	52	327	683
Autres composantes du coût des avantages sociaux futurs ^b						
Intérêts sur les obligations	1 156	815	67	49	1 223	864
Rendement prévu des actifs	(1 904)	(1 996)	(3)	(2)	(1 907)	(1 998)
Amortissement de la perte actuarielle nette (du gain actuiciel net)	-	89	(1)	25	(1)	114
Amortissement du coût des (crédit pour les) services passés	-	4	(4)	(4)	(4)	-
	(748)	(1 088)	59	68	(689)	(1 020)
(Crédit) coût net constaté de l'exercice	(465)	(457)	103	120	(362)	(337)

a) Cette composante, déduction faite du montant capitalisé dans les actifs, est comptabilisée à titre de charge d'exploitation.

b) Ce poste est présenté de façon distincte dans les états consolidés des résultats. Ses composantes ne sont pas capitalisées dans les actifs.

Composantes des Autres éléments du résultat étendu de l'exercice

	Régime de retraite		Autres régimes		Total	
	2023	2022	2023	2022	2023	2022
(Perte actuarielle) gain acturiel	(1 720)	3 545	(74)	481	(1 794)	4 026
Amortissement de la perte actuarielle nette (du gain actuiel net)	-	89	(1)	25	(1)	114
Amortissement du coût des (crédit pour les) services passés	-	4	(4)	(4)	(4)	-
Variation des Autres éléments du résultat étendu	(1 720)	3 638	(79)	502	(1 799)	4 140
Moins						
Variation de l'actif et du passif réglementaires au titre des avantages sociaux futurs	(1 084)	2 289	(50)	317	(1 134)	2 606
Variation nette des Autres éléments du résultat étendu	(636)	1 349	(29)	185	(665)	1 534

Composantes du Cumul des autres éléments du résultat étendu

	Régime de retraite		Autres régimes		Total	
	2023	2022	2023	2022	2023	2022
(Perte actuarielle nette non amortie) gain acturiel net non amorti	(1 252)	468	(58)	17	(1 310)	485
(Coût des) crédit pour les services passés non amortis	-	-	(2)	2	(2)	2
Total des montants comptabilisés dans le Cumul des autres éléments du résultat étendu	(1 252)	468	(60)	19	(1 312)	487
Moins						
(Actif) passif réglementaire au titre des avantages sociaux futurs	(790)	294	(37)	13	(827)	307
Montant net comptabilisé dans le Cumul des autres éléments du résultat étendu	(462)	174	(23)	6	(485)	180

Note 17 – Avantages sociaux futurs (suite)

Principales hypothèses actuarielles

Les hypothèses actuarielles suivantes, utilisées pour déterminer les obligations et le coût net constaté au titre des prestations projetées des régimes, résultent d'une moyenne pondérée.

	Régime de retraite		Autres régimes	
	2023	2022	2023	2022
Obligations au titre des prestations projetées				
Taux à la fin de l'exercice (%)				
Taux d'actualisation des prestations projetées	4,63	5,08	4,63	5,06
Taux de croissance des salaires ^a	3,20	3,15		
Coût net constaté				
Taux à la fin de l'exercice précédent (%)				
Taux d'actualisation du coût des services rendus	5,09	3,12	5,08	3,05
Taux d'actualisation des intérêts sur les obligations	5,08	2,69	5,07	2,79
Taux de rendement prévu à long terme des actifs des régimes	6,50^b	6,50 ^b	2,10	1,80
Taux de croissance des salaires ^a	3,15	3,25		
Durée résiduelle moyenne d'activité du personnel actif (années)	14	14	12	13

a) Ce taux tient compte de la progression des salaires ainsi que des possibilités de promotion en cours de carrière.

b) Le taux de rendement prévu à long terme de l'actif du Régime de retraite correspond à la moyenne du rendement attendu à long terme des différentes catégories d'actifs, pondérée par leur poids cible respectif, augmentée d'une prime de rééquilibrage, de diversification et de gestion active, et diminuée des frais de gestion et d'administration prévus.

Au 31 décembre 2023, le coût des soins de santé était basé sur un taux de croissance annuel de 5,0 % pour 2024. Par la suite, selon l'hypothèse retenue, ce taux augmentera jusqu'en 2026 pour s'établir à 5,3 % jusqu'en 2030, puis diminuera graduellement jusqu'à l'atteinte du taux ultime de 4,0 % en 2040.

Prestations qui devraient être versées au cours des 10 prochains exercices

	Régime de retraite	Autres régimes
2024	1 249	82
2025	1 265	83
2026	1 283	84
2027	1 300	85
2028	1 319	87
2029-2033	6 960	468

En 2024, Hydro-Québec s'attend à verser des cotisations de 21 M\$ au titre des Autres régimes, mais ne prévoit pas en verser au titre du Régime de retraite.

Note 18 – Engagements et éventualités

Engagements

Achats d'électricité

Hydro-Québec a conclu des contrats d'achat d'électricité avec des sociétés sur lesquelles elle exerce un contrôle conjoint ou une influence notable. En 2023, les achats d'électricité auprès de ces sociétés ont totalisé 399 M\$ (450 M\$ en 2022).

Au 31 décembre 2023, Hydro-Québec avait également des engagements en vertu de contrats d'achat d'électricité et de services de transport conclus avec des contreparties. Compte tenu des clauses de renouvellement, les échéances de ces contrats s'étalent jusqu'en 2066.

Compte tenu de l'ensemble de ces engagements, Hydro-Québec prévoit effectuer les paiements suivants au cours des prochains exercices :

2024	2 140
2025	2 175
2026	2 512
2027	2 962
2028	3 005
2029 et les suivants	67 652

Investissements

Dans le cadre de ses projets de développement et de ses activités visant à pérenniser ses actifs, Hydro-Québec prévoit effectuer des achats de matériaux et de services pour un montant estimé de 25 G\$ sur la période allant de 2024 à 2028. De plus, en vertu de contrats de location-financement qui ne sont pas encore en vigueur, mais au titre desquels elle s'est déjà engagée, elle prévoit verser des paiements de location d'un montant total non actualisé de 497 M\$ de 2024 à 2064.

Éventualités

Litiges

Dans le cours normal de ses activités de développement et d'exploitation, Hydro-Québec est parfois partie à des réclamations et poursuites judiciaires. La direction est d'avis qu'une provision adéquate a été constituée à l'égard de ces litiges. Par conséquent, elle ne prévoit pas d'incidence défavorable importante de tels passifs éventuels sur la situation financière ni sur les résultats consolidés d'Hydro-Québec.

Entre autres actions en cours, certaines communautés autochtones ont intenté, devant les tribunaux du Québec, des recours contre les gouvernements du Canada et du Québec et contre Hydro-Québec fondés sur des revendications de titres et de droits ancestraux. Par exemple, les Innus de Uashat mak Mani-utenam réclament une somme de 1,5 G\$ à titre de dédommagement notamment pour diverses activités menées sur le territoire qu'ils revendent, dont des activités de production et de transport d'électricité. De plus, les Innus de Pessamit ont introduit un recours visant la reconnaissance de leur titre et de leurs droits ancestraux relativement à des terres du Québec où sont situées certaines installations de production et de transport d'électricité d'Hydro-Québec, y compris les complexes hydroélectriques Manic-Outardes et Bersimis. Ils allèguent que ces installations portent atteinte à leur titre et à leurs droits ancestraux et réclament une somme de 500 M\$ comme dédommagement. Hydro-Québec conteste le bien-fondé de ces recours.

Par ailleurs, des recours ont été intentés contre Hydro-Québec et la Churchill Falls (Labrador) Corporation Limited [la « CF(L)Co »] relativement au complexe hydroélectrique des Churchill Falls au Labrador, dont la CF(L)Co est le propriétaire-exploitant. Ainsi, dans un recours introduit en octobre 2020 devant les tribunaux de Terre-Neuve-et-Labrador, Innu Nation Inc. allègue que la construction et l'exploitation de ce complexe seraient le fruit d'une « entreprise commune » de la CF(L)Co et d'Hydro-Québec et porteraient atteinte au titre et aux droits ancestraux des Innus du Labrador. Innu Nation Inc. demande la restitution des profits que la CF(L)Co et Hydro-Québec ont réalisés grâce à l'exploitation de ce complexe ou, à défaut, une compensation monétaire de 4 G\$ en ce qui concerne Hydro-Québec. Dans un autre recours, introduit en janvier 2023 devant la Cour supérieure du Québec, les Innus de Uashat mak Mani-utenam allèguent que le complexe des Churchill Falls porte atteinte à leur titre et à leurs droits ancestraux ainsi qu'à leurs droits issus de traités. En plus de diverses demandes de déclarations judiciaires et ordonnances d'injonction permanente, ils réclament à Hydro-Québec des dommages-intérêts compensatoires de 2 G\$, des dommages-intérêts punitifs de 200 M\$ ainsi que des dommages-intérêts supplémentaires sous forme d'un paiement annuel équivalant à 12,5 % de 15 % des profits annuels d'Hydro-Québec, et ce, à partir de la date d'institution des procédures. Hydro-Québec conteste le bien-fondé de ces recours.

RÉTROSPECTIVE QUINQUENNALE

Données financières consolidées

M\$	2023	2022	2021	2020	2019
RÉSULTATS					
Produits	16 086	16 567	14 526	13 594	14 021
Charges					
Exploitation	4 132	3 844	3 288	3 146	2 818
Autres composantes du coût des avantages sociaux futurs	(689)	(1 020)	(743)	(494)	(557)
Achats d'électricité	2 645	2 834	2 169	2 204	2 227
Amortissement	3 089	2 828	2 689	2 694	2 782
Taxes	1 217	1 230	1 191	1 138	1 133
	10 394	9 716	8 594	8 688	8 403
Bénéfice avant frais financiers	5 692	6 851	5 932	4 906	5 618
Frais financiers	2 404	2 294	2 368	2 603	2 695
Bénéfice net	3 288	4 557	3 564	2 303	2 923
DIVIDENDE	2 466	3 418	2 673	1 727	2 192
SOMMAIRE DES BILANS					
Actif total	92 668	89 374	82 698	80 895	78 563
Dette à long terme, y compris la tranche échéant à moins d'un an	55 155	51 541	49 698	48 413	45 767
Capitaux propres	27 527	26 877	23 260	21 322	21 448
INVESTISSEMENTS AVEC EFFET SUR LA TRÉSORERIE	4 898	4 271	4 223	3 366	3 548
RATIOS FINANCIERS					
Rendement des capitaux propres (%) ^a	12,2	17,6	14,3	9,5	12,4
Taux de capitalisation (%) ^b	33,7	34,6	32,0	31,0	32,3
Marge bénéficiaire (%) ^c	20,4	27,5	24,5	16,9	20,8
Couverture des intérêts ^d	2,25	2,94	2,52	1,89	2,07
Taux d'autofinancement (%) ^e	47,5	55,4	52,7	12,9	49,0

a) Quotient du bénéfice net par les capitaux propres moyens de l'exercice diminués du cumul des autres éléments du résultat étendu moyen de l'exercice.

b) Quotient des capitaux propres par la somme des capitaux propres, de la dette à long terme, de la tranche de la dette à long terme échéant à moins d'un an, des emprunts et du passif lié aux instruments dérivés, diminuée de l'actif lié aux instruments dérivés et du fonds d'amortissement.

c) Quotient du bénéfice net par les produits.

d) Quotient de la somme du bénéfice avant frais financiers et du revenu net de placement par les intérêts sur titres d'emprunt.

e) Quotient des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation diminués du dividende versé par la somme des flux de trésorerie liés aux activités d'investissement – exclusion faite des acquisitions de placements temporaires et de titres destinés au fonds d'amortissement ainsi que des cessions de placements temporaires et de titres provenant du fonds d'amortissement – et du remboursement de dette à long terme.

Données d'exploitation

	2023	2022	2021	2020	2019
GWh					
Ventes d'électricité					
Au Québec, par secteurs					
Résidentiel	68 221	70 941	67 572	68 647	70 688
Commercial, institutionnel et petits industriels	47 571	47 983	46 157	45 146	47 894
Grands clients industriels	55 087	55 357	55 779	52 096	50 358
Autres	6 450	6 279	5 721	5 557	5 640
	177 329	180 560	175 229	171 446	174 580
Hors Québec					
Canada et États-Unis	23 001	35 634	36 190	32 397	34 789
Ventes totales d'électricité	200 330	216 194	211 419	203 843	209 369
M\$					
Produits des ventes d'électricité					
Au Québec, par secteurs					
Résidentiel	5 852	5 974	5 522	5 535	5 752
Commercial, institutionnel et petits industriels	4 406	4 205	3 957	3 853	4 056
Grands clients industriels	2 852	2 674	2 498	2 208	2 279
Autres	405	378	342	333	342
	13 515	13 231	12 319	11 929	12 429
Hors Québec					
Canada et États-Unis	2 365	2 912	1 826	1 466	1 571
Produits totaux des ventes d'électricité	15 880	16 143	14 145	13 395	14 000
Aux 31 décembre					
Nombre d'abonnements					
Au Québec, par secteurs					
Résidentiel	4 223 163	4 178 346	4 128 692	4 076 286	4 032 426
Commercial, institutionnel et petits industriels	327 790	325 498	323 501	321 562	319 225
Grands clients industriels	201	194	193	189	186
Autres	4 938	4 868	4 812	4 763	4 705
Nombre total d'abonnements	4 556 092	4 508 906	4 457 198	4 402 800	4 356 542

Données d'exploitation (suite)

	2023	2022	2021	2020	2019
MW					
Puissance installée – Québec					
Centrales hydroélectriques	36 885	36 882	36 694	36 687	36 700
Centrales thermiques	541	547	544	544	543
Centrales photovoltaïques	10	10	10	–	–
	37 436^a	37 439	37 248	37 231	37 243
Puissance installée – États-Unis					
Centrales hydroélectriques	619	30	30	–	–
Puissance installée totale	38 055	37 469	37 278	37 231	37 243
GWh					
Besoins globaux d'énergie^b					
	217 217	235 717	231 913	223 869	229 959
MW					
Besoins québécois de puissance à la pointe^c					
	36 590	42 601	40 537	36 450	36 160
km					
Lignes aériennes et souterraines					
Transport	34 922	34 678	34 775	34 826	34 802
Distribution	228 568	227 796	226 949	226 752	225 304
Total – Lignes aériennes et souterraines	263 490	262 474	261 724	261 578	260 106

a) En plus de la capacité de production de ses propres installations, Hydro-Québec dispose de la quasi-totalité de la production de la centrale des Churchill Falls (5 428 MW), en vertu d'un contrat avec la Churchill Falls (Labrador) Corporation Limited qui sera en vigueur jusqu'en 2041. Elle achète également toute la production de 44 parcs éoliens (3 933 MW) et de 55 centrales hydroélectriques (706 MW) ainsi que la quasi-totalité de la production de 13 centrales de cogénération à la biomasse et de 5 au biogaz (419 MW) appartenant à des producteurs indépendants. De plus, elle a accès à 525 MW en vertu de contrats à long terme.

b) Les besoins globaux d'énergie comprennent les kilowattheures livrés au Québec et aux réseaux voisins.

c) Le chiffre de 2023 constitue la meilleure estimation en date du 16 février 2024. Les valeurs indiquées correspondent aux besoins pour l'hiver débutant en décembre. À l'hiver 2023-2024, la pointe est survenue le 19 janvier 2024 à 8h.

Autres données

	2023	2022	2021	2020	2019
%					
Hausse tarifaire résidentielle au 1^{er} avril	3,0	2,6	1,3	–	0,9
Aux 31 décembre					
Effectif total^a					
Permanent	19 841	18 808	18 163	17 414	16 977
Temporaire	2 965	3 243	3 005	2 597	2 500
	22 806	22 051	21 168	20 011	19 477
%					
Représentativité des groupes sous-représentés					
Femmes	28,5	28,7	28,5	28,5	29,2
Autres ^b	13,0	12,6	11,9	10,7	10,4

a) À l'exclusion du personnel des filiales et des coentreprises.

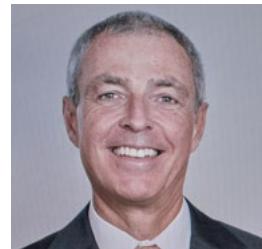
b) Comprend les Autochtones, les minorités ethniques, les minorités visibles et les personnes handicapées autodéclarés, hommes et femmes confondus.

DONNÉES FINANCIÈRES TRIMESTRIELLES CONSOLIDÉES

					2023
M\$	1 ^{er} trimestre	2 ^e trimestre	3 ^e trimestre	4 ^e trimestre	Exercice
Produits	5 484	3 488	3 226	3 888	16 086
Charges					
Exploitation	962	993	937	1 240	4 132
Autres composantes du coût des avantages sociaux futurs	(172)	(172)	(173)	(172)	(689)
Achats d'électricité	812	608	508	717	2 645
Amortissement	705	708	720	956	3 089
Taxes	366	283	269	299	1 217
	2 673	2 420	2 261	3 040	10 394
Bénéfice avant frais financiers	2 811	1 068	965	848	5 692
Frais financiers	580	612	602	610	2 404
Bénéfice net	2 231	456	363	238	3 288

					2022
M\$	1 ^{er} trimestre	2 ^e trimestre	3 ^e trimestre	4 ^e trimestre	Exercice
Produits	5 151	3 521	3 603	4 292	16 567
Charges					
Exploitation	856	978	889	1 121	3 844
Autres composantes du coût des avantages sociaux futurs	(255)	(255)	(255)	(255)	(1 020)
Achats d'électricité	900	601	589	744	2 834
Amortissement	666	666	673	823	2 828
Taxes	347	271	276	336	1 230
	2 514	2 261	2 172	2 769	9 716
Bénéfice avant frais financiers	2 637	1 260	1 431	1 523	6 851
Frais financiers	575	580	569	570	2 294
Bénéfice net	2 062	680	862	953	4 557

Conseil d'administration



Première rangée : **Manon Brouillette, Michael Sabia**

Deuxième rangée : **David Bahan, geneviève bich, Geneviève Biron, Sarin Boivin-Picard, Geneviève Brouillette**

Troisième rangée : **Anne-Marie Croteau, Hanane Dagdougui, Marco Dodier, Luc Doyon, Dominique Fagnoule**

Quatrième rangée : **Hélène V. Gagnon, Marie-Josée Morency, Claude Séguin, Paul Stinis**

Le Conseil d'administration d'Hydro-Québec compte actuellement 16 membres, dont 14 siègent à titre indépendant. Le gouvernement du Québec nomme le président ou la présidente du Conseil d'administration pour un mandat d'au plus cinq ans qui peut être renouvelé deux fois, consécutivement ou non. Les autres membres du Conseil d'administration sont également nommés par le gouvernement du Québec, en tenant compte du profil de compétences et d'expérience adopté par le Conseil. Leur mandat est d'au plus quatre ans et peut aussi être renouvelé deux fois, consécutivement ou non.

Huit des seize membres sont des femmes, un avait 35 ans ou moins au moment de sa nomination et deux se sont volontairement identifiés comme appartenant à l'un des groupes de diversité représentant les différentes composantes de la société québécoise.

Manon Brouillette

Présidente du Conseil d'administration, Hydro-Québec

Nomination : 2 juin 2023

Échéance : 2 juin 2028

Statut : administratrice indépendante

Lieu de résidence : Montréal

Titulaire d'un baccalauréat en communication publique (profil marketing) de l'Université Laval, Manon Brouillette a également participé au programme pour cadres supérieurs de la Richard Ivey School of Business - l'Ivey Executive Program - de l'Université de Western Ontario. Elle a œuvré comme dirigeante d'entreprises dans les secteurs des télécommunications, des médias et des technologies pendant plus de 20 ans. Entre autres, elle a été présidente et cheffe de la direction de Vidéotron ainsi que cheffe de la direction de Verizon Consumer Group et vice-présidente exécutive de Verizon. Elle possède également une vaste expérience comme administratrice de sociétés, ayant été membre du conseil de plusieurs entreprises publiques et privées, québécoises comme internationales, dont la Banque Nationale, le Cirque du Soleil, BFA Industries, Sonder, Lightspeed, Altice France et Altice USA. Son engagement social l'a aussi amenée à siéger au conseil de l'École de technologie supérieure, du Quartier de l'innovation de Montréal et du Centre hospitalier universitaire Sainte-Justine. Elle a à cœur le développement du leadership féminin et la santé mentale.

Michael Sabia

Président-directeur général, Hydro-Québec

Nomination : 1^{er} août 2023

Échéance : 1^{er} août 2028

Statut : administrateur non indépendant

Lieu de résidence : Montréal

Titulaire d'un baccalauréat en économie et politique de l'Université de Toronto ainsi que d'une maîtrise dans ces domaines de l'Université Yale, où il a aussi fait une scolarité de doctorat, Michael Sabia compte une vaste expérience comme dirigeant, tant dans le secteur public que dans le secteur privé. Après avoir œuvré dans la fonction publique canadienne pendant 10 ans au début de sa carrière, il est passé à la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada, où il a notamment été chef de la direction financière. Il a ensuite occupé plusieurs postes de direction à BCE, dont celui de président-directeur général. À titre de président et chef de la direction de la Caisse de dépôt et placement du Québec de 2009 à 2020, M. Sabia a contribué à accroître les actifs et la présence internationale de la Caisse ainsi qu'à consolider le rôle de celle-ci comme acteur économique de premier plan au Québec. Il a ensuite occupé le poste de sous-

ministre des Finances du Canada jusqu'en 2023. Il a aussi été président du Conseil d'administration de la Banque de l'infrastructure du Canada et directeur de la Munk School of Global Affairs and Public Policy de l'Université de Toronto. Très engagé au sein de la collectivité, il est notamment membre du conseil d'administration de la Fondation Mastercard, l'une des plus importantes fondations du monde, qui a pour mission de promouvoir l'éducation et l'inclusion financière en Afrique et de soutenir la jeunesse autochtone au Canada. M. Sabia est officier de l'Ordre du Canada.

David Bahan

Sous-ministre, ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie

Nomination : 14 décembre 2022

Échéance : 1^{er} juin 2026

Statut : administrateur non indépendant

Lieu de résidence : Chaudière-Appalaches

Titulaire d'une maîtrise en sciences économiques de l'Université de Montréal, David Bahan a commencé sa carrière à l'Institut de la statistique du Québec, à titre d'économiste, en 2000. Il s'est ensuite joint au ministère des Finances où il a occupé divers postes dont ceux de directeur général des politiques aux particuliers et de directeur général des politiques économiques. Il a été sous-ministre adjoint aux politiques économiques de 2013 à 2016, puis il a été sous-ministre adjoint aux politiques fiscales aux entreprises, au développement économique et aux sociétés d'État de 2016 à 2018. Il a été sous-ministre du ministère de l'Économie et de l'Innovation de 2018 à 2022 avant d'être nommé sous-ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie.

Geneviève Bich

Vice-présidente, Ressources humaines, Metro inc.

Nomination : 9 septembre 2015

Échéance : 19 février 2024

Statut : administratrice indépendante

Lieu de résidence : Montréal

Titulaire d'un baccalauréat avec majeure en psychologie de l'Université McGill et d'un baccalauréat en droit de l'Université de Montréal, Geneviève Bich est membre du Barreau du Québec et de l'Ordre des conseillers en ressources humaines agréés du Québec. De 1991 à 2008, elle a occupé plusieurs postes de gestion chez Bell Canada, notamment celui de vice-présidente – Ressources humaines et relations de travail. Avant de se joindre à Metro en 2013 à titre de vice-présidente – Ressources humaines, Mme Bich a œuvré au sein du Groupe Dynamite et d'Aimia. Mme Bich siège également au comité consultatif de l'entreprise Attraction inc.

Geneviève Biron

Fondatrice et présidente, Propulia Capital

Nomination : 31 mars 2021

Échéance : 31 mars 2025

Statut : administratrice indépendante

Lieu de résidence : Montréal

Titulaire d'un baccalauréat ès sciences en gestion de HEC Montréal et administratrice agréée par l'Institut des administrateurs de sociétés, Geneviève Biron a œuvré pendant plus de 30 ans dans le domaine des services de santé, dirigeant des équipes de plus de 1 000 personnes, et a occupé la fonction de présidente et cheffe de la direction pendant plus de 15 ans, d'abord à Imagix puis à Biron Groupe Santé. Mme Biron est



spécialisée en gouvernance, en leadership de changement, en transformation numérique, en fusion et acquisition, en stratégie, en conformité ainsi qu'en relations publiques et gouvernementales. Elle a bâti le plus important réseau de cliniques de radiologie du Québec : Imagix. Sous sa gouverne, Biron Groupe Santé est devenu, en quelques années, un leader des services de diagnostic médical. Depuis 2021, c'est à titre de fondatrice et de présidente de Propulia Capital qu'elle participe à l'essor d'entreprises en phase de croissance. Propulia Capital vise à appuyer les entreprises dont le modèle d'affaires est transformatif et a un impact positif. Enfin, Mme Biron a siégé et siège toujours à divers conseils d'administration de sociétés privées et publiques.

Sarin Boivin-Picard

Consultant en pratique privée

Nomination : 1^{er} juin 2022

Échéance : 1^{er} juin 2026

Statut : administrateur indépendant

Lieu de résidence : Chaudière-Appalaches

Sarin Boivin-Picard est titulaire d'un baccalauréat en administration des affaires de HEC Montréal, d'une maîtrise en finances de l'IE Business School (Espagne) ainsi que d'une maîtrise en administration des affaires de l'Université d'Oxford (Royaume-Uni). M. Boivin-Picard a commencé sa carrière comme analyste de produits structurés à la Banque Nationale du Canada tout en étant officier réserviste des Forces armées canadiennes. Il s'est joint à la Fondation Andrée et Lucie Chagnon à titre d'analyste d'investissements, puis a enseigné l'administration à titre de chargé de cours à l'Université de Moncton. Il a également été chef de produit pour Altitude-sports.com avant de se joindre à NextGen Venture Partners, une société de capital de risque. Il est actuellement consultant en pratique privée.

Geneviève Brouillette

Cheffe de la direction financière, Groupe ALDO

Nomination : 12 juillet 2017

Échéance : 4 septembre 2023¹

Statut : administratrice indépendante

Lieu de résidence : Montréal

Titulaire d'un baccalauréat en commerce de l'Université McGill et d'un baccalauréat en sciences comptables de l'Université du Québec à Montréal, Geneviève Brouillette est membre de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec, dont elle est Fellow (FCPA) depuis février 2021, et est certifiée par l'Institut des administrateurs de sociétés. Mme Brouillette est une leader d'expérience qui a occupé des postes clés en finances et des postes de haute direction au sein d'entreprises renommées comme Keurig Dr Pepper, Groupe St-Hubert, Reader's Digest et Kraft Heinz, tant au Canada qu'aux États-Unis. Elle s'est jointe au Groupe ALDO en janvier 2019 à titre de cheffe de la direction financière. Elle est aussi membre du conseil d'administration de Previan, dont elle préside le comité d'audit, et de Transat.

Anne-Marie Croteau

Doyenne, École de gestion John-Molson,
Université Concordia

Nomination : 6 juillet 2016

Échéance : 19 août 2024

Statut : administratrice indépendante

Lieu de résidence : Montréal

Anne-Marie Croteau est titulaire d'un baccalauréat en mathématiques actuarielles de l'Université Concordia, d'un baccalauréat en administration des affaires et d'une maîtrise en gestion de HEC Montréal ainsi que d'un doctorat en administration de l'Université Laval. Elle est doyenne de l'École de gestion John-Molson de l'Université Concordia et professeure titulaire en gestion des technologies d'affaires. Certifiée par le Collège des administrateurs de sociétés, elle est membre du conseil d'administration de l'Autorité des marchés financiers ainsi que du réseau AACSB International, organisme accréditant les écoles de gestion, et est vice-présidente du conseil d'administration du Collège André-Grasset. Elle a siégé aux conseils d'administration de la Société de l'assurance automobile du Québec et de Finance Montréal ainsi qu'au Conseil des parrains et marraines de la Jeune Chambre de commerce de Montréal.

Hanane Dagdougui

Professeure agrégée, Département de mathématiques
et de génie industriel, Polytechnique Montréal

Nomination : 19 février 2020

Échéance : 19 février 2024

Statut : administratrice indépendante

Lieu de résidence : Montréal

Hanane Dagdougui est titulaire d'un baccalauréat en génie physique et d'une maîtrise en énergétique et automatique de l'Université Cadi Ayyad de Marrakech (Maroc) ainsi que d'un doctorat en sciences et en génie des activités à risques de l'École nationale supérieure des mines de Paris (France) et d'un doctorat en génie des systèmes énergétiques de l'École Polytechnique de l'Université de Gênes (Italie). Avant de se joindre à Polytechnique Montréal en 2017, elle a été assistante de recherche au Département d'informatique, de bio-ingénierie, de robotique et de génie des systèmes de la Faculté de génie de Gênes, puis chercheure institutionnelle au Département de génie électrique de l'École de technologie supérieure de Montréal. Mme Dagdougui est membre du Groupe d'études et de recherche en analyse des décisions (GERAD), de Mila (Institut québécois d'intelligence artificielle), du centre de recherche Réseau québécois sur l'énergie intelligente (RQE) et du Carrefour de modélisation énergétique (CME). Elle a publié de nombreux articles sur le secteur de l'énergie, dont la plupart explorent les liens entre la recherche opérationnelle, l'intelligence artificielle et les différents acteurs du réseau électrique. Elle a également participé à plusieurs grands congrès internationaux.

1. À l'expiration de son mandat, l'administratrice ou l'administrateur demeure en fonction jusqu'à son remplacement ou sa reconduction.

Marco Dodier

Consultant en pratique privée

Nomination : 12 juillet 2021

Échéance : 12 juillet 2025

Statut : administrateur indépendant

Lieu de résidence : Estrie

Marco Dodier est titulaire d'un baccalauréat en génie industriel de l'Université du Québec à Trois-Rivières obtenu en 1998. Fondateur de Cesart, dont il a été vice-président exécutif et président, il a fait de cette entreprise créée en 1996 l'une des plus importantes et des plus reconnues dans les domaines du service-conseil et du développement Web jusqu'à son acquisition par Bell Canada en 2005. De 2006 à 2015, il a été président de Gesca Investissements numériques avec pour mission d'accroître les actifs numériques de l'entreprise au moyen d'acquisitions et de prises de participation. M. Dodier a également cumulé plusieurs fonctions au sein du groupe Power Corporation, soit celles de président de Cyberpresse, de président de w.illi.am/ et de coprésident de DuProprio.com de 2009 à 2015. En 2015, il est devenu président et chef de la direction de DuProprio, avant de vendre l'entreprise à Desjardins en 2021. Il est actuellement consultant indépendant.

Luc Doyon

Administrateur de sociétés

Nomination : 4 septembre 2019

Échéance : 4 septembre 2023¹

Statut : administrateur indépendant

Lieu de résidence : Montréal

Titulaire d'un baccalauréat en génie mécanique de Polytechnique Montréal et d'un diplôme d'études supérieures en soudage de l'École supérieure du soudage et de ses applications, à Paris (France), Luc Doyon a également participé au programme en gestion pour cadres de l'Institut européen d'administration des affaires, à Fontainebleau (France). Il a fait carrière au sein du groupe industriel français Air Liquide, de 1983 à 2017. Ayant fait ses débuts comme ingénieur à Air Liquide Canada, il est devenu gestionnaire au sein du groupe en 1988. Il a occupé notamment les postes de vice-président – Gaz marchands à Air Liquide America à Houston et de président-directeur général d'Air Liquide Canada à Montréal. Il a été nommé président-directeur général de la division Soudage du Groupe Air Liquide, à Paris, en 2012 et a quitté l'entreprise en 2017. Il est aussi administrateur de la société Chemtrade Logistics et d'Industries Lassonde.

Dominique Fagnoule

**Conseiller à la direction supérieure,
Banque Nationale du Canada**

Nomination : 19 août 2020

Échéance : 19 août 2024

Statut : administrateur indépendant

Lieu de résidence : Marseille

Dominique Fagnoule est titulaire d'un diplôme d'ingénieur civil en électricité spécialisé en électronique de l'Université de Liège, en Belgique. Il a occupé le poste de directeur des systèmes d'information, siégeant au comité exécutif, à BNP Paribas-Personal Finance de 2009 à 2013 ainsi que différents postes à FORTIS, aux Pays-Bas et en Belgique, dont celui de directeur général – Systèmes d'information de la banque de détail (services aux particuliers). M. Fagnoule a aussi exercé diverses

fonctions de direction au sein d'institutions financières d'envergure, notamment à la Générale de Banque, en Belgique. Au service de la Banque Nationale depuis 2013, il a d'abord agi à titre de premier vice-président à la direction — Technologie de l'information et membre du Bureau de la présidence, avant d'être nommé conseiller à la direction supérieure en 2020. Retraité depuis avril 2022, il agit comme conseiller indépendant.

Hélène V. Gagnon

**Cheffe de la direction du développement durable
et vice-présidente principale, Engagement des parties prenantes,
CAE inc.**

Nomination : 22 avril 2015

Échéance : 4 septembre 2023¹

Statut : administratrice indépendante

Lieu de résidence : Montréal

Diplômée en droit civil et en common law de l'Université McGill, Hélène V. Gagnon est titulaire d'une maîtrise en administration et politique publiques de la London School of Economics (Royaume-Uni). Elle est membre du Barreau du Québec et est agréée et Fellow de la Société canadienne des relations publiques. Mme Gagnon s'est jointe à CAE en 2015 comme vice-présidente principale – Affaires publiques, communications mondiales et responsabilité sociale d'entreprise après avoir occupé des postes similaires chez Bombardier Aéronautique, chez Bombardier Transport et à Noranda. Depuis 2022, elle est cheffe de la direction du développement durable et vice-présidente principale, Engagement des parties prenantes à CAE. Elle siège au conseil de l'Association des industries aérospatiales du Canada et d'Aéro Montréal, la grappe aérospatiale dans l'agglomération de Montréal. De plus, elle est vice-présidente du conseil d'administration du Canadian American Business Council. Elle a siégé au conseil d'administration d'Aéroports de Montréal de 2014 à 2023 et en a été la vice-présidente. En 2022, le *Report on Business* du *Globe and Mail* l'a incluse dans sa liste des 50 meilleurs dirigeants et dirigeantes du Canada.

Marie-Josée Morency

**Présidente-directrice générale,
Chambre de commerce et d'industrie du Grand Lévis**

Nomination : 6 juillet 2016

Échéance : 19 août 2024

Statut : administratrice indépendante

Lieu de résidence : Capitale-Nationale

Titulaire d'un baccalauréat en communication de l'Université Laval et d'un certificat en gouvernance de sociétés décerné en 2023 par le Collège des administrateurs de société, Marie-Josée Morency a acquis une expérience de leadership diversifiée au fil d'une riche carrière dans le milieu des affaires du Québec. Elle a fait ses débuts comme entrepreneure et a ensuite travaillé à Saguenay dans le domaine des communications pour la section régionale de l'Association québécoise de la fibrose kystique, celle de l'Association provinciale des constructeurs d'habitations (APCHQ) et Promotion Saguenay avant de devenir directrice générale de la Chambre de commerce et d'industrie Saguenay-Le Fjord, poste qu'elle a occupé sept ans. Actuellement présidente-directrice générale de la Chambre de commerce et d'industrie du Grand Lévis, Mme Morency est très présente dans son milieu et a d'ailleurs remporté plusieurs prix en reconnaissance de ses contributions. Elle siège actuellement à plusieurs conseils d'administration et comités, notamment pour

1. À l'expiration de son mandat, l'administratrice ou l'administrateur demeure en fonction jusqu'à son remplacement ou sa reconduction.

la Société Alzheimer de Québec, la Fédération des chambres de commerce du Québec, l'Alliance des chambres de commerce de Chaudière-Appalaches, le Pôle Québec logistique et le Carrefour d'innovation et d'entrepreneuriat de Lévis, ainsi qu'au Conseil des partenaires du marché du travail de la Chaudière-Appalaches.

Claude Séguin

**Président du Conseil d'administration,
Fonds de solidarité de la Fédération
des travailleurs du Québec (FTQ)**

Nomination : 19 août 2020

Échéance : 19 août 2024

Statut : administrateur indépendant

Lieu de résidence : Montréal

Titulaire d'un baccalauréat en administration des affaires de HEC Montréal ainsi que d'une maîtrise et d'un doctorat en administration publique de l'Université de Syracuse, dans l'État de New York, Claude Séguin a entrepris sa carrière dans le secteur public en occupant notamment des postes de direction au Secrétariat du Conseil du trésor avant d'être nommé sous-ministre adjoint en 1983, puis sous-ministre des Finances en 1987. En 1992, il a amorcé une carrière dans le secteur privé, à titre de vice-président exécutif – Finances et chef de la direction financière à Téléglobe. Après avoir occupé le poste de président – CDP Capital et placements privés à la Caisse de dépôt et placement du Québec, il s'est joint au Groupe CGI où il a été vice-président principal – Développement de l'entreprise et investissements stratégiques de 2003 à 2016 et conseiller du président du conseil de 2016 à 2018. Il est président du Conseil d'administration du Fonds de solidarité de la FTQ depuis 2018.

Paul Stinis

Administrateur de sociétés

Nomination : 22 avril 2015

Échéance : 19 août 2024

Statut : administrateur indépendant

Lieu de résidence : Montréal

Titulaire d'un baccalauréat en génie minier de l'Université McGill et d'une maîtrise en administration des affaires de l'Université Concordia, Paul Stinis a commencé sa carrière comme ingénieur dans le secteur du pétrole et du gaz. Il a occupé divers postes de gestion dans deux grandes banques et a été vice-président des finances et trésorier de Bell Canada International. En 2003, il s'est joint au groupe d'entreprises BCE/Bell Canada à titre de vice-président et trésorier adjoint pour ensuite exercer les fonctions de premier vice-président et trésorier de 2009 à 2018. Il était notamment responsable de toutes les activités relatives à la trésorerie et au marché des capitaux, y compris la gestion des risques, de l'assurance, des caisses de retraite, des régimes de retraite et des avantages sociaux collectifs ainsi que des relations avec les investisseurs. De 2015 à 2018, il a été président de Bimcor, le gestionnaire des placements des caisses de retraite du groupe BCE/Bell Canada. Depuis le début de 2021, il est membre du comité consultatif sur les placements du Régime de retraite de l'Université McGill. Depuis le 7 février 2024, il siège également comme administrateur indépendant au conseil d'administration de la Banque Laurentienne du Canada.

Rapport d'activité des comités du Conseil d'administration

Comité exécutif (A)

Le Comité exécutif n'a tenu aucune réunion en 2023.

Comité de gouvernance et de responsabilité sociale (B)

Présidé par Hélène V. Gagnon, le Comité de gouvernance et de responsabilité sociale accorde une grande importance à la santé-sécurité du travail. Il a donc suivi de près les activités réalisées par l'entreprise à cet égard ainsi que les stratégies visant la santé et le mieux-être mises en place par cette dernière.

Le Comité s'est penché avec intérêt sur la performance environnementale de l'entreprise et s'est assuré du bon déroulement du programme visant les matières dangereuses et de l'accélération du programme relatif à la caractérisation des terrains contaminés. Pour approfondir leurs connaissances, les membres ont assisté à une présentation détaillée sur la biodiversité. Ils ont également commenté le *Rapport sur le développement durable 2022*.

Le Comité a accordé une attention soutenue aux présentations liées aux relations avec les communautés autochtones et a suivi l'impact du soutien financier de l'entreprise à l'entrepreneuriat féminin au sein des Premières Nations et chez les Inuit. De plus, le Comité a appuyé la démarche menée de l'entreprise pour atteindre un niveau supérieur de la certification Relations progressistes avec les Autochtones (PAR). Le Comité a également

recommandé au Conseil d'administration l'approbation de la convention de partenariat avec la communauté mohawk de Kahnawà:ke dans le cadre du projet de la ligne d'interconnexion Hertel-New York.

Conformément à son mandat, le Comité a pris connaissance des résultats du sondage sur la satisfaction des municipalités, de la stratégie de marque citoyenne, du programme de formation continue du Conseil d'administration, de l'actualité législative et réglementaire et du *Bulletin annuel en matière d'intégrité et d'éthique*. Il a fait des suivis appropriés sur la performance du cadre de référence en acceptabilité sociale applicable aux projets de production et sur le respect des droits de la personne dans la chaîne d'approvisionnement de l'entreprise.

Le Comité a pris acte de la reddition de comptes touchant la conformité avec la *Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels* et a assisté à une présentation sur les principes en matière d'éthique des données.

Le Comité a recommandé au Conseil d'administration d'appuyer la campagne Centraide 2023. Enfin, il a accordé une attention particulière aux modifications apportées au *Répertoire des pouvoirs de décision de l'entreprise* dans l'optique d'une saine gouvernance.



En 2020, Emmanuelle Léonard comptait parmi les trois finalistes du prestigieux Prix de photographie Banque Scotia. Ces œuvres sont tirées de la série *Black Out* : « Alors que la population devait rester chez elle pour éviter la propagation de la COVID-19, la livraison de repas à domicile est (presque) devenue un service essentiel [...]. En portant son attention sur ces ouvriers nocturnes [habituellement invisibles au moyen] notamment d'appareils photographiques thermiques, [l'artiste] met [entre autres] en relief toute l'énergie qu'ils [...] déplacent dans l'exercice de leur métier. ». Source : Gabrielle Sarthou, « Emmanuelle Léonard : Black Out : Les livreurs / The Deliverers, Ceux qui attendent pour nous / Those Who Wait for Us », *Ciel variable 122 – Rondes de nuit (Hiver 2023), Portfolio*.

Emmanuelle Léonard (1971-)

Le livreur à mobylette – image thermique, 2022

56 x 76 cm

© Emmanuelle Léonard



Le livreur au sac – image thermique, 2022

56 x 76 cm

© Emmanuelle Léonard

Comité d'audit (C)

Présidé par Geneviève Brouillette, FCPA, le Comité d'audit a rencontré les auditeurs indépendants et examiné avec attention les états financiers trimestriels et annuels d'Hydro-Québec ainsi que les états financiers annuels du Régime de retraite, dont il a recommandé l'approbation au Conseil d'administration.

Le Comité d'audit a assumé son rôle en matière de gestion des risques d'entreprise en soutenant le processus décisionnel afin d'assurer une saine gouvernance. Il a pris connaissance et révisé l'évolution du portefeuille de risques d'entreprise en prenant notamment en compte les changements climatiques, la pénurie de main-d'œuvre, les incidents de cybersécurité et la baisse des revenus d'exportation.

Le Comité a suivi avec attention la gestion des risques liés à la Caisse de retraite, tout comme la performance de celle-ci par rapport à ses pairs ainsi que la structure de son portefeuille. Il a, entre autres, recommandé au Conseil l'approbation de la Politique de gestion des placements et l'évaluation actuarielle de capitalisation et de solvabilité du Régime de retraite. Les membres du Comité ont assisté à une présentation sur les conséquences de l'appariement de l'actif et du passif du Régime de retraite.

Le Comité suit de près toute activité susceptible de nuire à la situation financière de l'entreprise qui est portée à son attention par le vice-président – Audit interne ou par un autre membre de la direction. Par ailleurs, le Comité a recommandé au Conseil d'administration la révision du mandat du groupe – Audit interne, suivi attentivement le plan d'évolution des pratiques de celui-ci et pris acte du rapport d'évaluation externe sur la qualité de la fonction d'audit interne et sa conformité avec les normes professionnelles et les meilleures pratiques. Le Comité a également revu le rapport relatif à la conformité d'entreprise.

Le Comité a assumé les autres responsabilités qui lui sont attribuées, c'est-à-dire s'assurer de la saine gestion des affaires financières et du contrôle interne. Il a également pris connaissance de la reddition de comptes sur l'application des politiques Divulgation financière et Nos finances.

Les membres du Comité ont assisté à diverses présentations relatives à la structure d'Hydro-Québec et de ses filiales, à la sécurité des barrages et aux impacts de l'évolution organisationnelle sur les activités comptables et réglementaires. Tous les membres du Comité d'audit sont indépendants.

Comité des ressources humaines (D)

De concert avec la présidente du Conseil d'administration et avec l'appui des présidentes et présidents des autres comités du Conseil, le Comité des ressources humaines, présidé par Geneviève Bich, a dirigé le processus visant à pourvoir le poste de président-directeur général ou de présidente-directrice générale et a recommandé au Conseil la nomination de nouveaux dirigeants.

Le Comité a suivi l'évolution de la culture organisationnelle ainsi que les indicateurs permettant de mesurer les avantages associés au nouveau modèle organisationnel.

Les activités portant sur la gestion intégrée des talents, dont les stratégies de développement de la relève des cadres, ont été priorisées par le Comité. Celui-ci a également assuré le suivi de l'atteinte des objectifs d'entreprise 2022 et des réalisations en matière d'équité, de diversité et d'inclusion.

Le Comité a examiné la rémunération globale du personnel et des cadres ainsi que du personnel et des dirigeants et dirigeantes des filiales en propriété exclusive de la Société puis en a recommandé l'approbation au Conseil d'administration.

Il a également suivi le dossier du renouvellement à venir de plusieurs conventions collectives et a recommandé au Conseil d'administration l'approbation du mandat de négociation de la première convention collective des infirmières et infirmiers de chantier.

Afin de s'acquitter des responsabilités qui lui sont confiées selon son mandat, le Comité analyse régulièrement un tableau de bord contenant des indicateurs stratégiques et a reçu les redditions de compte relatives à l'application des politiques Nos ressources humaines et Notre sécurité.

Le Comité des ressources humaines a pris connaissance du rapport de la protectrice de la personne et de ses recommandations. Il a également revu les résultats du sondage annuel auprès du personnel *Notre énergie, notre engagement* ainsi que les stratégies prioritaires définies à cet égard.

Comité des investissements et des affaires financières (E)

Le Comité des investissements et des affaires financières, présidé par Paul Stinis, s'est assuré, conformément à son mandat, de revoir les projets majeurs d'investissement, d'acquisition de participations ou de commercialisation de technologies et de donner son avis à leur sujet. Il a donc recommandé au Conseil d'administration l'approbation de projets de pérennisation et d'expansion du système énergétique, dont ceux concernant les postes de La Prairie, de Côte-Saint-Luc et Marie-Victorin.

Par ailleurs, de concert avec le Comité des technologies numériques, le Comité a examiné l'état d'avancement des projets majeurs d'évolution du système énergétique et le projet de mise à niveau du progiciel de gestion intégrée.

Le Comité a également étudié les stratégies d'investissements et de réalisation du projet de réhabilitation des ouvrages du Saint-Laurent ainsi que les stratégies d'acquisition afin de sécuriser l'approvisionnement en différentes composantes du réseau électrique, pour lesquelles il a recommandé l'approbation du Conseil d'administration.

Les membres du Comité ont assisté à des présentations sur les programmes en efficacité énergétique et le modèle d'approvisionnement en éolien. Les membres ont également revu la stratégie et la mission du portefeuille d'innovations.

Le Comité a suivi l'avancement de l'important projet de refonte des encadrements législatifs et réglementaires et a reçu, de façon régulière, des mises à jour sur les projets d'exportation aux États-Unis ainsi que de l'information sur la veille stratégique effectuée par l'entreprise.

Le Comité a examiné de près le plan d'approvisionnement comprenant les besoins pour les années à venir et la demande d'investissement 2024 liée aux activités de transport. Il a également examiné les plans d'affaires des filiales d'Hydro-Québec IndusTech (dont Hilo et EVLO), ainsi que celui de Great River Hydro NE, LLC. Le Comité s'est également penché sur la reddition du programme d'investissement d'Hydro-Québec.



Parallèlement, le Comité a recommandé au Conseil d'administration la révision des politiques Nos acquisitions de biens meubles et de services et la gestion des contrats et Fiabilité de notre système énergétique, et a pris acte de la reddition de comptes relative à cette dernière.

Comité des technologies numériques (F)

Le Comité des technologies numériques, présidé par Anne-Marie Croteau, s'est assuré, conformément à son mandat, de suivre la performance des activités et des projets liés aux technologies numériques. Dans cette optique, le Comité a examiné les engagements financiers réels et planifiés pour le développement et la mise en œuvre d'infrastructures et de systèmes informatiques majeurs permettant la réalisation de la mission de la Société, de même que l'atteinte de ses objectifs.

Le Comité a exercé un suivi serré des enjeux liés à la cybersécurité, du programme de gestion des incidents majeurs de cybersécurité et de la gestion des principaux risques en technologies numériques.

Il a examiné le plan directeur du groupe – Technologies numériques, s'est penché sur la réalisation de différents projets dont le programme de radiocommunication mobile et a pris connaissance de la reddition de comptes sur l'application de la politique Nos technologies de l'information.

Le Comité a également pris en charge le suivi de différents rapports d'audit liés aux technologies numériques.

Le Comité a revu de façon régulière, conjointement avec le Comité des investissements et des affaires financières, le déroulement des projets majeurs d'évolution du système énergétique et le projet de mise à niveau du progiciel de gestion intégrée.

Présence des administrateurs et administratrices aux réunions du Conseil et de ses comités en 2023

Administrateurs	Notes	Conseil ¹	Comités					
			A ²	B	C	D	E	F
Nombre de réunions		16		5	5	9	12 ³	9 ⁴
Jacynthe Côté	A B C D E F	5	8/8	3/3	2/2	3/3	5/5	2/2
Manon Brouillette	A B C D E F	6	8/8	2/2	3/3	6/6	7/7	3/3
Sophie Brochu	A E F	7	5/5	2/2	1/1	2/2		
Pierre Despars	A E F	8	3/3	1/1	1/1	1/1		
Jean-Hugues Lafleur	A E F	9						
Michael Sabia	A E F	10	6/6	1/2	3/3	2/4		
David Bahan		10/12						
Geneviève Bich	B D	16/16		3/5		9/9		
Geneviève Biron	B F	13/16		4/5				8/9
Sarin Boivin-Picard	F	15/16						9/9
Geneviève Brouillette	C D	14/16		5/5	9/9			
Anne-Marie Croteau	D F	14/16				8/9		9/9
Hanane Dagdougui	C F	14/16		5/5				8/9
Marco Dodier	D E	14/16			8/9	11/12		
Luc Doyon	B E	9/16	5/5			11/12		
Dominique Fagnoule	C F	16/16		5/5				9/9
Hélène V. Gagnon	B	16/16	5/5					
Marie-Josée Morency	B D	12/16	3/5		6/9			
Claude Séguin	E	15/16				10/12		
Paul Stinis	A C E	15/16		5/5		12/12		
Claude Tessier	C	11	11/15		4/5			

Comités

A. Comité exécutif
B. Comité de gouvernance et de responsabilité sociale
C. Comité d'audit
D. Comité des ressources humaines
E. Comité des investissements et des affaires financières
F. Comité des technologies numériques

Notes

- Le Conseil d'administration a tenu 16 réunions, dont 8 réunions extraordinaires.
- Le Comité exécutif n'a tenu aucune réunion en 2023.
- Y compris 4 réunions conjointes avec le Comité des technologies numériques (F). Les présences des membres du comité F aux réunions conjointes sont indiquées dans cette colonne.
- Y compris 4 réunions conjointes avec le Comité des investissements et des affaires financières (E). Les présences des membres du comité E aux réunions conjointes sont indiquées dans cette colonne.
- Le mandat de Jacynthe Côté s'est terminé le 1^{er} juin 2023.
- Manon Brouillette est entrée en fonction le 2 juin 2023.
- Sophie Brochu a occupé ses fonctions jusqu'au 11 avril 2023.
- Pierre Despars a assuré l'intérim à titre de président-directeur général du 11 avril 2023 au 20 juin 2023.
- Jean-Hugues Lafleur a assuré l'intérim à titre de président-directeur général du 21 juin au 31 juillet 2023.
- Michael Sabia est entré en fonction le 1^{er} août 2023.
- Claude Tessier a démissionné le 5 décembre 2023.

Gouvernance

Le Conseil d'administration d'Hydro-Québec respecte les exigences de la *Loi sur Hydro-Québec* en matière de gouvernance. À ce titre, il s'assure notamment que des mécanismes de contrôle appropriés sont en place et font l'objet d'une reddition de comptes périodique.

Indépendance

Les membres indépendants du Conseil d'administration n'ont pas de relations ni d'intérêts directs ou indirects, notamment de nature financière, commerciale, professionnelle ou philanthropique, susceptibles de nuire à la qualité de leurs décisions à l'égard des intérêts de la Société.

Règles d'éthique

Le Conseil d'administration veille au respect des règles énoncées dans le [Code d'éthique et de déontologie des administrateurs et des dirigeants d'Hydro-Québec et de ses filiales en propriété exclusive](#), qui découlent notamment du [Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics](#).

Rémunération et avantages des administrateurs et administratrices

Rémunération des membres du Conseil d'administration (CA) pour l'exercice clos le 31 décembre 2023

Nom du membre	Rémunération versée pour la participation au CA ^a		Rémunération versée pour la participation aux comités ^a		Avantages versés	Rémunération globale pour l'exercice
	Présidence	Membre	Présidence	Membre		
David Bahan^b	–	–	–	–	–	–
Geneviève Bich^c	–	34 633 \$	6 617 \$	11 397 \$	–	52 646 \$
Geneviève Biron	–	32 137 \$	–	11 397 \$	–	43 534 \$
Sarin Boivin-Picard	–	34 117 \$	–	7 928 \$	3 718 \$	45 763 \$
Sophie Brochu^{b,d}	–	–	–	–	–	–
Geneviève Brouillette^e	–	33 144 \$	6 617 \$	13 379 \$	–	53 139 \$
Manon Brouillette^f	105 849 \$	–	–	–	815 \$	106 664 \$
Pierre Despars^{b,g}	–	–	–	–	–	–
Jacynthe Côté^h	35 457 \$	–	–	12 883 \$	–	48 340 \$
Anne-Marie Croteau	–	33 137 \$	–	15 856 \$	–	48 993 \$
Hanane Dagdougui	–	32 633 \$	–	11 892 \$	–	44 525 \$
Marco Dodier	–	33 139 \$	–	16 847 \$	–	49 986 \$
Luc Doyon	–	29 662 \$	–	14 370 \$	942 \$	44 974 \$
Dominique Fagnoule	–	34 620 \$	–	12 883 \$	–	47 503 \$
Hélène V. Gagnonⁱ	–	34 622 \$	6 617 \$	4 955 \$	–	46 194 \$
Jean-Hugues Lafleur^{b,i}	–	–	–	–	–	–
Marie-Josée Morency	–	31 138 \$	–	8 424 \$	–	39 562 \$
Michael Sabia^{b,k}	–	–	–	–	–	–
Claude Séguin	–	34 120 \$	–	9 415 \$	–	43 535 \$
Paul Stinis	–	34 126 \$	–	15 361 \$	–	49 487 \$
Claude Tessier^j	–	30 482 \$	–	3 964 \$	–	34 446 \$

a) La rémunération des administratrices et administrateurs indépendants est fixée par le décret 610-2006 et indexée périodiquement par le gouvernement. Elle se compose d'un montant annuel de base de 21 168 \$, auquel s'ajoute un jeton de présence de 991 \$ pour chaque réunion du Conseil et de ses divers comités. Un montant annuel de 6 617 \$ est versé aux présidentes du Comité d'audit, du Comité de gouvernance et de responsabilité sociale et du Comité des ressources humaines.

b) Ne reçoit aucune rémunération à titre de membre du CA.

c) Présidente du Comité des ressources humaines.

d) Sophie Brochu a occupé ses fonctions jusqu'au 11 avril 2023.

e) Présidente du Comité d'audit.

f) Manon Brouillette est entrée en fonction le 2 juin 2023. Elle reçoit une rémunération annuelle de 195 000 \$ à titre de présidente du CA. Elle ne bénéficie d'aucune autre rémunération. Elle a été payée pour 14 périodes de paie et 1 jour, l'année complète comportant 26 périodes de paie. Des frais de voyage et de séjour de 569 \$ ainsi que des frais de représentation de 246 \$ ont été remboursés par Hydro-Québec pour Manon Brouillette dans le cadre de l'exercice de ses fonctions.

g) Pierre Despars a assuré l'intérim à titre de président-directeur général du 11 avril 2023 au 20 juin 2023.

h) Le mandat de Jacynthe Côté à titre de présidente du CA a pris fin le 1^{er} juin 2023. Elle bénéficiait d'une rémunération forfaitaire de 64 292 \$. Elle a été payée pour 11 périodes de paie et 9 jours. De plus, elle a reçu les jetons de présence à raison de 991 \$ par comité.

i) Présidente du Comité de gouvernance et de responsabilité sociale.

j) Jean-Hugues Lafleur a assuré l'intérim à titre de président-directeur général du 21 juin au 31 juillet 2023.

k) Michael Sabia est entré en fonction le 1^{er} août 2023.

l) Claude Tessier a démissionné le 5 décembre 2023. Sa rémunération de base annuelle était de 21 168 \$. Il a été payé pour 25 périodes de paie et 2 jours. De plus, il a reçu les jetons de présence à raison de 991 \$ par comité.



Recours à des expertes et experts indépendants

Les membres du Conseil d'administration peuvent retenir les services d'expertes et d'experts indépendants aux frais de la Société afin d'obtenir un avis sur une question dans le cadre de leur mandat.

Programme d'accueil et de formation des administrateurs et administratrices

Au moment de son entrée en fonction, chaque membre du Conseil reçoit une formation concernant son rôle et ses responsabilités, la nature et le contexte commercial des principales activités d'Hydro-Québec ainsi que le cadre juridique et réglementaire de la Société. Le nouvel administrateur ou la nouvelle administratrice suit également une formation lui permettant de bien saisir les notions de base de l'électricité et une autre sur Hydro-Québec et les Autochtones. Il ou elle a l'occasion de visiter le Centre de conduite du réseau, le Centre de surveillance de cybersécurité et le parquet de transactions énergétiques. Au terme du programme d'accueil, les nouveaux membres ont cumulé environ une quinzaine d'heures de formation.

Dans le cadre de la formation continue, les membres du Conseil d'administration ont assisté à des présentations portant notamment sur les tarifs de distribution actuels et de futures initiatives tarifaires, sur l'historique de l'entente entre Hydro-Québec et Terre-Neuve-et-Labrador concernant la centrale des Churchill Falls, sur le monde du travail de demain ainsi que sur les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). Les membres du Conseil d'administration ont également participé à un parcours portant sur les œuvres majeures de la collection d'œuvres d'art d'Hydro-Québec.

Exigences réglementaires et encadrements internes

Depuis plusieurs années, l'entreprise a mis en place des encadrements internes en lien avec certaines exigences réglementaires de la Régie de l'énergie et de la Federal Energy Regulatory Commission des États-Unis (« FERC¹ »). Voici une brève description de chacun de ces encadrements :

- *Code de conduite du Transporteur²* : permet notamment de régir les relations entre le Transporteur³ et ses entités affiliées, et vise à prévenir toute forme de traitement préférentiel et d'interfinancement.
- *Code de conduite du Coordonnateur de la fiabilité⁴* : permet notamment d'assurer que la fiabilité du réseau de transport demeure la priorité du Coordonnateur de la fiabilité et de prévenir toute forme de traitement préférentiel en faveur des entités affiliées du Transporteur et des autres utilisateurs du réseau.
- *Code d'éthique sur la gestion des appels d'offres⁵* : permet notamment de garantir l'équité de la procédure d'appel d'offres du Distributeur⁶ pour tous les fournisseurs d'électricité.

• *Code de conduite du Distributeur⁷* : permet notamment d'assurer que les transactions du Distributeur avec le Producteur⁸ concernant des approvisionnements qui ne sont pas soumis à la procédure d'appel d'offres ne confèrent aucun avantage au Producteur, et encadre également les transactions entre le Distributeur et ses entités affiliées, l'objectif étant d'empêcher que les activités commerciales de ces entités soient financées, en tout ou en partie, par la clientèle à qui est fourni le service d'électricité.

L'application de chacun de ces codes fait l'objet d'une reddition de comptes annuelle auprès de la Régie de l'énergie.

Cadre de contrôle

La direction de la Société maintient un cadre de contrôle interne. Le volet portant sur l'information financière s'appuie sur le référentiel COSO (Committee of Sponsoring Organizations) de la Treadway Commission, reconnu à l'échelle mondiale, et comprend la mise en œuvre d'un plan annuel de contrôle. Ce volet contribue à fournir l'assurance raisonnable que l'information financière est pertinente et fiable, et que les biens d'Hydro-Québec sont convenablement comptabilisés et protégés. Le cadre de contrôle comporte aussi un processus de gestion intégrée des risques d'affaires, de même qu'un processus d'évaluation de la conformité des activités de la Société dans divers domaines, dont la lutte contre la corruption. Le groupe – Audit interne évalue les principaux processus de gestion, de contrôle et de gouvernance pour déterminer s'ils sont suffisants et adéquats, et formule des recommandations visant à renforcer l'économie, l'efficience et l'efficacité.

Honoraires et indépendance des auditeurs

Les sociétés KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L. et Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L. ainsi que le Vérificateur général du Québec sont les auditeurs d'Hydro-Québec pour l'exercice 2023. Les honoraires facturés par KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L. et par Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L. en 2023 pour d'autres prestations que les services d'audit et de certification représentent 25,0 % des honoraires facturés, qui totalisent 5,5 M\$. Hydro-Québec a recours à divers mécanismes pour permettre au Comité d'audit de s'assurer du maintien de l'indépendance des auditeurs, dont un processus d'analyse préalable de tout mandat pouvant leur être confié. En ce qui concerne le Vérificateur général du Québec, aucun mandat de services professionnels ne peut lui être confié puisqu'il est au service exclusif de l'Assemblée nationale.

1. L'autorisation de vendre, aux prix du marché, de l'électricité sur les marchés de gros aux États-Unis a été attribuée par la FERC.

2. *Code de conduite du Transporteur*.

3. Hydro-Québec dans ses activités de transport d'électricité au sens de la *Loi sur la Régie de l'énergie* (RLRQ, c. R-6.01.).

4. *Code de conduite du Coordonnateur de la fiabilité*.

5. *Code d'éthique sur la gestion des appels d'offres*.

6. Hydro-Québec dans ses activités de distribution d'électricité au sens de la *Loi sur la Régie de l'énergie* (RLRQ, c. R-6.01.).

7. *Code de conduite du Distributeur*.

8. Hydro-Québec dans ses activités de production d'électricité.



Accès à l'information, protection de la vie privée et éthique des données

Hydro-Québec traite les demandes d'accès à l'information conformément à la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (« Loi sur l'accès »). En 2023, Hydro-Québec a reçu 528 demandes d'accès à des documents administratifs ou à des renseignements personnels et en a traité 509. De ce nombre, 169 ont été acceptées, 229 ont été acceptées en partie et 68 ont été refusées. L'accès aux renseignements a été refusé le plus souvent parce que la communication des documents comportait des incidences sur l'économie, la sécurité publique et les décisions administratives de la Société, ou qu'elle concernait des renseignements personnels confidentiels. Quant aux 43 autres demandes, soit que la Société n'a pu y donner suite parce qu'il s'agissait de demandes irrecevables ou inapplicables, qu'elle les a redirigées vers d'autres organismes publics ou qu'elle ne détenait pas les documents demandés, soit qu'elles ont donné lieu à un désistement. Au total, 215 demandes d'accès ont été traitées dans un délai de 20 jours ou moins, 171, dans un délai variant entre 21 et 30 jours, et 123, dans un délai de 31 jours ou plus. Le délai moyen de traitement s'establit à 24 jours. Par ailleurs, 23 avis de révision ont été reçus de la Commission d'accès à l'information. Aucune demande d'accès n'a fait l'objet de mesures d'accommodement raisonnable en vertu de la politique sur L'accès aux documents et aux services offerts au public pour les personnes handicapées. Les réponses aux demandes d'accès ainsi que le [bilan des demandes traitées](#) en 2023 peuvent être consultés sur le site Web de la Société. Hydro-Québec dépose sur son site les [documents et renseignements dont la publication est exigée](#) en vertu du *Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels* afin d'en faciliter l'accès par la population.

Hydro-Québec a poursuivi ses activités de formation et de sensibilisation. Des capsules de formation introducives et spécifiques à l'ensemble du cycle de vie des renseignements personnels ont été déployées auprès de l'ensemble des employés et employées. La Société a aussi offert des formations avancées à des groupes ciblés en matière d'accès à l'information et de protection de la vie privée. Dans la foulée des nouvelles exigences découlant de la *Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels*, le Comité sur la gouvernance des données et de l'information a adopté les règles de gouvernance de l'entreprise, y compris un processus de traitement des plaintes. De plus, afin de bonifier le programme de protection de la vie privée d'Hydro-Québec et de l'ajuster aux nouvelles exigences légales, ce comité a adopté de nouveaux encadrements portant notamment sur la biométrie et sur l'évaluation des facteurs relatifs à la vie privée.

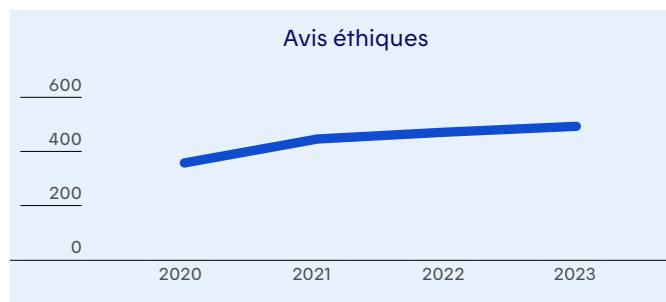
Culture éthique à Hydro-Québec

Hydro-Québec a à cœur ses valeurs de bien commun, d'inclusion, de courage et d'innovation. Les décisions quotidiennes et les grands projets proposés dans le *Plan d'action 2035 – Vers un Québec décarboné et prospère* reflètent grandement ces valeurs. Pour aider les gestionnaires et le personnel à les faire vivre et à appliquer les engagements du [Code d'éthique](#), l'équipe Éthique d'Hydro-Québec effectue régulièrement des communications par

l'entremise des canaux de communications internes et réalise des formations personnalisées destinées aux différentes équipes à l'échelle d'Hydro-Québec. De plus, l'ensemble de ces équipes fait fréquemment référence au *Code d'éthique* et aux valeurs dans leurs messages transversaux, ce qui témoigne de l'importance que le personnel accorde à l'éthique.

L'équipe Éthique met à jour le *Code d'éthique* au plus tard tous les cinq ans et s'assure en permanence de sa pertinence et de son actualité. Elle effectue divers vigies et balisages afin de rester informée des meilleures pratiques et de viser les plus hautes exigences en matière d'éthique.

Dans la perspective de soutenir les employés et employées dans leurs décisions et actions au quotidien, le rôle de l'équipe Éthique est de répondre en priorité aux questions en la matière. À ce titre, 498 demandes ont été reçues et traitées au cours de l'année 2023. Ce nombre, qui croît d'année en année, reflète la sensibilité du personnel et la volonté de réfléchir aux bons comportements à adopter, et témoigne d'une forte culture en matière d'éthique à Hydro-Québec.



Lutte contre la corruption

En juin 2021, Hydro-Québec a été l'une des premières organisations québécoises à être certifiées ISO 37001. Cette certification internationale confirme l'engagement de la Société à adopter les meilleures pratiques en matière de lutte contre la corruption. En vertu des exigences principales de la norme ISO 37001, Hydro-Québec doit entre autres :

- assurer une saine gouvernance propre à la lutte contre la corruption ;
- évaluer les risques liés à certains de ses processus (approvisionnement, gestion de l'information sensible, etc.) ;
- mettre des mesures d'atténuation en place pour réduire ces risques ;
- former et sensibiliser le personnel ;
- voir à ce que le personnel, les parties prenantes et tout citoyen ou toute citoyenne dispose d'un mécanisme de signalement confidentiel et anonyme, tout en bénéficiant d'une protection contre les représailles en cas de divulgation.

Au printemps 2023, le Bureau de normalisation du Québec a réalisé un deuxième audit de maintien. Le résultat s'est avéré très positif puisqu'aucune non-conformité n'a été relevée. De plus, plusieurs points forts ont été soulignés, notamment l'engagement et l'expertise du personnel concerné. L'année 2023 a marqué la fin d'un premier cycle de certification d'une durée de trois ans. Le second cycle s'échelonnera de 2024 à 2026.

Encadrements linguistiques

Hydro-Québec a poursuivi ses activités de promotion de la qualité de la langue française auprès des membres. Elle s'est notamment intéressée à la rédaction épicène, qui a fait l'objet d'un guide accessible dans l'intranet. Hydro-Québec a également continué de suivre de près les changements apportés à la *Charte de la langue française*. Les nouvelles dispositions, entrées en vigueur le 1^{er} juin 2023, ont été communiquées aux membres du personnel. Des communications ont également ciblé certaines équipes afin qu'elles évaluent les ajustements à apporter aux pratiques et aux processus à adopter pour se conformer aux nouvelles obligations de la Charte. Entre autres choses, deux actions concrètes ont été réalisées pour informer notre clientèle et la population de la modernisation de la *Charte de la langue française* :

- Un bandeau a été ajouté à la version anglaise de la majorité des pages du site Web d'Hydro-Québec, invitant l'internaute à prendre connaissance de la page [Modernisation de la Charte de la langue française](#) du gouvernement du Québec.
- Le message des principaux systèmes de réponse vocale interactive a été mis à jour. L'analyse et l'intégration des changements à la *Charte de la langue française* se poursuivront en 2024.



Établie à Montréal, Erin Shirreff explore les possibilités sculpturales de l'impression photo sur aluminium : elle numérise et agrandit à l'extrême des reproductions tirées de vieux livres d'art. Ces fichiers sont ensuite imprimés sur des feuilles d'aluminium, lesquelles sont découpées au laser, puis disposées à l'intérieur de boîtiers profonds. Il en résulte des œuvres hybrides, tant photographiques que sculpturales, suggérant un objet autonome qui n'a aucune ressemblance avec les images originales.

Erin Shirreff (1975-)

Midday dilemma – Impression par sublimation sur aluminium et peinture au latex, 2022

185,8 x 180,7 x 14,5 cm

© Erin Shirreff

Rémunération des dirigeants et dirigeantes

Rémunération des dirigeants et dirigeantes d'Hydro-Québec pour l'exercice clos le 31 décembre 2023

Nom et fonctions des dirigeants et dirigeantes les mieux rémunérés	Rémunération de base versée	Rémunération incitative annuelle ^a	Contribution aux régimes de retraite assumée par l'employeur	Autres avantages versés ou accordés	Rémunération globale pour l'exercice financier
Claudine Bouchard Vice-présidente exécutive et cheffe de l'exploitation et des infrastructures	517 076 \$	141 707 \$	144 517 \$	37 773 \$	841 073 \$
Jean-Hugues Lafleur^b Vice-président exécutif et chef de la direction financière	479 557 \$	136 630 \$	100 017 \$	50 742 \$	766 946 \$
Sophie Brochu^c Présidente-directrice générale	331 326 \$	306 676 \$	102 384 \$	10 829 \$	751 215 \$
Pierre Despars^d Vice-président exécutif – Stratégies et développement	430 474 \$	132 449 \$	104 759 \$	39 678 \$	707 360 \$
Nathalie Dubois Vice-présidente – Talents et culture	373 965 \$	108 753 \$	80 817 \$	35 837 \$	599 372 \$
Éric Fillion^e Vice-président exécutif et chef de l'exploitation et de l'expérience client	86 188 \$	145 210 \$	20 657 \$	6 883 \$	258 938 \$
Michael Sabia^f Président-directeur général	243 312 \$	0 \$	0 \$	16 992 \$	260 304 \$
Maxime Aucoin^g Vice-président exécutif – Stratégies et finances	107 423 \$	0 \$	22 383 \$	6 249 \$	136 055 \$

a) Hydro-Québec n'offre pas de régime d'intéressement à long terme.

b) Jean-Hugues Lafleur a occupé la fonction de vice-président exécutif et chef de la direction financière relevant directement du président-directeur général jusqu'au 7 octobre 2023. Pendant cette période, il a également occupé la fonction de président-directeur général par intérim du 21 juin au 31 juillet 2023. Depuis le 10 octobre 2023, il occupe la fonction de vice-président exécutif et chef de la direction financière relevant du vice-président exécutif – Stratégies et finances.

c) Sophie Brochu a occupé la fonction de présidente-directrice générale jusqu'au 11 avril 2023 et a quitté Hydro-Québec le 30 juin 2023. La valeur annualisée de sa rémunération globale est 1 136 696 \$ (valeurs annualisées de la rémunération de base de 615 320 \$, de la contribution aux régimes de retraite assumée par Hydro-Québec de 190 317 \$ et des autres avantages versés ou accordés de 24 383 \$).

d) Pierre Despars a occupé la fonction de vice-président exécutif – Stratégies et développement du 1^{er} janvier au 10 avril 2023 et a occupé la fonction de président-directeur général par intérim jusqu'au 20 juin 2023. Il a quitté Hydro-Québec par la suite le 30 septembre 2023. La valeur annualisée de sa rémunération globale est 767 700 \$ (valeurs annualisées de la rémunération de base de 470 459 \$, de la contribution aux régimes de retraite assumée par Hydro-Québec de 120 017 \$ et des autres avantages versés ou accordés de 44 775 \$).

e) Éric Fillion a occupé la fonction de vice-président exécutif et chef de l'exploitation et de l'expérience client jusqu'au 17 février 2023, date à laquelle il a quitté Hydro-Québec. La valeur annualisée de sa rémunération globale est 796 622 \$ (valeurs annualisées de la rémunération de base de 497 978 \$, de la contribution aux régimes de retraite assumée par Hydro-Québec de 119 417 \$ et des autres avantages versés ou accordés de 34 017 \$).

f) Michael Sabia occupe la fonction de président-directeur général depuis le 1^{er} août 2023. La valeur annualisée de sa rémunération globale est 677 232 \$ (valeurs annualisées de la rémunération de base de 639 000 \$ et des autres avantages versés ou accordés de 38 232 \$).

g) Maxime Aucoin occupe la fonction de vice-président exécutif – Stratégies et finances depuis le 10 octobre 2023. La valeur annualisée de sa rémunération globale est 724 292 \$ (valeurs annualisées de la rémunération de base de 570 000 \$, de la contribution aux régimes de retraite assumée par Hydro-Québec de 119 017 \$ et des autres avantages versés ou accordés de 35 275 \$).

Rémunération incitative annuelle

Conformément à sa politique de rémunération incitative, Hydro-Québec peut accorder au personnel non syndiqué une rémunération incitative annuelle selon la performance. Cette rémunération incitative est fonction, pour les dirigeants et dirigeantes, d'objectifs d'entreprise prédéterminés et approuvés annuellement, et conditionnelle à l'atteinte du déclencheur approuvé par le Conseil d'administration. Les principaux facteurs pris en compte pour déterminer le montant de la rémunération incitative versée sont le niveau d'atteinte des objectifs d'entreprise de chaque groupe ainsi que le salaire annuel du dirigeant ou de la

dirigeante au prorata de la période rémunérée pour le poste au cours d'un même exercice financier.

Le pourcentage maximal de rémunération incitative pour les dirigeants et dirigeantes autres que le président-directeur général est de 30 % du salaire annuel de base. Ce pourcentage maximal est de 50 % pour la personne occupant le rôle de président-directeur général. Le déclencheur de 2022 était un bénéfice net d'au moins 3 100 M\$ et a été atteint.

Contribution aux régimes de retraite assumée par Hydro-Québec

Régime de retraite de base d'Hydro-Québec (RRHQ, régime capitalisé) :

- Régime de retraite contributif à prestations déterminées.
- Rente de retraite calculée en fonction du salaire moyen des cinq meilleures années.
- Crédit de 2,25 % du salaire moyen par année de cotisation.
- Rente de retraite partiellement indexée.
- Reconnaissance de 66,67 % de la rémunération incitative maximale comme salaire admissible aux fins du RRHQ, jusqu'à concurrence de 20 % du salaire.

Programme de prestations supplémentaires (régime non capitalisé) :

- Coût des services rendus entièrement assumé par Hydro-Québec.
- Prestations additionnelles pour compenser l'effet des limites fiscales du RRHQ (déplafonnement du maximum permis).
- Paiement de prestations selon les mêmes modalités que celles qui sont prévues par le RRHQ.
- Autre disposition applicable à la présidente-directrice générale (Sophie Brochu) d'Hydro-Québec : reconnaissance de 100 % de la rémunération incitative maximale comme salaire admissible (moins la partie reconnue aux fins du RRHQ).

Pour le Régime de retraite de base d'Hydro-Québec (RRHQ, régime capitalisé), les montants divulgués correspondent aux contributions qui auraient dû être versées par Hydro-Québec sans égard aux réductions de contributions découlant de la situation financière du régime. Les montants divulgués correspondent à 10,55 % du salaire admissible au régime. Pour le Programme de prestations supplémentaires (régime non capitalisé), les montants divulgués correspondent au coût des services rendus établi par l'actuaire externe d'Hydro-Québec sur la base suivante :

- Hypothèses : les mêmes que celles utilisées pour l'évaluation actuarielle sur base de capitalisation du RRHQ au 31 décembre 2022.
- Le calcul des coûts des services rendus est effectué en fonction des taux de salaire applicables au cours de 2023.

Autres avantages versés ou accordés

Les montants divulgués à titre d'autres avantages versés ou accordés correspondent généralement aux montants imposables liés aux avantages suivants offerts aux dirigeants et dirigeantes par Hydro-Québec :

- Allocation automobile annuelle : pour les personnes occupant un rôle de vice-président exécutif, 18 415 \$ pour un véhicule à essence ou 23 030 \$ pour un véhicule électrique rechargeable ; pour les personnes occupant un rôle de vice-président, 12 145 \$ pour un véhicule à essence ou 15 167 \$ pour un véhicule électrique rechargeable.
- Frais d'usage automobile pour les personnes occupant un rôle de vice-président exécutif ou de vice-président : stationnement, essence ou accès à une borne de recharge électrique sur les lieux de travail, indemnité de kilométrage pour besoins d'affaires. S'applique également à la personne occupant le rôle de président-directeur général le cas échéant.
- La personne occupant le rôle de président-directeur général bénéficie d'un véhicule de fonction (dont la valeur de l'avantage correspond à l'amortissement du coût du véhicule et aux frais d'entretien et de recharge). Cette valeur, incluse dans le montant déclaré au titre des autres avantages versés ou accordés, ne constitue pas un avantage imposable.
- Prime des régimes d'assurance collective : assurance vie, santé, voyage et invalidité. La prime payée par Hydro-Québec pour l'assurance invalidité de longue durée, incluse dans le montant déclaré au titre des autres avantages versés ou accordés, ne constitue pas un avantage imposable pour le dirigeant ou la dirigeante. De plus, la valeur pécuniaire de la continuation salariale en cas d'invalidité de courte durée ne peut être établie.
- Compte de gratifications permettant le remboursement de dépenses liées à la planification financière, fiscale ou successorale, à la pratique sportive et aux associations professionnelles jusqu'à concurrence de 5 000 \$ par année pour les personnes occupant un rôle de vice-président exécutif et de 4 000 \$ pour les personnes occupant un rôle de vice-président. Le maximum annuel pour la personne occupant le rôle de président-directeur général est de 10 000 \$.
- Bilan de santé annuel.

Rémunération des membres de la direction des personnes morales détenues à 90 % ou plus pour l'exercice clos le 31 décembre 2023

Les personnes indiquées dans le tableau ci-dessous relativement aux personnes morales détenues à 90 % ou plus sont également des membres de la direction d'Hydro-Québec. Les éléments de rémunération globale indiqués représentent les avantages versés ou accordés par Hydro-Québec, pour le rôle de direction tant à Hydro-Québec qu'au sein des personnes morales détenues à 90 % ou plus.

Nom et fonction des cinq membres de la direction les mieux rémunérés	Nom de la personne morale détenue à 90 % ou plus	Rémunération de base versée	Rémunération incitative annuelle versée ^a	Contribution aux régimes de retraite assumée par l'employeur	Autres avantages versés ou accordés	Rémunération globale pour l'exercice financier
Claudine Bouchard Présidente-directrice générale	Société d'énergie de la Baie James	517 076 \$	141 707 \$	144 517 \$	37 773 \$	841 073 \$
Jean-Hugues Lafleur^b Président-directeur général	Groupe financier HQ inc.	479 557 \$	136 630 \$	100 017 \$	50 742 \$	766 946 \$
Pierre Despars^c Président	Hydro-Québec IndusTech inc.	430 474 \$	132 449 \$	104 759 \$	39 678 \$	707 360 \$
Pierre Gagnon^d Vice-président – Affaires juridiques et conformité	Gestion HQI inc. et Marketing d'énergie HQ inc.	290 700 \$	100 740 \$	63 413 \$	37 136 \$	491 989 \$
Andrée Boucher Vice-présidente – Finances	Hydro-Québec IndusTech inc. et Hydro-Québec International inc.	297 500 \$	69 802 \$	63 217 \$	30 565 \$	461 084 \$

a) Ni Hydro-Québec ni les personnes morales détenues à 90 % et plus n'offrent de régime d'intéressement à long terme.

b) Jean-Hugues Lafleur occupe également la fonction de président d'Hydro-Québec IndusTech inc. depuis le 21 juin 2023.

c) Pierre Despars a occupé la fonction de président d'Hydro-Québec IndusTech inc. jusqu'au 20 juin 2023 et il a quitté l'entreprise le 30 septembre 2023.

d) Pierre Gagnon a occupé la fonction de vice-président – Affaires juridiques et conformité de Gestion HQI inc. et de Marketing d'énergie HQ inc. jusqu'au 30 mai 2023 et il a quitté l'entreprise le 30 septembre 2023.

Les détails sur la rémunération incitative, les contributions aux régimes de retraite et les autres avantages des dirigeants et dirigeantes qui occupent également une fonction à d'Hydro-Québec sont présentés aux pages 80 et 81.

Développement durable

Le *Rapport sur le développement durable* d'Hydro-Québec constitue un recueil rigoureux d'informations concernant ses programmes, ses actions et ses initiatives, ainsi que les indicateurs permettant de mesurer le respect des principes du développement durable. Il aborde aussi les incidences économiques, environnementales et sociales des activités de l'entreprise, démontrant l'intégration des préoccupations liées au développement durable au sein de l'entreprise. Les données présentées dans le rapport sont vérifiées à l'interne et par une entreprise tierce indépendante, conformément aux principes d'AccountAbility AA1000.

Le *Plan de développement durable 2020-2024*, publié en avril 2020, constitue un cadre directeur qui énonce des objectifs concrets visant à orienter nos efforts en matière de développement durable. Il est structuré autour des trois piliers du développement durable, avec des orientations spécifiques pour chacun d'eux.

Gouvernance Nous nous engageons à être des leaders en matière de développement durable en intégrant les normes les plus exigeantes au sein de notre entreprise et pour nos partenaires.

Communauté Notre objectif est de contribuer au développement socioéconomique du Québec tout en améliorant l'acceptabilité sociale de nos activités.

Environnement Nous aspirons à devenir des leaders en environnement grâce à nos choix, à nos pratiques innovantes et à notre expertise dans ce domaine.

Ce plan correspond aux orientations du gouvernement du Québec et à 7 des 17 objectifs du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD).

Un nouveau plan couvrant la période de 2024-2028 sera publié en 2024 en fonction des conclusions de l'analyse de pertinence et des commentaires des parties prenantes. Notre engagement envers le développement durable demeure une assise fondamentale de notre travail et nous continuerons de collaborer avec les parties prenantes pour atteindre nos objectifs tout en répondant aux défis émergents de notre époque.

Le suivi des objectifs du *Plan de développement durable* est effectué annuellement dans le *Rapport sur le développement durable*.

Stratégie	Cible	Résultats 2023
Gouvernance		
1 Intégrer le développement durable à la gouvernance de même qu'aux activités et aux projets de l'entreprise.	1.1 Intégrer les principes de développement durable dans les encadrements de l'entreprise.	Intégration des principes de développement durable dans 45 % des politiques et des directives (13/29), et dans 7 encadrements en attente d'approbation.
	1.2 Obtenir une reconnaissance attestant notre leadership dans le domaine de la gouvernance responsable.	Obtention de quatre nouvelles reconnaissances.
2 Faire affaire avec des fournisseurs responsables	2.1 Déterminer et appliquer les exigences en santé-sécurité du travail pour les catégories de travaux à risque critique.	Intégration du questionnaire SST à l'outil d'évaluation externe (Cognibox).
3 Améliorer significativement notre performance en santé-sécurité du travail tout en favorisant le mieux-être des employées et employés.	3.1 Obtenir la certification ISO 45001:2018 en santé et sécurité du travail d'ici 2023.	Cible et indicateur retirés en 2023.
	3.2 Déployer ou mettre en valeur les initiatives en santé et en mieux-être.	Déploiement de 34 initiatives en santé et en mieux-être.
4 Offrir un milieu de travail inclusif, qui reflète la diversité de la population québécoise, et mobiliser notre personnel autour du développement durable.	4.1 Continuer d'améliorer l'accès à l'égalité en emploi en augmentant la représentation des groupes cibles dans l'entreprise.	28,5 % de femmes (2022 : 28,7 %), 1,5 % d'Autochtones (2022 : 1,6 %), 2,2 % de minorités ethniques (2022 : 2,1 %), 8,2 % de minorités visibles (2022 : 8,0 %), 1,0 % personnes handicapées (2022 : 0,9 %).
	4.2 Augmenter la représentation des groupes cibles dans les postes de cadre.	27,3 % de femmes (2022 : 27,2 %), 1,2 % d'Autochtones (2022 : 1,1 %), 1,7 % de minorités ethniques (2022 : 1,4 %), 4,9 % de minorités visibles (2022 : 4,4 %), 1,0 % de personnes handicapées (2022 : 0,7 %).
	4.3 Mettre en œuvre un programme de sensibilisation au développement durable visant l'engagement des employés.	Mise en œuvre de 100 % du programme de sensibilisation au développement durable destiné au personnel.
	4.4 Mettre en œuvre un plan d'action à l'égard des personnes handicapées.	Mise en œuvre de 90 % des engagements prévus au plan.

Plan de développement durable 2020-2024 (suite)

Stratégie	Cible	Résultats 2023
Gouvernance		
5	Alimenter le développement de la société québécoise en apportant notre contribution financière.	Contribution de 24,0 G\$ au PIB (2022 : 25,0 G\$).
6	Construire et exploiter des infrastructures durables et résilientes tout en adaptant nos activités aux changements climatiques.	Mise en œuvre des actions du Plan d'adaptation aux changements climatiques : 72 % sont en cours de réalisation, 20 % sont terminées et 8 % sont sur le point de débuter. Intégration d'une grille d'analyse approfondie à l'étude d'impact d'un grand projet d'infrastructure.
	6.2 Bonifier l'intégration des principes de développement durable dans les projets d'infrastructure.	Certification BOMA BEST pour 21 bâtiments et locaux (100 %).
7	Créer davantage de valeur durable dans les communautés.	Atteinte des objectifs pour les deux programmes visés, soit le Programme de mise en valeur intégrée (PMVI) et la Directive d'engagement social (100 %).
8	Favoriser l'inclusion des Autochtones et les encourager à contribuer au développement de l'entreprise.	Obtention de la certification de niveau Argent du programme RPA .
Environnement		
9	Travailler à la décarbonation de l'ensemble de nos activités et de nos marchés.	1,3 Mt éq. CO ₂ de GES évitées (2022 : 2,3 Mt éq. CO ₂). Non disponible ¹ . Établissement des bases d'une stratégie de compensation. Cible et indicateur en révision.
9.1	Éviter les émissions de 4,6 Mt éq. CO ₂ grâce à nos contrats d'exportation à long terme.	
9.2	Réduire les émissions directes de nos activités de 35% d'ici 2027.	
9.3	Viser la carboneutralité à l'horizon 2030.	
10	Outilier la population québécoise pour qu'elle réduise sa consommation en utilisant mieux l'électricité.	Réduction de 0,795 TWh de la consommation d'énergie pour les clientèles d'affaires et résidentielle (2022 : 0,824 TWh). Potentiel de réduction de la puissance de 789 MW (2022 : 621 MW).
11	Valoriser et protéger la biodiversité.	Adoption et publication de la stratégie d'Hydro-Québec en faveur de la biodiversité 2022-2026.
12	Réduire la consommation de ressources en appliquant les principes de l'économie circulaire.	Atteinte de l'objectif de 1 100 véhicules entièrement électriques, hybrides ou hybrides rechargeables. Révision de l'indicateur en cours. Cinq appels de propositions lancés intégraient des méthodes de coût totaux de possession.
12.1	Élaborer et déployer une stratégie logistique intégrant les meilleures pratiques d'économie circulaire.	
12.2	Déployer les outils pour intégrer à la gouvernance l'analyse des coûts totaux des biens et des services lors de leur acquisition.	

1. La donnée finale sera publiée dans le *Rapport sur le développement durable 2023*.

Occupation et vitalité des territoires

En tant que société d'État, Hydro-Québec soutient les efforts du gouvernement pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires. Voici les principales mesures de la nouvelle édition de son plan d'action, conformément à la *Loi pour assurer la vitalité et l'occupation des territoires* (RLRQ, chap. O-13).

Mesures prises pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires	Indicateur
Poursuivre les efforts dans le domaine de l'électrification des transports Hydro-Québec poursuit activement l'expansion du Circuit électrique, le plus grand réseau de recharge public du Québec. Il compte à ce jour près de 3 500 bornes de recharge pour véhicules électriques. Son déploiement dans l'ensemble des régions du Québec fait l'objet d'un plan élaboré en fonction de critères précis. L'objectif d'Hydro-Québec est de favoriser l'augmentation du nombre de véhicules électriques en offrant aux utilisateurs un réseau couvrant l'ensemble des régions du Québec et un service de qualité. En 2018, le Circuit électrique, qui adaptait ses activités aux exigences du marché, s'est engagé à ajouter 1 600 bornes rapides d'ici 2027. Selon le <i>Plan pour une économie verte 2030</i> présenté en novembre 2020 par le gouvernement du Québec, Hydro-Québec installera 2 500 bornes rapides et 4 500 bornes standards d'ici 2030. Le Circuit électrique sera ainsi au cœur de la stratégie pour stimuler le développement de l'électrification des transports : il facilite les déplacements des électromobilistes – dont le nombre croît de façon exponentielle chaque année – et pourrait contribuer ainsi à stimuler le tourisme et l'activité économique dans toutes les régions du Québec. L'électrification des transports est un secteur porteur du développement durable et Hydro-Québec compte jouer un rôle clé en la matière.	Le Circuit électrique compte près de 5 000 bornes au Québec, dont quelque 900 bornes rapides.
Appuyer la filière de la culture en serre du Québec En juillet 2020, Hydro-Québec a soumis à la Régie de l'énergie une demande visant à élargir la portée des mesures offertes depuis 2013 aux serriculteurs. En effet, l'option tarifaire d'électricité additionnelle pour l'éclairage de photosynthèse s'applique désormais au chauffage des espaces destinés à la culture de végétaux et est offerte à tous les producteurs dont la puissance maximale appelée a excédé 50 MW au cours des 12 derniers mois. Ces mesures permettront de contribuer au développement de la filière serricole dans plusieurs régions et, ainsi, de contribuer au développement de l'autonomie alimentaire du Québec.	Aucun indicateur
Mettre en œuvre un programme d'information portant sur l'intégration des installations d'Hydro-Québec dans le territoire et sur l'arrimage des planifications Dans le but d'assurer une intégration optimale de ses projets dans les différents territoires du Québec, Hydro-Québec s'est engagée à offrir entre 2016 et 2020 une formation sur ses activités et l'aménagement du territoire aux aménagistes des municipalités régionales de comté (MRC) ainsi que des villes et des agglomérations exerçant certaines des compétences d'une MRC. En date du 31 décembre 2020, plus de 20 formations avaient été données en personne ou à distance.	Les aménagistes de toutes les MRC du Québec ont été invités à au moins une des séances de formation offertes depuis 2016. Ce sont 89 % des MRC du Québec, soit 90 MRC, qui se sont inscrites à au moins une formation. Cette action a été terminée en 2020.
Offrir des visites guidées gratuites de certaines de nos installations La Société contribue à l'offre touristique régionale en mettant en valeur son patrimoine bâti et technologique dans diverses régions du Québec et en offrant gratuitement des visites de certaines de ses installations. L'intégration des installations dans leur milieu d'insertion est l'un des volets mis en lumière durant les visites.	86 612 visiteurs et visiteuses dans nos installations en 2023
Convertir des réseaux autonomes Hydro-Québec s'engage à convertir progressivement l'alimentation des réseaux autonomes à des sources d'énergie plus propres et moins chères. Elle entend aussi collaborer avec les communautés concernées à des initiatives porteuses, tout en atteignant les objectifs financiers et environnementaux qu'elle s'est fixés. Hydro-Québec prendra en compte les particularités des réseaux et les besoins de chaque communauté afin de choisir les solutions technologiques les mieux adaptées sur les plans social, environnemental et économique, et ce, en assurant la fiabilité du réseau.	Aucun indicateur
Participer au projet de microréseau à Lac-Mégantic Le premier microréseau îlotable du Québec, inauguré en juillet 2021, comporte différents composants comme des panneaux solaires pour produire de l'énergie localement, des batteries de stockage et des outils permettant de gérer la consommation d'énergie des bâtiments afin de répondre aux besoins des utilisateurs et utilisatrices. Il s'agit d'une vitrine technologique unique au Québec. En 2022, ce projet s'est d'ailleurs démarqué aux Grands prix du Génie-Conseil Québécois en se méritant le prix de la Catégorie Énergie. En 2023, la nouvelle caserne incendie a été inaugurée, qui intègre des batteries de stockage et de la production solaire. La construction d'un nouveau bâtiment est en cours au sein du périmètre du microréseau afin d'expérimenter un bouquet technologique unique imaginé pour mieux desservir les clientèles à revenus modestes. De plus, lors de l'été 2023, le microréseau a été îloté à plusieurs reprises, fonctionnant uniquement grâce aux batteries et à la production solaire, déconnecté du réseau principal, pour des périodes allant jusqu'à 6 heures.	Aucun indicateur

Signalements et actes répréhensibles

Dans le but de préserver la confiance envers Hydro-Québec et de s'assurer du respect d'exigences élevées en matière d'intégrité et d'éthique, le Conseil d'administration et la direction d'Hydro-Québec ont mis en place un mécanisme de signalement intégré. Il est désormais possible de faire un signalement par l'entremise d'un [formulaire Web sécurisé](#) ou par téléphone (1 866 384-4783), ce qui garantit la confidentialité de la communication, ainsi que l'anonymat au besoin.

La [Politique de signalement à l'égard des activités d'Hydro-Québec et de demande d'accompagnement ou de médiation en cas de situation difficile au travail](#) encourage la divulgation de toute situation irrégulière et protège les personnes contre les représailles. Cet engagement répond aux exigences de la *Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics* (RLRQ, c. D-11.1). Au cours de l'exercice 2023, nous avons reçu 36 signalements pouvant correspondre à des actes répréhensibles, lesquels se répartissent comme suit :

Reddition de comptes 2023	
Éléments visés par l'article 25 de la <i>Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics</i>	Nombre
1 Divulgations reçues par la personne responsable du suivi des divulgations	36
2 Divulgations auxquelles on a mis fin en application du paragraphe 3 de l'article 22	0
3 Divulgations fondées (conclusion en 2023)	13
4 Divulgations reçues et réparties par catégories d'actes répréhensibles visées à l'article 4 :	36
• une contravention à une loi du Québec, à une loi fédérale applicable au Québec ou à un règlement pris en application d'une telle loi ;	13
• un manquement grave aux normes d'éthique et de déontologie ;	16
• un usage abusif des fonds ou des biens d'un organisme public, y compris de ceux qu'il gère ou détient pour autrui ;	5
• un cas grave de mauvaise gestion au sein d'un organisme public, y compris un abus d'autorité ;	2
• le fait, par un acte ou une omission, de porter gravement atteinte ou de risquer de porter gravement atteinte à la santé ou à la sécurité d'une personne ou à l'environnement ;	0
• le fait d'ordonner ou de conseiller à une personne de commettre l'un des actes répréhensibles mentionnés précédemment.	0
5 Communications de renseignements effectuées en vertu du premier alinéa de l'article 23.	0

Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État

Le gouvernement du Québec a adopté le 5 décembre 2014 la *Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État*. L'objectif de la *Loi* est le renforcement des mécanismes de gestion et de contrôle des effectifs des organismes publics, notamment par des mesures de planification de la main-d'œuvre ainsi que de contrôle des effectifs et des contrats de service.

Conformément à la *Loi*, Hydro-Québec s'est dotée d'une directive ayant pour but d'établir les situations où l'autorisation du dirigeant ou de la dirigeante d'Hydro-Québec n'est pas requise pour la conclusion d'un contrat de services pendant la période d'application de la *Loi*. Cette directive a été soumise au Conseil du trésor et est en vigueur depuis le 1^{er} décembre 2017. Ainsi, pour la période s'échelonnant du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023, la présidente-directrice générale d'Hydro-Québec a autorisé 115 contrats assujettis à la *Loi* pour un montant total de 1 054 215 305 \$.

Le niveau d'effectif global en heures rémunérées à Hydro-Québec pour la période de référence est représenté dans le tableau ci-dessous.

Heures rémunérées	
Personnel d'encadrement	4 050 710
Personnel professionnel	15 706 601
Personnel de bureau, techniciens, techniciennes, assimilés et assimilées	9 217 338
Agents et agentes de la paix	31 205
Ouvriers, ouvrières et personnel d'entretien et de service	13 665 953
Étudiants, étudiantes et stagiaires	168 665
Total	42 840 471

NOS ÉQUIPEMENTS DE PRODUCTION, DE TRANSPORT ET DE DISTRIBUTION

Production

Puissance installée au Québec							37 436 MW
62 centrales hydroélectriques							36 885 MW
Robert-Bourassa	5 616	Sainte-Marguerite-3	882	Péribonka	385	Shawinigan-3	194
La Grande-4	2 779	Laforge-1	878	Laforge-2	319	Manic-1	184
La Grande-3	2 417	Bersimis-2	845	Trenche	302	Rapides-des-Îles	176
La Grande-2-A	2 106	Outardes-4	785	La Tuque	294	Chelsea	152
Beauharnois	1 864	Bernard-Landry	768	Romaine-1	270	Sarcelle	150
Manic-5	1 596	Carillon	756	Beaumont	270	La Gabelle	131
La Grande-1	1 436	Romaine-2	640	Romaine-4	245	Première-Chute	131
René-Lévesque	1 326	Toulnustouc	526	McCormick	235	Les Cèdres	113
Jean-Lesage	1 229	Outardes-2	523	Rocher-de-Grand-Mère	230	Rapides-des-Quinze	109
Bersimis-1	1 178	Eastmain-1	480	Paugan	216	Rapides-Farmer	104
Manic-5-PA	1 064	Brisay	469	Rapide-Blanc	211	Autres (16 centrales de moins de 100 MW)	680
Outardes-3	1 026	Romaine-3	395	Shawinigan-2	200		
23 centrales thermiques							541 MW
Bécancour (à turbines à gaz)			411				
Autres (22 centrales diesels des réseaux autonomes)			130				
2 centrales photovoltaïques							10 MW
Gabrielle-Bodis			8				
Robert-A.-Boyd			2				
Autres sources – Contrats d'approvisionnement							11 011 MW
Centrale des Churchill Falls de la Churchill Falls (Labrador) Corporation Limited ^a	5 428	13 centrales de cogénération à la biomasse et 5 au biogaz appartenant à des producteurs indépendants ^c					
44 parcs éoliens appartenant à des producteurs indépendants ^b	3 933						419
55 centrales hydroélectriques appartenant à des producteurs indépendants ^b	706	Autres					525
a) Hydro-Québec dispose de la quasi-totalité de la production jusqu'en 2041. b) Hydro-Québec achète la totalité de la production. c) Hydro-Québec achète la quasi-totalité de la production.							
Puissance installée aux États-Unis							619 MW
13 centrales hydroélectriques détenues par Great River Hydro, filiale en propriété exclusive d'Hydro-Québec							589
2 centrales hydroélectriques détenues conjointement avec Innergex énergie renouvelable inc.							30

Transport

Tension	Lignes (km)	Postes (nombre)
765 et 735 kV	12 581 ^a	41
450 kV c.c.	1 218	2
315 kV	5 509	85
230 kV	3 252 ^b	54
161 kV	2 128	43
120 kV	6 969	223
69 kV et moins	3 265	88
Total	34 922	536

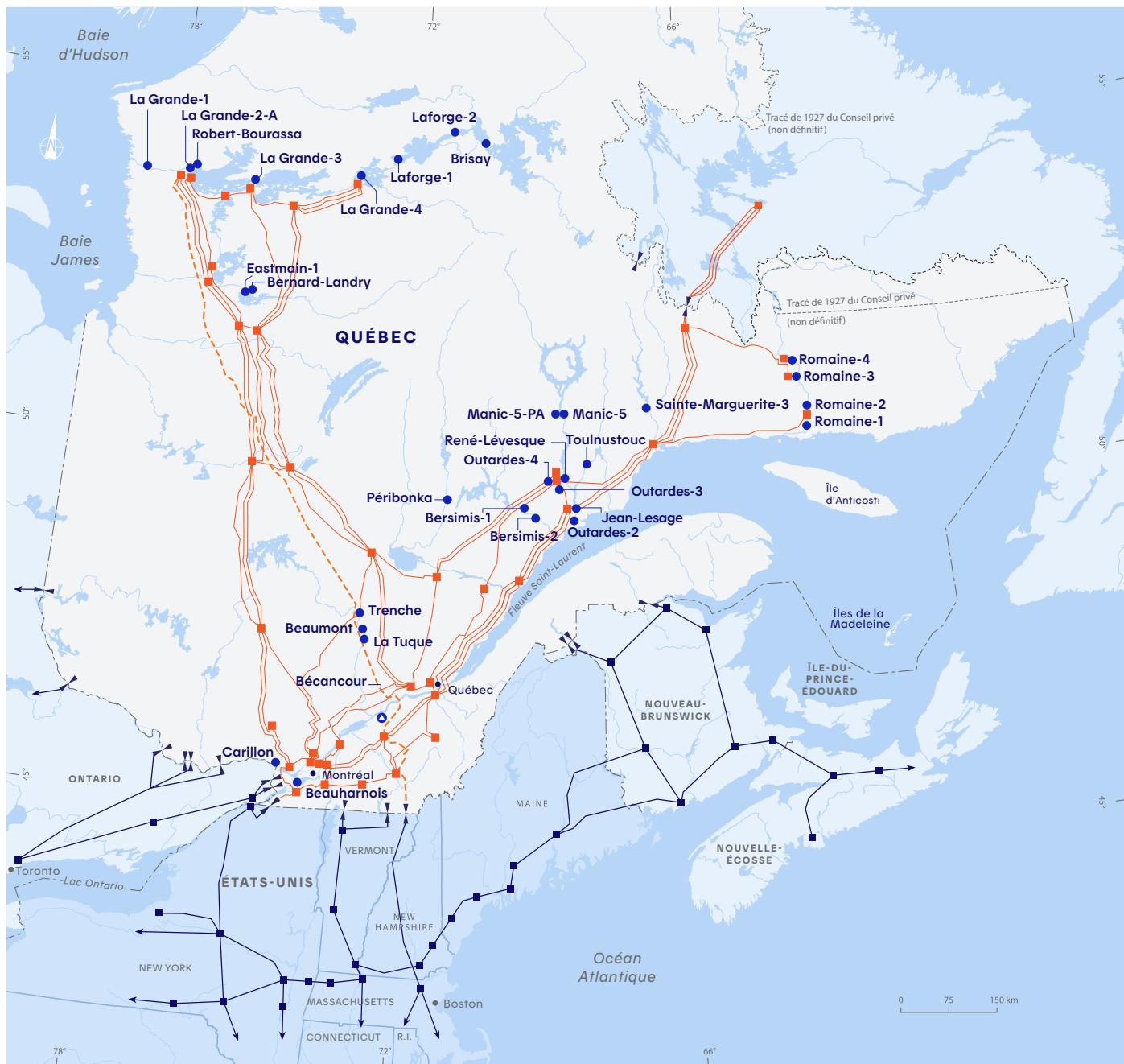
a) Dont 469 km de lignes à 735 kV exploitées à 315 kV.
b) Dont 33 km de lignes à 230 kV exploitées à 120 kV.

Distribution

Moyenne tension	Lignes (km)
34 kV	835
25 kV	115 028
12 kV	4 406
4 kV et moins	203
Total	120 472
Basse tension	108 096
Total	228 568



Nos grands équipements



Hydro-Québec exploite le plus vaste réseau de transport d'électricité de l'Amérique du Nord. Celui-ci comprend 34 922 km de lignes à différentes tensions.

Centrales de 245 MW et plus	
● Centrale hydroélectrique	▲ Centrale thermique
Autres installations	
■ Poste à 735 kV	— Ligne à 735 kV
— Interconnexion	— Ligne à 450 kV
— Réseaux voisins schématisés	— Ligne à courant continu

Pour nous joindre

Hydro-Québec

Édifice Jean-Lesage, 20^e étage
75, boulevard René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1A4
CANADA

Téléphone : 514 289-2211, poste 2316
Courriel : accueil@hydro.qc.ca

Relations avec les investisseurs

Édifice Jean-Lesage, 5^e étage
75, boulevard René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1A4
CANADA

Téléphone : 514 289-2518
Courriel : rel.inv@hydro.qc.ca

Hydro-Québec remercie tous les employés, employées, fournisseurs et fournisseuses qui figurent sur les photos du présent Rapport annuel.

Dépôt légal – 1^{er} trimestre 2024
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
ISBN : 978-2-550-96853-5 (PDF)
2023G611F

© Hydro-Québec
Développement durable, relations avec les communautés et communications
Reproduction autorisée avec mention de la source.

La version française de ce document fait foi.
This document is also available in English.

www.hydroquebec.com

